



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2019-020

PUBLIÉ LE 18 MARS 2019

Sommaire

42_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Loire

43-2019-03-01-003 - FR84 387 FS MAS DE TENCE 43 (2 pages) Page 4

43-2019-03-15-003 - INDEMNISATION DES DEGATS CAUSES PAR LE GRAND GIBIER (2 pages) Page 7

43_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Loire

43-2019-03-12-004 - Décision n° d19-005 portant désignation des représentants du directeur départemental des territoires (8 pages) Page 10

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-03-13-003 - Arrêté DCL/BRE n° 2019 - 009 du 13 mars 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département (40 pages) Page 19

43-2019-03-18-001 - Arrêté DSC/SDS/2019 n° 47 relatif aux mesures de police applicables pour l'année 2019 sur l'aérodrome de Loudes et dans l'emprise des installations extérieures rattachées à l'occasion d'activités du Para Club du Puy-en-Velay et modifiant l'arrêté Cabinet n° 2013-70 du 22 juillet 2013 (3 pages) Page 60

43-2019-03-08-003 - ARRETE n° CAB-BER 2019-08 du 8 mars 2019 portant cessation d'un établissement d'enseignement de la conduite, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière AGREMENT N° E 14 043 0003 0 (2 pages) Page 64

43-2019-03-08-004 - ARRETE n° CAB-BER 2019-09 du 8 mars 2019 portant cessation d'un établissement d'enseignement de la conduite, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière AGREMENT N° E 03 043 0250 0 (2 pages) Page 67

43-2019-03-08-005 - ARRETE n° CAB-BER 2019-10 du 8 mars 2019 portant cessation d'un établissement d'enseignement de la conduite, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière AGREMENT N° E 03 043 0121 0 (2 pages) Page 70

43-2019-03-08-006 - ARRÊTÉ n° CAB-BER 2019-11 du 8 mars 2019 portant création d'un établissement d'enseignement de la conduite, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière AGRÉMENT N° E 19 043 0001 0 (2 pages) Page 73

43-2019-03-08-007 - ARRÊTÉ n° CAB-BER 2019-12 du 8 mars 2019 portant création d'un établissement d'enseignement de la conduite, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière AGRÉMENT N° E 19 043 0002 (2 pages) Page 76

43-2019-03-08-008 - ARRÊTÉ n° CAB-BER 2019-13 du 8 mars 2019 portant création d'un établissement d'enseignement de la conduite, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière AGRÉMENT N° E 19 043 0003 0 (2 pages) Page 79

43-2019-03-15-002 - Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département de la Haute-Loire (77 pages) Page 82

63_DRDDI_Direction régionale des douanes et droits indirects d'Auvergne

43-2019-03-08-012 - Décision de fermeture de débits de tabac ordinaires permanents dans le département de la HAUTE-LOIRE (1 page) Page 160

**84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
d'Auvergne-Rhône-Alpes**

43-2019-03-12-006 - Arrêté N° DREAL-SG-2019-03-07-34/43 du 12 mars 2019 portant
subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour les
compétences générales et techniques pour le département de la Haute-Loire (6 pages)

Page 162

42_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Loire

43-2019-03-01-003

FR84 387 FS MAS DE TENCE 43

Arrêté portant approbation document aménagement Forêt sectionale Mas de Tence 2018/2031



PRÉFECTURE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
Service régional de la forêt, du bois et des énergies

Arrêté portant approbation du document d'aménagement

Département : Haute-Loire
Surface de gestion : 20,45 ha
Révision d'aménagement forestier
Arrêté d'aménagement n° FR84-387

Forêt sectionale du MAS-DE-TENCE 2018 / 2031

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du département du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU les articles L124-1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, D212-6 et D214-15 à D214-21-1 du Code Forestier ;

VU le schéma régional d'aménagement des Montagnes d'Auvergne approuvé par arrêté du 5 octobre 2009 ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 mai 2000 portant approbation de l'aménagement de la forêt sectionale du MAS-DE-TENCE pour la période 1997 - 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018/364 du 5 novembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Michel SINOIR, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune du MAS-DE-TENCE en date du 8 juin 2018, donnant son accord sur le projet d'aménagement forestier qui lui a été proposé par l'Office national des forêts ;

VU le dossier d'aménagement déposé le 4 juillet 2018 ;

SUR proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt sectionale du MAS-DE-TENCE (Haute-Loire), d'une contenance de 20,45 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant la fonction sociale et la fonction de protection contre les risques naturels, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 20,30 ha, actuellement composée de sapin pectiné (91%), pin sylvestre (7%), hêtre (1%) et épicéa commun (1%). 0,15 ha sont non boisés (place de dépôt).

La surface boisée est constituée de 20,30 ha en sylviculture, qui seront traités en futaie irrégulière.

Dans les zones en sylviculture, l'essence "objectif" principale qui détermine sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements sera le sapin pectiné (20,30 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectifs associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 14 ans (2018 - 2031)

La forêt sera divisée en deux groupes de gestion :

- un groupe de futaie irrégulière en conversion, d'une contenance de 16,90 ha dont 16,75 ha susceptibles de production ligneuse qui seront parcourus par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 9 ans ;
- un groupe de futaie irrégulière avec rajeunissement, d'une contenance de 3,55 ha susceptibles de production ligneuse qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 9 ans.

L'Office national des forêts informera régulièrement la commune de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt et proposera toutes les mesures nécessaires à son maintien ou son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

Les mesures définies par l'aménagement visant à la préservation de la biodiversité courante, ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Haute-Loire.

Lyon, le 01/03/2019

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
La cheffe du service régional de la forêt, du bois et des énergies,



Hélène HUE

42_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Loire

43-2019-03-15-003

**INDEMNISATION DES DEGATS CAUSES PAR LE
GRAND GIBIER**

Barèmes relatifs au prix de base des denrées agricoles



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

INDEMNISATION DES DEGATS CAUSES PAR LE GRAND GIBIER

*Année 2019: Barèmes relatifs aux prix de base des denrées agricoles + Dates «limite»
d'enlèvement des récoltes et de dépôt des dossiers + Liste des estimateurs
(mis à jour à l'issue de la réunion de la commission spécialisée de la chasse et de la faune
sauvage spécialisée «dégâts agricoles» du 05 mars 2019)*

Nature des cultures	Prix 2019	Dates limites	
		Enlèvement des récoltes	Dépôt des dossiers
<i>CEREALES</i>			
Avoine noire	À fixer ultérieurement	15 octobre	15 décembre
Blé tendre	À fixer ultérieurement	15 octobre	15 décembre
Orge	À fixer ultérieurement	15 octobre	15 décembre
Seigle	À fixer ultérieurement	15 octobre	15 décembre
Triticale	À fixer ultérieurement	15 octobre	15 décembre
Epeautre	À fixer ultérieurement	15 octobre	15 décembre
Epeautre bio	À fixer ultérieurement	15 octobre	15 décembre
Mélange de céréales (dont méteil)	À fixer ultérieurement	15 octobre	15 décembre
Maïs grain	À fixer ultérieurement	15 décembre	15 février
<i>OLEAGINEUX</i>			
Colza	À fixer ultérieurement	15 octobre	15 décembre
Tournesol	À fixer ultérieurement	1 ^{er} novembre	1 ^{er} janvier
<i>PROTEAGINEUX</i>			
Pois	À fixer ultérieurement	15 octobre	15 décembre
<i>LEGUMINEUSES</i>			
Féverolles	À fixer ultérieurement	15 octobre	15 décembre
Lentilles	À fixer ultérieurement	15 octobre	15 décembre
Lentilles bio contrat	À fixer ultérieurement	15 octobre	15 décembre
<i>REMISE EN ETAT DES PRAIRIES</i>			
Remise en état manuelle (50 trous/heure)	19,30 €/heure	-	-
Passage rouleau	33,30 €/ha	-	-
Remise en état mécanique légère sans semis	114,00 €/ha	-	-
Remise en état mécanique légère avec semis	356,09 €/ha	-	-
Remise en état mécanique légère avec semis bio	452,77 €/ha	-	-
Remise en état mécanique lourde	476,63 €/ha	-	-
Resemis direct prairie	231,14 €/ha	-	-
Resemis direct prairie avec semence bio	327,82 €/ha	-	-

REENSEMENCEMENT			
Colza (resemis)	178,36 €/ha	-	-
Maïs (resemis)	315,71 €/ha	-	-
Céréales à paille (resemis)	233,60 €/ha	-	-
Céréales à paille bio (resemis)	303,02 €/ha	-	-
Lentille (resemis)	254,01 €/ha	-	-
Luzerne (resemis)	349,86 €/ha	-	-
Pois (resemis)	294,18 €/ha	-	-
PLANTES SARCLEES			
Pomme de terre consommation	À fixer ultérieurement	15 décembre	15 février
Pomme de terre semence	À fixer ultérieurement	15 décembre	15 février
Pomme de terre rattes	À fixer ultérieurement	15 décembre	15 février
FOURRAGES			
Prairie temporaire – récolte (1 ^{er} coupe)	À fixer ultérieurement	25 juillet	25 septembre
Prairie permanente – récolte (1 ^{er} coupe)	À fixer ultérieurement	25 juillet	25 septembre
Maïs fourrager (matière verte)	À fixer ultérieurement	15 novembre	15 janvier
Betteraves fourragères	À fixer ultérieurement	31 octobre	31 décembre
Sorgho	À fixer ultérieurement	15 novembre	15 janvier
Méteil (matière verte)	À fixer ultérieurement	25 juillet	25 septembre
Méteil bio (matière verte)	À fixer ultérieurement	25 juillet	25 septembre

- Une majoration de 60 % (*soixante pour cent*) du prix de base des denrées agricoles est appliquée à l'ensemble des cultures « BIO » n'ayant pas fait l'objet d'un barème spécifique.

- Une majoration de 15 % (*quinze pour cent*) est appliquée aux barèmes relatifs à la mise en œuvre d'outils mécaniques sur les communes situées en zone de montagne.

Liste des estimateurs chargés sur le département de la Haute-Loire, des missions prévues à l'article R.426-13 du code de l'environnement :

- Jean-Marc CHASSAGNON
- Jean-Luc MARTEL
- Ludivine DUFIX

Au Puy-en-Velay, le 15 mars 2019,
 Pour le directeur départemental des territoires,
 Pour le chef du service «environnement et forêt»,
 Le responsable du bureau «forêt et biodiversité»,

Signé Bertrand TEISSEDRE

43_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Loire

43-2019-03-12-004

Décision n° d19-005 portant désignation des représentants
du directeur départemental des territoires

Désignation représentants du DDT . Décision n° d19-005

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

DECISION N° d19 - 005

**portant désignation des représentants
du directeur départemental des territoires**

à

- ✓ La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- ✓ La sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;
- ✓ La sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;
- ✓ La sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives ;
- ✓ La sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes ;
- ✓ La sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et forêts, landes maquis et garrigue ;
- ✓ Les commissions d'accessibilité des arrondissements de Brioude et Yssingeaux ;
- ✓ Les commissions de sécurité des arrondissements du Puy-en-Velay, Brioude et Yssingeaux ;

Le directeur départemental des territoires,

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret N° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets n° 97-645 du 31 mai 1997, n° 2006-1089 du 30 août 2006 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral N° SIDPC 2015-06 du 29 mai 2015 modifiant l'arrêté SIDPC 2014-01 du 8 janvier 2014 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral N° SIDPC 2015-37 du 28 juillet 2015 instituant la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

Vu l'arrêté préfectoral N° SIDPC 2014-03 du 8 janvier 2014 instituant la sous commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SIDPC 2014-06 du 8 janvier 2014 instituant la sous commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SIDPC 2014-04 du 8 janvier 2014 instituant la sous commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement des caravanes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SIDPC 2014-05 du 8 janvier 2014 instituant la sous commission départementale contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigue ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SIDPC 2015-38 du 28 juillet 2015 instituant la commission d'arrondissement du Puy en Velay pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SIDPC 2015-40 du 28 juillet 2015 instituant la commission d'arrondissement de Brioude pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SIDPC 2014-10 du 8 janvier 2014 instituant la commission d'arrondissement de Brioude pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SIDPC 2015-39 du 28 juillet 2015 instituant la commission d'arrondissement d'Yssingeaux pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SIDPC 2014-11 du 8 janvier 2014, instituant la commission d'arrondissement d'Yssingeaux pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 22 décembre 2017 portant nomination de M. François GORIEU en qualité de directeur départemental des territoires de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/Coordination 2017-72 du 16 octobre 2017 portant organisation de la direction départementale des territoires.

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer en permanence la représentation de la direction départementale des territoires aux différentes commissions citées ci-dessus.

DECIDE

ARTICLE 1

Est désigné pour me représenter à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) :

M. Philippe THEVENON, chef du service de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des risques naturels qui en cas d'empêchement pourra être remplacé par un agent désigné dans l'annexe I.

ARTICLE 2

Sont désignés pour me représenter à la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ainsi qu'au groupe de visite de cette sous-commission :

2.1 - Pour visite sur place :

- Les agents du service de la territorialité figurant à l'annexe II, qui en cas d'empêchement pourront être remplacés par un membre cité dans l'annexe III.

- Mmes Alexandra MOROZ ou Christine MOULIN, référentes accessibilité au bureau application du droit des sols.

ARTICLE 3

Sont désignés pour me représenter à la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ainsi qu'aux groupes de visite :

3.1 - En qualité de Président :

M. Alexandre BERAUD, chef du bureau application du droit des sols, qui en cas d'empêchement pourra être remplacé par un agent désigné dans l'annexe I ou le responsable territorialement compétent mentionné à l'annexe II.

3.2 - Pour étude sur dossier :

Mmes Alexandra MOROZ ou Christine MOULIN, référentes accessibilité au bureau application du droit des sols, qui en cas d'empêchement pourront être remplacées par un membre cité à l'annexe III.

3.3 - Pour visite sur place :

Les agents figurant sur l'annexe II, qui en cas d'empêchement pourront être remplacés par un membre cité à l'annexe III.

3.4 - En qualité de secrétaire :

Mmes Alexandra MOROZ ou Christine MOULIN, référentes accessibilité au bureau application du droit des sols, qui en cas d'empêchement pourront être remplacées par un membre cité à l'annexe II ou à l'annexe III.

ARTICLE 4

Sont désignés pour me représenter à la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives :

4.1 - En qualité de Président :

Le chef du bureau application du droit des sols, qui en cas d'empêchement pourra être remplacé par un agent désigné dans l'annexe I.

4.2 - Pour visite sur place :

Les agents du service de la territorialité figurant à l'annexe II, qui en cas d'empêchement pourront être remplacés par un membre cité à l'annexe III.

ARTICLE 5

Sont désignés pour me représenter à la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes :

5.1 - En qualité de Président :

Le chef du bureau application du droit des sols, qui en cas d'empêchement pourra être remplacé par un agent désigné dans l'annexe I.

5.2 - Pour étude sur dossier ou visite sur place :

Mme Charlotte CHEILLETZ, chef du bureau prévention des risques ou Mmes Alexandra MOROZ ou Christine MOULIN, référentes accessibilité au bureau application du droit des sols, qui en cas d'empêchement pourront être remplacées par un membre cité à l'annexe III.

ARTICLE 6

Sont désignés pour me représenter à la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie, de forêt, landes, maquis et garrigues :

6.1 - En qualité de Président :

M. Jean-Luc CARRIO, chef du service de l'environnement et de la forêt, qui en cas d'empêchement pourra être remplacé par un agent désigné dans l'annexe I.

6.2 - Pour étude sur dossier ou visite sur place :

Les agents du service de l'environnement et de la forêt figurant dans l'annexe IV.

ARTICLE 7

Sont désignés pour me représenter chacun en ce qui le concerne suivant la localisation du dossier aux commissions d'accessibilité des arrondissements de BRIOUDE et d'YSSINGEAUX ainsi qu'aux groupes de visite :

7.1 - Pour étude sur dossier :

Mmes Alexandra MOROZ ou Christine MOULIN, référentes accessibilité au bureau application du droit des sols, qui en cas d'empêchement pourront être remplacées par un membre cité à l'annexe III.

7.2 - Pour visite sur place :

Les agents du service de la territorialité figurant dans l'annexe II ou Mmes Alexandra MOROZ ou Christine MOULIN, référentes accessibilité au bureau application du droit des sols, qui en cas d'empêchement pourront être remplacés par un membre cité à l'annexe III.

ARTICLE 8

Sont désignés pour me représenter, chacun en ce qui le concerne, suivant la localisation du dossier, aux commissions de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, des arrondissements du Puy en Velay, de BRIOUDE et d'YSSINGEAUX ainsi qu'aux groupes de visite :

8.1 - Pour étude sur dossier :

Mmes Alexandra MOROZ ou Christine MOULIN, référentes accessibilité au bureau application du droit des sols et éventuellement les agents du service de la territorialité figurant à l'annexe II, qui en cas d'empêchement pourront être remplacés par un membre cité à l'annexe III.

8.2 - Pour visite sur place :

Les agents du service de la territorialité figurant dans l'annexe II, qui en cas d'empêchement pourront être remplacés par un membre cité à l'annexe.

ARTICLE 9

Sont abrogées toutes dispositions antérieures au présent arrêté.

ARTICLE 10

Le directeur départemental des territoires, les personnes désignées dans la présente décision, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Puy-en-Velay, le 12 mars 2019

Le directeur départemental des territoires

François GORIEU

ANNEXE I à la décision

portant désignation des représentants du directeur départemental des territoires
aux sous-commissions départementales de sécurité et d'accessibilité.

Nom et Prénom	Fonctions
Mme DELSOL Agnès	Directrice départementale adjointe
M. FAYARD David	Chef du service de la construction et du logement
M. BERAUD Alexandre	Chef du bureau Application du droit des sols
M. BONNAUD Sylvain	Adjoint au chef du bureau SATURN / Application du droit des sols
Mme MOROZ Alexandra	Référente accessibilité
Mme MOULIN Christine	Référente accessibilité
Mme CHEILLETZ Charlotte	Référente risques
M. TEISSEDRE Bertrand	Référent forêt

ANNEXE II à la décision

portant désignation des représentants du directeur départemental des territoires
aux sous-commissions départementales ou aux commissions d'arrondissement
de sécurité et d'accessibilité.

Nom et Prénom	Services ou Fonctions
M. GROS Frédéric	ST
Mme CHEILLETZ Charlotte	SATURN / Prévention des risques
Mme MOROZ Alexandra	Référente accessibilité
Mme MOULIN Christine	Référente accessibilité
M. BERAUD Alexandre	SATURN / Application du droit des sols
M. BONNAUD Sylvain	SATURN / Application du droit des sols
Mme DEVIDAL Françoise	SATURN / Application du droit des sols

ANNEXE III à la décision

**portant désignation des représentants du directeur départemental des territoires
aux sous-commissions départementales ou aux commissions d'arrondissement
de sécurité et d'accessibilité.**

Nom et Prénom	Services
Mme CHEVALIER Sandrine Mme COLOMBET Christine Mme CORNILLON Nathalie Mme NICOLAS Catherine Mme VERRIER Cécile M. WAGUET Eric	SATURN / Application du droit des sols
Mme MOROZ Alexandra Mme MOULIN Christine	SATURN / Application du droit des sols / Accessibilité
M. JUVIN Marc	SCL / Financement du Logement
M. FAURE Christian Mme GAYARD Corinne M. MORYN Yann M. VIALLEFOND Christophe	SATURN / Prévention des risques
M. MAURIANGE Pascal	SEF / Paysage et biodiversité

ANNEXE IV à la décision

portant désignation des représentants du directeur départemental des territoires
aux sous-commissions départementales pour la sécurité contre les risques d'incendie,
de forêt, landes, maquis et garrigues.

Nom et Prénom	Service
M. SALASCA Guillaume M. TEISSEDRE Bertrand	SEF / Paysage et biodiversité

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-03-13-003

Arrêté DCL/BRE n° 2019 - 009 du 13 mars 2019 portant
nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les

*Arrêté DCL/BRE n° 2019 - 009 du 13 mars 2019 portant nomination des membres des
commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du
département*



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ÉLECTIONS**

**Arrêté DCL/BRE n° 2019 - 009 du 13 mars 2019
portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des
listes électorales dans les communes du département**

**Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre national du Mérite,**

Vu le décret du Président de la République du 9 août 2017 portant nomination de Monsieur Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu le code électoral et notamment ses articles L 19 et R. 7 à R.11 ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants du tribunal par la présidente du tribunal de grande instance du Puy-en-Velay;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE

Article 1 - Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire et les maires des communes susmentionnées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de la Haute-Loire.

Au Puy-en-Velay, le 13 mars 2019

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

Signé : Rémy DARROUX

Annexe à l'arrêté préfectoral DCL/BRE n°2019 – 009 du 13 mars 2019

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

COMMUNES	DELEGUES CONSEIL MUNICIPAL	DELEGUES ADMINISTRATION	DELEGUES TRIBUNAL
Agnat	Titulaire BION née BAYLE Marie-Thérèse <i>Sauvagnat</i> 43100 Agnat	Titulaire VIGIER Claude <i>Le bourg</i> 43100 Agnat	Titulaire AMADUBLE Eric <i>Sarniat</i> 43100 Agnat
	Suppléant CARTIER Jean-claude <i>Isseuges</i> 43100 Agnat	Suppléant VIRAT née VEYSSEYRE Sylvie <i>Sauvagnat</i> 43100 Agnat	Suppléant RACHEL Jean <i>le bourg</i> 43100 Agnat
Aiguilhe	Titulaire JOUBERT Daniel <i>2 chemin de la Boriette</i> 43000 Aiguilhe	Titulaire RONAT Liliane <i>10 allée des Vignards</i> 43000 Aiguilhe	Titulaire RIX née JOURDE Marie-Antoinette <i>2 chemin de Bouthezard</i> 43000 Aiguilhe
	Suppléant DUCROS Didier <i>6 clos Saint Clair</i> 43000 Aiguilhe	Suppléant PABIOU Gérard <i>33 chemin des Cités</i> 43000 Aiguilhe	
Allègre	Titulaire FALGON Solange <i>15 rue du château</i> 43270 Allègre	Titulaire VALENTIN Michelle <i>7 rue Germaine Tillion</i> 43270 Allègre	Titulaire MARREL Paule Marie <i>7 rue de Fonteline</i> 43270 Allègre
Alleyrac	Titulaire FOULON Didier <i>La sagne</i> 43150 Alleyrac	Titulaire FOULON née HERBELOT Géraldine <i>La Sagne</i> 43150 Alleyrac	Titulaire BRUCHET Monique <i>Les Combes</i> 43150 Alleyrac
	Suppléant VILLARD André <i>le bourg</i> 43150 Alleyrac	Suppléant DUMONTEIL Richard <i>le bourg</i> 43150 Alleyrac	
Alleyras	Titulaire SAVY Jérôme <i>pont d'Alleyras</i> 43580 Alleyras	Titulaire VIDON née MONTOLIU Josette <i>le bourg</i> 43580 Alleyras	Titulaire GACON née BAUD Josette <i>le bourg</i> 43580 Alleyras
	Suppléant PONSONNAILLE Jean-Paul <i>Pourcheresse</i> 43580 Alleyras	Suppléant MOULIN Georges <i>Vabres</i> 43580 Alleyras	
Ally	Titulaire CROZATIER Bernadette <i>Bousselorgues</i> 15500 Massiac	Titulaire CORNY Christianne <i>le bourg</i> 43380 Ally	Titulaire MASSEBEUF Paul <i>le bourg</i> 43380 Ally
		Suppléant OLAGNOL née GEORJON Marie-Paule <i>Vernines</i> 43380 Ally	Suppléant TUFFERY née CHAUME Mireille <i>le bourg</i> 43380 Ally
Araules	Titulaire JOUVE Robert <i>Souchon</i> 43200 Araules	Titulaire DELORME Michel <i>Recharinges</i> 43200 Araules	Titulaire BARRIOL Liliane <i>Les Sagnes</i> 43200 Araules

Araules		Suppléant FOURNEL née GOUDARD Béatrice <i>le bourg</i> 43200 Araules	Suppléant ROCHE Vincent <i>Bélistard</i> 43200 Araules
Arlempdes	Titulaire FALCON Sylvain <i>Masclaux</i> 43490 Arlempdes	Titulaire HUGON Denis <i>Masclaux</i> 43490 Arlempdes	Titulaire CELLE Patrick <i>le bourg</i> 43490 Arlempdes
	Suppléant ADRIAN Séverine <i>Les Souils</i> 43490 Arlempdes	Suppléant HILAIRE Robert <i>Coulombs</i> 43490 Arlempdes	Suppléant ALLIROL Alain <i>le bourg</i> 43490 Arlempdes
Arlet	Titulaire ALBEPART Gabriel <i>Les Farges</i> 43380 Arlet	Titulaire ALBEPART Françoise <i>Les Farges</i> 43380 Arlet	Titulaire DELENA Brigitte <i>le bourg</i> 43380 Arlet
Aubazat	Titulaire ROCHE Christophe <i>Grezengeon</i> 43380 Aubazat	Titulaire BRUGEYROUX Alphonse <i>Peyrusse</i> 43380 Aubazat	Titulaire PEGON Patrice <i>Achaud</i> 43380 Aubazat
Autrac	Titulaire RIOCROS Aurélie <i>Lachaud</i> 43450 Autrac	Titulaire RIOCROS Josiane <i>Lachaud</i> 43450 Autrac	Titulaire RACHER Annick <i>le bourg</i> 43450 Autrac
Auvers	Titulaire BOISSERIE Alain <i>Le Pavillon</i> 43300 Auvers	Titulaire ROUSSET Bernard <i>le bourg</i> 43300 Auvers	Titulaire SOULIER André <i>Chanteloube</i> 43300 Auvers
	Suppléant BOURRIER BERGOGNON née SOULIER Eliane <i>Chanteloube</i> 43300 Auvers	Suppléant BEREL née HEBERT Julie <i>le bourg</i> 43300 Auvers	Suppléant ITIER née PRIVAT Valérie <i>Nozeyrolles</i> 43300 Auvers
Auzon	Titulaire MAMET née PIOL Mireille <i>47 lotissement « Le Portail »</i> <i>Chappes</i> 43390 Auzon	Titulaire WEBERT née DARCHE Marie-Claude <i>2 rue des Chauds basses</i> <i>Chappes</i> 43390 Auzon	Titulaire MOREL Roger <i>5 place du communal</i> <i>Chappes</i> 43390 Auzon
	Suppléant FONT Claude <i>5 chaniat</i> 43390 Auzon	Suppléant MOREL née VIGIER Yvette <i>58 lotissement « Le Portail »</i> 43390 Auzon	Suppléant CHAMBELLAND Catherine <i>1 rte de Saint-Martin d'Ollières</i> 43390 Auzon
Azerat	Titulaire LAUNAY Sophie <i>le bourg</i> 43390 Azerat	Titulaire JOURNOUD Odette <i>le bourg</i> 43390 Azerat	Titulaire BION Marie-Thérèse <i>le bourg</i> 43390 Azerat
Bains	Titulaire SOUCHE Paul <i>route de Jalès</i> 43370 Bains	Titulaire MAZOYER Marc <i>route de Saugues</i> <i>Cordes</i> 43370 Bains	Titulaire BONNEFOY Luc <i>lot Les Yssets</i> 43370 Bains
		Suppléant MOURE Jean-Luc <i>rue des peupliers</i> 43370 Bains	Suppléant YANNICK Paul <i>Jalès</i> 43370 Bains
Barges	Titulaire BARTHELEMY Louis 43340 Barges	Titulaire GAUTHIER Louisa 43340 Barges	Titulaire CIGOLOTTI Denys 43340 Barges
Bas-en-Basset	Titulaire RUARD Yvette <i>22 avenue de Vissaguet</i> 43210 Bas-en-Basset	Titulaire FILIOL Claude <i>23 rue de la Conche</i> 43210 Bas-en-Basset	Titulaire CLAVARON Jean <i>Lieudit Os</i> 43210 Bas-en-Basset

Bas-en-Basset	Suppléant BEAU René 7 impasse des Prunus La Gare 43210 Bas-en-Basset	Suppléant COLOMB Alain route de Monistrol 43210 Bas-en-Basset	Suppléant PICKART Patrick Labiéc 43210 Bas-en-Basset
Beaulieu	Titulaire MOULIN née DELIQUES Marie-Christine Margeaix 43800 Beaulieu	Titulaire BARRAL née CHAPUIS Geneviève route des sucs 43800 Beaulieu	Titulaire GRANGEON David avenue de Bazac 43800 Beaulieu
Beaumont	Titulaire VALLAT Pierre 23 rue de l'aérodrome Bournoncle Saint-Julien 43100 Beaumont	Titulaire CHALIMBAUD Jacqueline 6 le Quaira 43100 Beaumont	Titulaire SERVANT Pierre 4 rue de l'aérodrome Bournoncle Saint-Julien 43100 Beaumont
Beaune-sur-Arzon	Titulaire FAVIER Florence Le Poyet 43500 Beaune-sur-Arzon	Titulaire MAITRE Sébastien Argentières 43500 Beaune-sur-Arzon	Titulaire RIGAUD Nadine Mondouilloux 43500 Beaune-sur-Arzon
	Suppléants FAVEYRIAL Bernard Argentières 43500 Beaune-sur-Arzon LAGIER Jean-Michel Argentières 43500 Beaune-sur-Arzon		
Beaux	Titulaire LIOTIER Dominique Courenc 43100 Beaux	Titulaire GROLLEAU Geneviève Arzilhac 43200 Beaux	Titulaire GOUDARD Marie-Rose Le bourg 43200 Beaux
Beauzac	Titulaire BONNET-CASSON née BLANCHET Monique 11bis rue de la Madeleine 43590 Beauzac	Titulaire GIDROL Daniel 100 route du bord de Loire Bransac 43590 Beauzac	Titulaire REIS née DELAIGUE Jacqueline 189 rue Doutrand Liorac 43590 Beauzac
	Suppléant LANGE née ROYO Danièle 125 rue Doutrand Liorac 43590 Beauzac	Suppléant ROUX Michelle 1 rue traversière 43590 Beauzac	Suppléant MAGNE Philibert 534 rte du Pont Suspendu Confolent 43590 Beauzac
Bellevue-la-Montagne	Titulaire ROMEAS Nicolas 12 chemin des Gazelles 43350 Bellevue-la-Montagne	Titulaire VARENNE Jeannine 2 impasse de la Croix 43350 Bellevue-la-Montagne	Titulaire PRALONG Maurice 1 place Saint-Joseph 43350 Bellevue-la-Montagne
	Suppléant DAVAL née GARDES Géraldine 4 Chemin des Gazelles 43350 Bellevue-la-Montagne	Suppléant AGUILHON Françoise 1 impasse du Forgeron 43350 Bellevue-la-Montagne	Suppléant VAL Pierre 34 route de Craponne 43350 Bellevue-la-Montagne
Berbezit	Titulaire RODIER Etienne le bourg 43160 Berbezit	Titulaire DENIS née CRESTEY Ludivine le bourg 43160 Berbezit	Titulaire BARTHELEMY née BELLEGARDE Dannick le bourg 43160 Berbezit
	Suppléant FARGET Daniel le bourg 43160 Berbezit	Suppléant RODIER Georges le bourg 43160 Berbezit	Suppléant BARTHELEMY Frédéric le bourg 43160 Berbezit
Bessamorel	Titulaire MARTEL Dominique le bourg 43200 Bessamorel	Titulaire CHANGEA Richard la Liste 43200 Bessamorel	Titulaire CHARENTUS Jean-Pierre le bourg 43200 Bessamorel

Bessamorel		Suppléants SANIAL née AUTIN Maryse Messinhac 43200 Bessamorel GERENTES née FREYCENET Florence Messinhac 43200 Bessamorel	Suppléants JOUVE Gilbert Messinhac 43200 Bessamorel JOUVE Pierre le bourg 43200 Bessamorel
La Beysseyre-Saint-Mary	Titulaire BOUDON Christian Pompeyrin 43170 La Beysseyre-Saint-Mary	Titulaire PAULET Sabine Pompeyrin 43170 La Beysseyre-Saint-Mary	Titulaire CUSSAC Daniel La Barthe 43170 La Beysseyre-Saint-Mary
Blanzac	Titulaire LOURDIN Joël 11 clos Pradail 43350 Blanzac	Titulaire MONIER Sylvie 8 route de Nolhac 43350 Blanzac	Titulaire BARD Emilia 5 impasse des Roches 43350 Blanzac
	Suppléant MATHIEU Emilie 9 lotissement Les Chomettes 43350 Blanzac	Suppléant LIMAGNE Emmanuel 6 lotissement les Chomettes 43350 Blanzac	Suppléant MARIE Bernard 2 rue du Four 43350 Blanzac
Blassac	Titulaire GARDISSAT Alain Les Traverses 43380 Blassac	Titulaire GRAZIANI née LASHERMES Joselyne Labout 43350 Blassac	Titulaire SUDRIES Jean-Louis Le Chambon 43380 Blassac
Blavozy	Titulaire PELLISSIER Bernadette 9 vio du Raza 43700 Blavozy	Titulaire LONGEON Jacques 4 lot les Peupliers 43700 Blavozy	Titulaire CORTIAL Irène 11 rue de la Côte 43700 Blavozy
		Suppléant RANCHON Raymond 12 rue du stade Jean-Paul Bertrand 43700 Blavozy	Suppléant MAURIN Pierre 42 chemin des Combes 43700 Blavozy
Blesle	Titulaire FEYT Pascal 2 place des anciens combattants 43450 Blesle	Titulaire LACOURARIE Patricia Chassignolles 43450 Blesle	Titulaire ROCHE Serge 27 rue Edouard Chatillon 43450 Blesle
Boisset	Titulaire PETIOT Marie-Laure La Gazelle 43500 Boisset	Titulaire GAGNAIRE Josette La rochette 43500 Boisset	Titulaire GOYON Joseph Chaumont 43500 Boisset
	Suppléants LAURENCON Stéphane L'Herm 43500 Boisset ROCHE Marcelle La Gazelle 43500 Boisset		
Bonneval	Titulaire BARBE née REMOND Mireille Labry 43160 Bonneval	Titulaire RASSAT née SIBAUD Justine Labry 43160 Bonneval	Titulaire MALEYSSON Jacques, Marcel Le Challat 43160 BONNEVAL
Borne	Titulaire CHABALIER Jean-Pierre 9 La Via Bolen La Chazotte 43350 Borne	Titulaire RAFFIER née PLATRET Marie-Christine 24 rue de la Prade 43350 Borne	Titulaire GALLET Françoise 2 lot les Vignes 43350 Borne

Bournoncle Saint-Pierre	Titulaire ALZAIS Alain 16 route des écoles 43360 Bournoncle Saint-Pierre	Titulaire RODIER Patrick 4 place du centre de secours 43360 Arvant	Titulaire NUGIER Thierry 27 route de Lorlanges 43600 Arvant
	Suppléant EGLY née BISCARRAT Marie-Christine 4 route du Couvize Bard 43360 Bournoncle Saint-Pierre	Suppléant SERRE née JARLIER Jacqueline 20 rue des Carrières 43360 Bournoncle Saint-Pierre	Suppléant RIEUF Philippe 5 rue de Faugère – Laroche 43360 Bournoncle Saint-Pierre
Bouchet-Saint-Nicolas (Le)	Titulaire MONTBEL Augustin Le bourg 43510 Le Bouchet-Saint- Nicolas	Titulaire CHATEAUNEUF Viviane le bourg 43510 Le Bouchet-Saint- Nicolas	Titulaire EYRAUD Vanessa Le bourg 43510 Le Bouchet-Saint- Nicolas
		Suppléant ROCHEDIS Fabien le bourg 43510 Le Bouchet-Saint- Nicolas	Suppléant AUBANEL Carole le bourg 43510 Le Bouchet-Saint- Nicolas
Brignon (Le)	Titulaire ROBIN née HEBRARD Patricia Bessarioux 43370 Le Brignon	Titulaire LIABOEUF née COL Irène Fontanette 43370 Le Brignon	Titulaire MARCONNES Jean Tarret 43370 Le Brignon
	Suppléant GOTZ née BERTHEAS Marie- Paule Les Salles 43370 Le Brignon	Suppléant LEGRAND Gilles Tourtinac 43370 Le Brignon	Suppléant ROQUEPLAN Robert Chadernac 43370 Le Brignon
Cayres	Titulaire GIRE Ludovic le bourg 43510 Cayres	Titulaire BERNARD née VEYSSEYRE Laurence place de Cayres 43510 Cayres	Titulaire SOLVIGNON née ESPENEL Liliane le bourg 43510 Cayres
		Suppléant LIAUTAUD Etienne Rivets 43510 Cayres	
Céaux-d'Allègre	Titulaire FARIGOULES Didier Le Pinet 43270 Céaux-d'Allègre	Titulaire PRACHINETTI Jean-Paul le bourg 43270 Céaux-d'Allègre	Titulaire TAVERNIER Michel le bourg 43270 Céaux-d'Allègre
	Suppléant FAURE Frédérique Maméas Bas 43270 Céaux-d'Allègre	Suppléant MASSE Richard le bourg 43270 Céaux-d'Allègre	Suppléant TAVERNIER Daniel le bourg 43270 Céaux-d'Allègre
Cerzat	Titulaire BRET Paul Le Chambon 43380 Cerzat	Titulaire BESSE née PAGES Michèle le bourg 43380 Cerzat	Titulaire DUBOIS Robert Le Chambon 43380 Cerzat
	Suppléant PASCAL Cédric Le Chambon 43380 Cerzat		
Ceyssac	Titulaire ARNAUD Gaëlle Chantilhac 43000 Ceyssac	Titulaire ANTHUS Jean-Paul Brossac 43000 Ceyssac	Titulaire BOYER Christian les Vigneaux 43000 Ceyssac

Ceyssac	Suppléants LOMBARDY Sandra <i>le bourg</i> 43000 Ceyssac	Suppléant CUBIZOLLE née BASCLE Christiane <i>lotissement Les Oulagniers</i> 43000 Ceyssac	Suppléants BRET Christian <i>le bourg</i> 43000 Ceyssac
	QUINTIN née FARIGOULE Marie-Andrée <i>La Tarine</i> 43000 Ceyssac	FRANCOIS Jean-Claude <i>Les Vigneaux</i> 43000 Ceyssac	RAMAIN Alain <i>Les Vigneaux</i> 43000 Ceyssac
Chadron	Titulaire RAFFIER Jean-François <i>le bourg</i> 43150 Chadron	Titulaire LEYDIER Géraldine <i>Le coudert de Malhac</i> 43150 Chadron	Titulaire VIVIER Marie-France <i>Archinaud</i> 43150 Chadron
		Suppléants COLOMBARO Séverine <i>Archinaud</i> 43150 Chadron	
Chaise-Dieu (La)	Titulaire CHAILLY née LUDWIG Jacqueline <i>rue Fontgiraud</i> 43160 La Chaise-Dieu	Titulaire MESTRE Gérard <i>place du monument</i> 43160 La Chaise-Dieu	Titulaire ALLARD née MOLIMARD Jeanne <i>Rue Saint-Martin</i> 43160 La Chaise-Dieu
		Suppléant PEREIRA née CHARRIER Christiane <i>Quartier de Benaud</i> 43160 La Chaise-Dieu	
Chamalières-sur-Loire	Titulaire BOURDEL Jacky <i>Varennes</i> 43800 Chamalières-sur-Loire	Titulaire BAROU née BRENAS Annie <i>Varennes</i> 43800 Chamalières-sur-Loire	Titulaire DURANTON René <i>Varennes</i> 43800 Chamalières-sur-Loire
Chambezon	Titulaire JOB Chantal <i>6 route de Lempdes sur</i> <i>Allagnon</i> 43410 Chambezou	Titulaire PAULHE Denis <i>10 rue de la mairie</i> 43410 Chambezou	Titulaire FRANCOB Jean-Claude <i>3 rue de la Mairie</i> 43410 Chambezou
	Suppléant PUCILLO Yves <i>1 rue du cour</i> 43410 Chambezou	Suppléant RABAT Yves <i>14 rue des glycines</i> 43410 Chambezou	Suppléant CHARBONNIER Maggie <i>3 rue du puits</i> 43410 Chambezou
Champagnac-le-Vieux	Titulaire MAZAL Jacques <i>le bourg</i> 43440 Champagnac-le-Vieux	Titulaire SENEZE Bernard <i>le bourg</i> 43440 Champagnac-le-Vieux	Titulaire PHILIPPON née LOISEAU Arlette <i>le bourg</i> 43440 Champagnac-le-Vieux
	Suppléant MIGNOT née PAYS Marie- Louise <i>le bourg</i> 43440 Champagnac-le-Vieux	Suppléant TAVERNIER Mireille <i>le bourg</i> 43440 Champagnac-le-Vieux	Suppléants MICHE Annie <i>le bourg</i> 43440 Champagnac-le-Vieux
Champclause	Titulaire MAISONNY Frédéric <i>Ourbe</i> 43430 Champclause	Titulaire LOUBET René <i>Montvert</i> 43430 Champclause	Titulaire PALHIER née CARAMIAUX Séverine <i>Les Chiers</i> 43260 Montusclat

Champclause		Suppléant CHAPUIS Murielle <i>Boussoulet</i> 43260 Champclause	Suppléant PAULIN Pierre <i>Montival</i> 43430 Champclause
Chanaleilles	Titulaire PONTIER née CHAVAROUX Agnès <i>le bourg</i> 43170 Chanaleilles	Titulaire CHASSEFEYRE née PIC Sylvie <i>Le Pin</i> 43170 Chanaleilles	Titulaire VACHERON née BISCARAT Colette <i>Le Pin</i> 43170 Chanaleilles
	Suppléant PIC Alain <i>La Tuilerie</i> 43230 Couteuges	Suppléant ROUSSET Gérard <i>Chazeaux</i> 43170 Chanaleilles	Suppléant VACHERON née PALHEIRE Simone <i>Le Pin</i> 43170 Chanaleilles
Chaniat	Titulaire VAUZELLE née VIDAL Suzanne <i>34 rue Parbouzou</i> 43100 Brioude	Titulaire BATISSE Stéphane <i>Védrines</i> 43100 Chaniat	Titulaire MUZZOLIN née GRIFFON Elodie <i>La Rochette</i> 43100 Chaniat
	Suppléant DUTEIL née VEYSSEYRE Régine <i>le bourg</i> 43100 Chaniat	Suppléant HUGON Marie <i>Les Fournets</i> 43100 Chaniat	Suppléant SABATIER Joëlle <i>le bourg</i> 43100 Chaniat
Chanteuges	Titulaire FRIN Alain <i>Fromenty</i> 43300 Chanteuges	Titulaire VIZADE Christian <i>Saint-Jean</i> 43300 Chanteuges	Titulaire BRUGIROUX Claude <i>Saint-Jean</i> 43300 Chanteuges
Chapelle-Bertin (La)	Titulaire MARTIN Sandrine <i>43270 Céaux-d'Allègre</i>	Titulaire BOUDON Denis <i>Malfant</i> 43270 La Chapelle-Bertin	Titulaire BUSSAC Roger <i>le bourg</i> 43270 La Chapelle-Bertin
	Suppléant PONCET Jean-François <i>Murs</i> 43270 La Chapelle-Bertin	Suppléant CHAUVEAU Brigitte <i>Grandet</i> 43270 La Chapelle-Bertin	Suppléant GARNIER Jeanine <i>le bourg</i> 43270 La Chapelle-Bertin
Chapelle-d'Aurec (La)	Titulaire LHOSTE Didier <i>415 route de Lachaud</i> 43120 La Chapelle-d'Aurec	Titulaire JANUEL Pierre <i>527 route des listes</i> 43120 La Chapelle-d'Aurec	Titulaire CIVET Jean-Paul <i>28 chemin de la Côte</i> 43120 La Chapelle-d'Aurec
	Suppléant GROS Eric <i>26 rue Fontvieille</i> 43120 La Chapelle-d'Aurec	Suppléant DESSAGNE Noëlle <i>51 rue du centre bourg</i> 43120 La Chapelle-d'Aurec	Suppléant GRAIL née TOURON Christiane <i>217 rte de Lachaud</i> 43120 La Chapelle-d'Aurec
Chapelle-Geneste (La)	Titulaire CHEVALIER Colette <i>rue Picasso</i> 43160 La Chaise-Dieu	Titulaire MAVEL Fernand <i>La Volpilière</i> 43160 La Chapelle-Geneste	Titulaire CHEVALIER Henri <i>le bourg</i> 43160 La Chapelle-Geneste
Charraix	Titulaire DURSAP Annie <i>Le Mas</i> 43300 Charraix	Titulaire VIGNAL Eric <i>le bourg</i> 43300 Charraix	Titulaire NOTON Irène <i>Darnes</i> 43300 Charraix

Charraix	Suppléant GALTIER Roland <i>Chambelève</i> 43300 Charraix	Suppléant MONPLOT Angélique <i>le bourg</i> 43300 Charraix	Suppléant DURSAP Myriam <i>Le Mas</i> 43300 Charraix
Chaspinhac	Titulaire BAROU Murielle <i>rue de la Galaxie</i> 43700 Chaspinhac	Titulaire GAILLARD Brigitte <i>rue de la Paravent</i> 43700 Chaspinhac	Titulaire MALLET Christian <i>rue du Breuil</i> 43700 Chaspinhac
Chaspuzac	Titulaire CHAMAYOU Patrice <i>6 route du Puy</i> 43320 Chaspuzac	Titulaire GIRAUD Philippe <i>6 chemin de la Tourette</i> 43320 Chaspuzac	Titulaire ROUSSEL Christian <i>12 rue du Pradinat</i> 43320 Chaspuzac
Chassagnes	Titulaire MENEGAZZO Jean-Paul <i>le bourg</i> 43230 Chassagnes	Titulaire ESPENEL née POUILHE Anne-Marie <i>Les Sausses</i> 43230 Chassagnes	Titulaire PAGES née ROCHE Régine <i>La Croix</i> 43230 Chassagnes
Chassignoles	Titulaire ASTANIERE Annie <i>Thonnat</i> 43440 Chassignoles	Titulaire THAUNAT Raoul <i>Escros</i> 43440 Chassignoles	Titulaire SABATIER Paul <i>Marion</i> 43440 Chassignoles
	Suppléant OUSSELIN Daniel <i>le bourg</i> 43440 Chassignoles	Suppléant THONAT Christian <i>le bourg</i> 43440 Chassignoles	Suppléant ISLASSE Clément <i>Les Fontilles</i> 43440 Chassignoles
Chastel	Titulaire VICARD Marielle <i>Rouvelet</i> 43300 Chastel	Titulaire BROUSSEAU Odile <i>le bourg</i> 43300 Chastel	Titulaire BLANCHEREAUD Bernard <i>le bourg</i> 43300 Chastel
	Suppléant CAULE Bernard <i>La Beysseyre</i> 43300 Chastel	Suppléant COMBES Virginie <i>le bourg</i> 43300 Chastel	Suppléant VICARD Bernadette <i>le bourg</i> 43300 Chastel
Chaudeyrolles	Titulaire CORTIAL Marie-Louise <i>le bourg</i> 43430 Chaudeyrolles	Titulaire DUBOIS Isabelle <i>le bourg</i> 43430 Chaudeyrolles	Titulaire DEVIDAL André <i>le bourg</i> 43430 Chaudeyrolles
	Suppléants FAURE Marie-Odile <i>Arsac</i> 43430 Chaudeyrolles BRUN François <i>Arsac</i> 43430 Chaudeyrolles	Suppléant SALAT Alison <i>le bourg</i> 43430 Chaudeyrolles	
Chavaniac-Lafayette	Titulaire ARNAUD Françoise <i>le bourg</i> 43230 Chavaniac-Lafayette	Titulaire HEMERET Estelle <i>le bourg</i> 43230 Chavaniac-Lafayette	Titulaire COUDERT née CORNAIRE Andrée <i>Anglard</i> 43230 Chavaniac-Lafayette
	Suppléant CASTAGNA Hélène <i>Anglard</i> 43230 Chavaniac-Lafayette	Suppléant LAC Martine <i>le bourg</i> 43230 Chavaniac-Lafayette	Suppléant BABAK Nadia <i>le bourg</i> 43230 Chavaniac-Lafayette

Chazelles	Titulaire VISSAC Stéphane Madènes 43300 Chazelles	Titulaire VISSAC Audrey Madènes 43300 Chazelles	Titulaire VINCENT née ARRAULT Martine le bourg 43300 Chazelles
	Suppléant SERVANT Jean le bourg 43300 Chazelles	Suppléant GAMBIN née BOREL Christiane Madènes 43300 Chazelles	Suppléant LEFEBVRE née CREPIN Patricia le bourg 43300 Chazelles
Chenereilles	Titulaire RANCON Jean Paulhachon 43190 Chenereilles	Titulaire SYLVESTRE née ABRIAL Odette La pigne 43190 Chenereilles	Titulaire DANIEL-REVOLIER Jean Lavalette 43190 Chenereilles
Chilhac	Titulaire LEOTOING Chantal Chemin de Rochefaute 43380 Chilhac	Titulaire PEYROUX Jean-Claude rue de la Ribeyre 43380 Chilhac	Titulaire CHEVALIER Patrice route de Brioude 43380 Chilhac
Chomelix	Titulaire BONNEFOY Jean-Claude Miollet 43500 Chomelix	Titulaire CORNUT née GIBERT Danielle route du Puy 43500 Chomelix	Titulaire PRALONG Jean Le Monteil 43500 Chomelix
		Suppléant CHABAT Roger rue des Gorges de l'Arzon 43500 Chomelix	Suppléant DURANSON née BERNARD Jeanne Brejol 43500 Chomelix
Chomette (La)	Titulaire CHATEAUNEUF Florence Jenzac 43230 La Chomette	Titulaire JOUVHOMME Agnès le bourg 43230 La Chomette	Titulaire PERREY Colette le bourg 43230 La Chomette
	Suppléant CHABRIER François Rafayet 43230 La Chomette	Suppléant ZANUTTO Giovanni le bourg 43230 La Chomette	Suppléant FERRERO Raoul le bourg 43230 La Chomette
Cistrières	Titulaire GILBERT Marie-Claude Feneyrol 43160 Cistrières	Titulaire MATHIVET Christian le bourg 43160 Cistrières	Titulaire MOLLIN-FERRAND Marcel le bourg 43160 Cistrières
	Suppléant MENAGER Philippe Mandel 43160 Cistrières	Suppléant CLADIERE Pierre Pignol 43160 Cistrières	Suppléant QUART Jean le bourg 43160 Cistrières
Cohade	Titulaire FRANCON Sébastien 2 bis rue du Stade 43100 Cohade	Titulaire VIDAL Georges 3 impasse de Conchette – Flageac 43100 Cohade	Titulaire CHARBONNIER Roger 29 rue du Pouveret – Flageac 43100 Cohade
	Suppléant THONNAT Hélène 16 rue du Pouveret – Flageac 43100 Cohade	Suppléant TEISSANDIER Huguette 2 rue du Fer à Cheval – Crispiat 43100 Cohade	Suppléant GIBERT Solange 10 rue Saint-Ferreol 43100 Cohade

Collat	Titulaire BEGON Chantal 2 rue de Lachaud 43230 Collat	Titulaire BERNARD Christiane 4 rue du casino 43230 Collat	Titulaire BONHOURE née JOURDE Fabienne 3 route de Chabestrat 43230 Collat
		Suppléant MOUTTE Fabienne 5 rue du Temple 43230 Collat	Suppléant RAVEL Régis 7 route de Chabestrat 43230 Collat
Connangles	Titulaire VIALATEL Mireille le bourg 43160 Connangles	Titulaire MARGERIT Roger le bourg 43160 Connangles	Titulaire MONATTE Dominique Champses 43160 Connangles
	Suppléant BEAUNE Christian Pissis 43160 Connangles	Suppléant DETAVERNIER Pascal Intranges 43160 Connangles	Suppléant FILAIRE René Le bourg 43160 Connangles
Costaros	Titulaire BERNARD Patrice route d'Ussel 43490 Costaros	Titulaire CHARREYRON Daniele lotissement le Rouchas 43490 Costaros	Titulaire COLLY Raphaël lot les sources 43490 Costaros
	Suppléant DEMARS Joël route du Pechay 43490 Costaros	Suppléant BOISSY Katia 9 lotissement Les Tourterelles 43490 Costaros	Suppléant PAY Raymond les sources 43490 Costaros
Couteuges	Titulaire BEAUD Olivier Espitavy 43230 Couteuges	Titulaire ROCHE Bernadette le bourg 43230 Couteuges	Titulaire NICAUD Daniel le bourg 43230 Couteuges
		Suppléant BESSON Eliane Bannat 43230 Couteuges	Suppléant MONTEIL Lilian le bourg 43230 Couteuges
Craponne-sur-Arzon	Titulaire RAMOUSSE Michel Courbevaissse 43500 Craponne-sur-Arzon	Titulaire ZAMBONI Jeanine avenue de la gare 43500 Craponne-sur-Arzon	Titulaire FONTON Georges Bougernes 43500 Craponne-sur-Arzon
Cronce	Titulaire MAMET Josette Le Chassant 43300 Cronce	Titulaire RASPAIL Laurent Lestigeollet 43300 Cronce	Titulaire PAGE Thierry Lestigeollet 43300 Cronce
Cubelles	Titulaire ROZIERES Gérard besseget 43170 Cubelles	Titulaire CUBIZOLLE née AUBAZAC Marie-Paule La Pénide 43170 Cubelles	Titulaire PORTAL Christian le Mont 43170 Cubelles
	Suppléant MARIE Jean-Pierre Moulin de Fo 43170 Cubelles	Suppléant DEGHETTO Michel le bourg 43170 Cubelles	Suppléant COSTON Didier Fô 43170 Cubelles
Cussac-sur-Loire	Titulaire BARBE Rémi 20 rue de la République 43370 Cussac-sur-Loire	Titulaire ALLEGRE Pascal 14 chemin de l'Estrade 43370 Cussac-sur-Loire	Titulaire LONJON née VEYSSEYRE Marie-Christine 2 rue des deux moulins 43370 Cussac-sur-Loire

Cussac-sur-Loire	Suppléant RAFFIER Cécile <i>20 rue de la Pinède</i> <i>43370 Cussac-sur-Loire</i>	Suppléant ASSEZAT née ROBERT Anne-Marie <i>10 chemin des Crouzettes</i> <i>43370 Cussac-sur-Loire</i>	Suppléant BADIOU Jean-Pierre <i>21 le Choumadou – Malpas</i> <i>43370 Cussac-sur-Loire</i>
Desges	Titulaire VISSAC Gérard <i>Lescoussousses</i> <i>43300 DESGES</i>	Titulaire BRUSTEL Mireille <i>Lesbinières</i> <i>43300 DESGES</i>	Titulaire ROCHE Albert <i>le bourg</i> <i>43300 DESGES</i>
Domeyrat	Titulaire FILAIRE Franck <i>Bellevue</i> <i>43230 Domeyrat</i>	Titulaire JOUVE Linda <i>La Mineuve</i> <i>43230 Domeyrat</i>	Titulaire CHANSON Aymeric <i>La Mineuve</i> <i>43230 Domeyrat</i>
	Suppléant BLAUDIN DE THE Ségolène <i>La Cougeat</i> <i>43230 Domeyrat</i>	Suppléant GINHAC née OLEON Magalie <i>le bourg</i> <i>43230 Domeyrat</i>	Suppléant CHAUCHON née GIRAUD Fabienne <i>La Mineuve</i> <i>43230 Domeyrat</i>
Espalem	Titulaire FIALIP Séverine <i>60 rue des roses</i> <i>le bourg</i> <i>43450 Espalem</i>	Titulaire CUOQ Vincent <i>7 rue du Gray</i> <i>le bourg</i> <i>43450 Espalem</i>	Titulaire LIAUTAUD Jean-François <i>157 route de Blesle</i> <i>43450 Espalem</i>
	Suppléant CHARBONNEL Sylvie <i>1 rue de la boulangerie</i> <i>le bourg</i> <i>43450 Espalem</i>	Suppléant AVININ Nathalie <i>221 rue des roses</i> <i>le bourg</i> <i>43450 Espalem</i>	
Esplantas-Vazeilles	Titulaire FOURNIER Philippe <i>lot la Virlange Biasse</i> <i>43170 Esplantas-Vazeilles</i>	Titulaire ROCHE née BLANC Christine <i>Vazeilles près Saugues</i> <i>43170 Esplantas-Vazeilles</i>	Titulaire DABRIGEON André <i>La Brugere</i> <i>43170 Esplantas-Vazeilles</i>
Estables (Les)	Titulaire PRADIER Jeanne <i>La Vacheresse</i> <i>43150 Les Estables</i>	Titulaire MICHEL Paul <i>Rouzoulin</i> <i>43150 Les Estables</i>	Titulaire BONNEFOY André <i>Chapelon</i> <i>43150 Les Estables</i>
Fay-sur-Lignon	Titulaire MAS-MOYSAN Coralie <i>Le Mont Dernier</i> <i>43430 Fay-sur-Lignon</i>	Titulaire CRESPY née GUIGON Béatrice <i>La Combe</i> <i>43430 Fay-sur-Lignon</i>	Titulaire BONNEFOY née CHALENDAR Odette <i>Abriès</i> <i>43430 Fay-sur-Lignon</i>
	Suppléant ROCHETTE Elodie <i>Maisonnettes</i> <i>43430 Fay-sur-Lignon</i>	Suppléant COUSTE André <i>Montgardy</i> <i>43430 Fay-sur-Lignon</i>	Suppléant MAURIN née PETIOT Anne- Marie <i>rue de la tour</i> <i>43430 Fay-sur-Lignon</i>
Félines	Titulaire RABASTE Sandrine <i>Mortessagnes</i> <i>43160 Félines</i>	Titulaire ROCHETTE Maurice <i>le bourg</i> <i>43160 Félines</i>	Titulaire MATHIEU André <i>le bourg</i> <i>43160 Félines</i>
	Suppléant MARTIN Cédric <i>Estables</i> <i>43160 Félines</i>	Suppléant BEYSSAC Josiane <i>le bourg</i> <i>43160 Félines</i>	Suppléant BOISSON Evelyne <i>le bourg</i> <i>43160 Félines</i>

Ferrussac	Titulaire VIZADE Franck Varenes 43300 Ferrussac	Titulaire SEGUY Eva le bourg 43300 Ferrussac	Titulaire LEGENDRE Daniel Chassignoles 43300 Ferrussac
Fix-Saint-Geney	Titulaire GALLIEN Jean-François 12 rte de Vernassal 43320 Fix-Saint-Geney	Titulaire PROVOST Emile 7 rte de Vernassal 43320 Fix-Saint-Geney	Titulaire BERARD Jérôme 10 rue de Montpeiroux 43320 Fix-Saint-Geney
	Suppléant TALLOBRE Michel 3 rue de l'Assemblée 43320 Fix-Saint-Geney		
Freycenet-la-Cuche	Titulaire LAURENT Stéphane la grange 43150 Freycenet-la-Cuche	Titulaire ROCHETTE Laura le bourg 43150 Freycenet-la-Cuche	Titulaire PLANTIN Julienne 43150 Freycenet-la-Cuche
	Suppléant ROCHETTE Chantal le bourg 43150 Freycenet-la-Cuche	Suppléant BISSON Jean-Pierre le bourg 43150 Freycenet-la-Cuche	Suppléant ROCHETTE Denise Les Eygaux 43150 Freycenet-la-Cuche
Freycenet-la-Tour	Titulaire ARCHER née GIMBERT Marie-Hélène 8 rue de Calastrier 43150 Freycenet La Tour	Titulaire REY Denis 18 rue des Dentellières 43150 Freycenet La Tour	Titulaire CHANTEMESSE Marcel 10 route des Barthes 43150 Freycenet La Tour
	Suppléant SURREL Stéphanie Reyrac 43150 Freycenet La Tour		
Frugères-les-Mines	Titulaire DELORT Audrey 19 rue du 20 mai 1952 43250 Frugères les Mines	Titulaire CARLE née PLANCHETTE 14 rue du bois 43250 Frugères les Mines	Titulaire DESCHAUD Jean-Luc 12 rue du Bois 43250 Frugères les Mines
Frugières-le-Pin	Titulaire GILLE Armelle Aubagnat 43230 Frugières Le Pin	Titulaire BRUHAT René le bourg 43320 Frugières Le Pin	Titulaire ROCHE Daniel le bourg 43230 Frugières Le Pin
Goudet	Titulaire ARNULF Michèle Le Marchadial 43150 Goudet	Titulaire CEYSSON Alain La Bourgeade 43150 Goudet	Titulaire RICHARD Jack Le Balcon 43150 Goudet
	Suppléant BRUN Eliette Les Jardis 43150 Goudet	Suppléant MONDILLON Annie Le Balton 43150 Goudet	Suppléant MASSEBEUF Armelle Le pipet 43150 Goudet
Grenier-Montgon	Titulaire MOREL Patrick 36 route de Brioude 43450 Grenier-Montgon	Titulaire VIGIER Jean-Claude 1 route de la violette 43450 Montgon	Titulaire BOUDON Eric 3 route de la Violette 43450 Montgon
	Suppléant ANGLADE Liliane 5 Les Ribeyres 43450 Grenier-Montgon	Suppléant MOREL Marie-Line 9 route de la violette 43450 Montgon	Suppléant ROUDIL Danielle 10 route de Brioude 43450 Grenier-Montgon
Grèzes	Titulaire COSTON Noël le bourg 43170 Grèzes	Titulaire GIBELIN Bernard Le bourg 43170 Grèzes	Titulaire PAULET née CHAUVET Bernadette Maisonneuve 43170 Grèzes

Grèzes	Suppléant BONHOMME née VIDAL Gisèle <i>Le Mont</i> 43170 Grèzes	Suppléant BLANCARD née SAUGUES Bernadette <i>Le bourg</i> 43170 Grèzes	Suppléant BOUARD née THIOULOUSE Monique <i>le bourg</i> 43170 Grèzes
Javaugues	Titulaire ROCHE Yves <i>Comille</i> 43100 Javaugues	Titulaire VAUZELLE Christiane <i>rue du charron</i> 43100 Javaugues	Titulaire MIALON Odette <i>route de Cumignat</i> 43100 Javaugues
Jax	Titulaire FERRY Daniel <i>le bourg</i> 43230 Jax	Titulaire FREY Frédéric <i>Chastenuel</i> 43230 Jax	Titulaire DECLERQ Pascal <i>le bourg</i> 43230 Jax
	Suppléant BEIGNER Guy <i>Loubeyrat</i> 43230 Jax	Suppléant ISSARTEL Christiane <i>le bourg</i> 43230 Jax	Suppléant CHAUCHAT Colette <i>le bourg</i> 43230 Jax
Josat	Titulaire MARTIN Didier <i>Les Fages</i> 43230 Josat	Titulaire RODIER RICHARD Thérèse <i>Chabestrat</i> 43230 Josat	Titulaire ORTOLA née RODIER Raymonde <i>le bourg</i> 43230 Josat
	Suppléant MONTEILLARD Maxime <i>le bourg</i> 43230 Josat	Suppléant COSSON Eric <i>Pouzols</i> 43230 Josat	Suppléant BEAUME née VIDAL Michelle <i>Le Viillard</i> 43230 Josat
Jullianges	Titulaire VASSELON née MASSON <i>le bourg</i> 43500 Jullianges	Titulaire GARDES Maurice <i>Granouillet</i> 43500 Jullianges	Titulaire MANET Jean <i>Fontannes</i> 43500 Jullianges
		Suppléant SOULIER née CARLE Isabelle <i>Fontannes</i> 43500 Jullianges	
Lafarre	Titulaire PASCAL Paul <i>Les Sauvages</i> 43490 Lafarre	Titulaire DRIBAUT Pascal <i>La Theoule</i> 43490 Lafarre	Titulaire ALLEMAND Robert <i>Le Mont</i> 43490 Lafarre
	Suppléant MALARTRE Yvette <i>44 avenue Charles Dupuy</i> 43700 Brives-charensac		
Lamothe	Titulaire ROCHETTE née LADOUCEUR Françoise <i>18 route de Champagnac</i> 43100 Lamothe	Titulaire ROBIN née CHEVALIER Yvette <i>5 rue des mines</i> 43100 Lamothe	Titulaire JARLIER Christiane <i>11 rue du Cardinal</i> 43100 Lamothe
Landos	Titulaire CHABRET Martine <i>Bargettes</i> 43340 Landos	Titulaire VENTALON Yves <i>6 chemin du marais</i> 43340 Landos	Titulaire FOURCADE Laurence <i>2 impasse des acacias</i> 43340 Landos
	Suppléant TALOBRE Jean-Paul <i>3 impasse des Cyprès</i> 43340 Landos	Suppléant LIABEUF Jean-Claude <i>4 impasse du petit bois</i> 43340 Landos	Suppléant MONCHAMP Nicolas <i>28 route du Haut-Allier</i> 43340 Landos

Lantriac	Titulaire ROCHE Isabelle <i>La Collange</i> 43260 Lantriac	Titulaire CORTIAL Dominique <i>rue de la Pinède</i> <i>Les Terres Blanches</i> 43260 Lantriac	Titulaire BUISSON Henri <i>4 rue des Vigères</i> 43260 Lantriac
Laussonne	Titulaire GARDES Teddy <i>9 place de l'église</i> 43150 Laussonne	Titulaire REYNAUD André <i>5 chemin de Montchamp</i> 43150 Laussonne	Titulaire CALONNIER Séverine <i>les Badioux</i> 43150 Laussonne
		Suppléant BOUDON Josiane <i>Chemin des Lavandières</i> 43150 Laussonne	
Laval-sur-Doulon	Titulaire ROUBET Fabrice <i>le bourg</i> 43440 Laval-sur-Doulon	Titulaire VIALON Michel <i>le mas</i> 43440 Laval-sur-Doulon	Titulaire PELARDY René <i>le bourg</i> 43440 Laval-sur-Doulon
	Suppléants POUZOL Marie-Paule <i>8 clos Favier</i> 43350 Saint-Paulien DEMATHIEU Lucien <i>Chanteduc</i> 43440 Laval-sur-Doulon	Suppléant PELARDY René <i>le bourg</i> 43440 Laval-sur-Doulon	Suppléant VIALON Michel <i>Le Mas</i> 43440 Laval-sur-Doulon
Lavaudieu	Titulaire THONNAT Gilles <i>le bourg</i> 43100 Lavaudieu	Titulaire PERREY Paul-Henri <i>Pinols</i> 43100 Lavaudieu	Titulaire DELAIR Marc <i>le bourg</i> 43100 Lavaudieu
Lavoûte-Chilhac	Titulaire MERLE Danielle <i>chemin de la Gaye</i> 43380 Lavoûte-Chilhac	Titulaire DAUPHIN Danielle <i>Le Prieuré</i> 43380 Lavoûte-Chilhac	Titulaire MARCET Jean-Michel <i>rue du Pont</i> 43380 Lavoûte-Chilhac
	Suppléant FOURNIER Lucette <i>chemin de Bevèze</i> 43380 Lavoûte-Chilhac	Suppléant MARCET Laurence <i>Rue du pont</i> 43380 Lavoûte-Chilhac	Suppléant MANOURY Vincent <i>Le prieuré</i> 43380 Lavoûte-Chilhac
Lavoûte-sur-Loire	Titulaire BURIANNE Raymond <i>Veyrac</i> 43800 Lavoûte-sur-Loire	Titulaire CONDUCTIER Jacqueline <i>3 rue Montaigne</i> 43800 Lavoûte-sur-Loire	Titulaire NOUVET Benjamin <i>rue Traversière</i> 43800 Lavoûte-sur-Loire
Léotoing	Titulaire AUBIJOUX née DUBOURGNOUX Brigitte <i>Lanau</i> 43410 Léotoing	Titulaire FANJUL née BIGOT <i>Recoules</i> 43410 Léotoing	Titulaire BESSEYRE Georges <i>le bourg</i> 43410 Léotoing
	Suppléant BESSEYRE née BONNENFANT Annie <i>le bourg</i> 43410 Léotoing	Suppléant CAVAROT née NOEL Lydie <i>Autrac</i> 43410 Léotoing	
Lissac	Titulaire PUECH Odile <i>chemin de la Morade</i> 43350 Lissac	Titulaire ARNAUD Jean <i>impasse du forgeron</i> 43350 Lissac	Titulaire LAURENT Mireille <i>lot Cortonnade de Liabre</i> 43350 Lissac
Lorlanges	Titulaire BOUDON Nathalie <i>8 Lachaud</i> 43360 Lorlanges	Titulaire SICARD Céline <i>4 rue du Lac</i> 43360 Lorlanges	Titulaire GRIMAUULT Jean-Marie <i>2 Angelane</i> 43360 Lorlanges

Lorlanges	Suppléant BARD Serge 16 Rocheconstant 43360 Lorlanges	Suppléant BOUCHE née BASTARD Laetitia 14 Rocheconstant 43360 Lorlanges	
Loudes	Titulaire JOUMEL Henri 4 rue de la Chapelle 43320 Loudes	Titulaire CHAPON Noël 1 route de Saint-Jean de Nay 43320 Loudes	Titulaire THOLANCE née GARDES Jeanne 5 rue Jean Portal 43320 Loudes
	Suppléant GRANIER Fabrice 7 route de Fromenteau Vaures 43320 Loudes	Suppléant BOULON Jean-Claude 3 lotissement du Couderchou 43320 Loudes	Suppléant CARLET Michel 1 lot les chaussades 43320 Loudes
Lubilhac	Titulaire PENIDE Maxime Garnigoule 43100 Lubilhac	Titulaire BONY Roland La Fage 43100 Lubilhac	Titulaire COMBES née GAUTHIER Nicole Montmège 43100 Lubilhac
	Suppléant BLANQUET Christian La Baraque 43100 Lubilhac	Suppléant ISABEL née BAGES Yolande Tany 43100 Lubilhac	Suppléant GENTON Jacques Les Granges 43100 Lubilhac
Malrevers	Titulaire PRALONG Claude le bourg 43800 Malrevers	Titulaire CHONION Marc Lot les Rivaux 43800 Malrevers	Titulaire DUCAS Gérard Le riou 43800 Malrevers
	Suppléants MORELL Claude le Riou 43800 Malrevers BONNET née MALLET Bernadette La Blache 43800 Malrevers FERT Fabien Boissiers 43800 Malrevers		
Malvalette	Titulaire BORIE David Mayol 43210 Malvalette	Titulaire BEGON Gérard le bourg 43210 Malvalette	Titulaire SEJALON Denis La Chana 43210 Malvalette
Malvières	Titulaire ROUSSERIE Louis Parot 43160 Malvières	Titulaire SEIGNE Frédéric le bourg 43160 Malvières	Titulaire ROUX Bernadette Lagrifolle 43160 Malvières
	Suppléant BRESSON Véronique Lagrifolle 43160 Malvières	Suppléant BOULANT Jean-Claude Le Champ 43160 Malvières	Suppléant MAISONNEUVE Catherine Le Bouton 43160 Malvières
Mas-de-Tence (Le)	Titulaire DUMAS Georges Le Flourdon 43190 Le Mas de Tence	Titulaire CROUZET Annie le bourg 43190 Le Mas de Tence	Titulaire PERILLON née LIOTIER Brigitte le bourg 43190 Le Mas de Tence
	Suppléant RECHATIN née DESAGE Fabienne Les Béaux 43190 Le Mas de Tence	Suppléant MANDAROUX Michel le bourg 43190 Le Mas de Tence	Suppléant BROUSSARD née MONTELMARD Marcelle le bourg 43190 Le Mas de Tence

Mazerat-Aurouze	Titulaire CHANTEMESSE David <i>La Brequeville</i> 43230 Mazerat-Aurouze	Titulaire FRAISSE Olivier <i>Esfacy</i> 43230 Mazerat-Aurouze	Titulaire BOYER née ROZAND Danielle <i>le bourg</i> 43230 Mazerat-Aurouze
Mazet-Saint-Voy	Titulaire GENEST David <i>La Chêze</i> 43520 Le Mazet Saint Voy	Titulaire RUEL Henri <i>9 montée du temple</i> 43520 Le Mazet Saint Voy	Titulaire PAULET Christian <i>1 chemin de la Chalayouse</i> 43520 Le Mazet Saint Voy
			Suppléant CACHARD Jean <i>1 route de Fay</i> 43520 Le Mazet Saint Voy
Mercoeur	Titulaire CHEVALIER Martine <i>Montgieux</i> 43100 Mercoeur	Titulaire ROUX Bernadette <i>Montgieux</i> 43100 Mercoeur	Titulaire NOTONIER Eric <i>Le Chazelet</i> 43100 Mercoeur
		Suppléant BERTRAND André <i>Le Chazelet</i> 43100 Mercoeur	Suppléant MASSEBEUF née DUMAZEL Jeanine <i>Ambert</i> 43100 Mercoeur
Mézères	Titulaire TEMPERE Gisèle <i>Route de soudar</i> 43800 Mézères	Titulaire MANET François <i>Les Chaumilles</i> 43800 Mézères	Titulaire RAMEL Paulette <i>Vioches</i> 43800 Mézères
Monistrol-d'Allier	Titulaire RAVAT Raymond <i>rue Jean de Fretat</i> 43580 Monistrol d'Allier	Titulaire FLANDIN Elisabeth <i>rue Jean de Fretat</i> 43580 Monistrol d'Allier	Titulaire PLOT Jean-Luc <i>rue les Lombards</i> 43580 Monistrol d'Allier
		Suppléant VERNET Gisèle <i>La Valette</i> 43580 Monistrol d'Allier	Suppléant LYONNET née BICHET Patricia <i>Montée des deux chiens</i> 43580 Monistrol d'Allier
Monlet	Titulaire JACQUES Thomas <i>Varenes</i> 43270 Monlet	Titulaire ROUSSET Patricia <i>le bourg</i> 43270 Monlet	Titulaire FERRAND Nathalie <i>le bourg</i> 43270 Monlet
		Suppléant ALBA Thierry <i>le bourg</i> 43270 Monlet	Suppléant NOVELLA Didier <i>le bourg</i> 43270 Monlet
Montclard	Titulaire BELMONT Pascale <i>Trabesson</i> 43230 Montclard	Titulaire MONATTE Fabrice <i>Trabesson</i> 43230 Montclard	Titulaire PONTVIANNE Philippe <i>Trabesson</i> 43230 Montclard
		Suppléant BELMONT Eric <i>Trabesson</i> 43230 Montclard	Suppléant TYSSANDIER Corinne <i>Lestremolede</i> 43230 Montclard
Monteil (Le)	Titulaire PAGES Paul <i>14 chemin des Varenes</i> 43700 Le Monteil	Titulaire GIL Michelle <i>3 place de l'Église</i> 43700 Le Monteil	Titulaire MOKHTARI née BREYSSE Françoise <i>2 place de la mairie</i> 43700 Le Monteil
	Suppléant ENJOLRAS Chloé <i>10 route de la Chartreuse</i> 43700 Le Monteil	Suppléant DA ROCHA Valérie <i>13 chemin des Varenes</i> 43700 Le Monteil	Suppléant SABADEL Jean-Claude <i>1 rue du Rocher</i> 43700 Le Monteil

Montregard	Titulaire RANCON Raphaël 3 rue du château 43290 Montregard	Titulaire MASSARDIER Pascal Aulagny 43290 Montregard	Titulaire SOUVIGNET Marcel lieu-dit Les Granges 43290 Montregard
	Suppléant FAYARD Jean-François La Lyrée 43290 Montregard	Suppléant CURSOUX Jean-Luc Cursoux 43290 Montregard	Suppléant SAMUEL Jean-Noël lieu-dit Nolhec 43290 Montregard
Montusclat	Titulaire BERNSTEIN Gérard Sabatoux 43260 Montusclat	Titulaire CHALENDAR Christian le bourg 43260 Montusclat	Titulaire GAT Michèle Pouzolq 43260 Montusclat
	Suppléants POUGNET Richard Sabatoux 43260 Montusclat GOUZIL Gilles La Pradette 43260 Montusclat	Suppléant PALHIER Bernadette le bourg 43260 Montusclat	
Moudeyres	Titulaire NICAISE Florine chemin de la Chareyrette 43150 Moudeyres	Titulaire ALLIRAND Alain La Freydeyre 43150 Moudeyres	Titulaire PERBET Serge route de Chaumières 43150 Moudeyres
	Suppléant GRAIL Jérôme La Coste 43150 Moudeyres	Suppléant CHANAL Fernand l'Aubépin 43150 Moudeyres	Suppléant CHANAL Paul Aspierre 43150 Moudeyres
Ouides	Titulaire BERNARD Robert maison seule 43510 Ouides	Titulaire GRASSET Damien le bourg 43510 Ouides	Titulaire BONHOMME Lucien le bourg 43510 Ouides
	Titulaire VAUZELLE Thibaut 21 rue des Pérailles 43100 Paulhac	Titulaire ALAMY Christiane 9 rue du Père l'Enfer 43100 Paulhac	Titulaire RAVOUX Jean-Paul 1 rue du Charron 43100 Paulhac
Paulhac		Suppléant OMBRET Bernard 138 rue des Listes Basses 43100 Paulhac	
	Titulaire BOUDON Eliane 8 rue Lafayette 43230 Paulhaguet	Titulaire ACHARD Monique rue Notre-Dame 43230 Paulhaguet	Titulaire BELIN Françoise 13 allée des Rivaux 43230 Paulhaguet
Paulhaguet		Suppléant CHAMBON Annie 12 allée des rivaux 43230 Paulhaguet	Suppléant ECHAUBARD Marie-Claude 11 rue Lafayette 43230 Paulhaguet
	Titulaire PUEL Daniel le bourg 43300 Pébrac	Titulaire ROUX Michel La Borie 43300 Pébrac	Titulaire CHAMBEFORT née GUINEBAULT Simone le bourg 43300 Pébrac
Pébrac	Suppléant PAILHES Raymond Le Planet 43300 Pébrac	Suppléant CUSSAC Noël Ganillon 43300 Pébrac	Suppléant GERVAIS née BOURIOL- PENTURY Michelle le bourg 43300 Pébrac

Pertuis (Le)	Titulaire PELISSIER Jean-Marc <i>Les Pièces longues</i> 43200 Le Pertuis	Titulaire BOULHOL André <i>Lavoute</i> 43200 Le Pertuis	Titulaire PERREL Laurent <i>le bourg</i> 43200Le Pertuis
	Suppléant NEZET Christian <i>Jacquet</i> 43200Le Pertuis	Suppléant JOUBERT Patrick <i>Le Vernet</i> 43200 Le Pertuis	Suppléant DARNE Pierre <i>Coudoffre</i> 43200 Le Pertuis
Pinols	Titulaire CROZEMARIE née BOISSIERE Mireille <i>Boisserette</i> 43300 Pinols	Titulaire ROCHE née HUGON Gisèle <i>le bourg</i> <i>route de Saint-Flour</i> 43300 Pinols	Titulaire CHADES née MARTIN Yolande <i>chemin de Rajus</i> 43300 Pinols
	Suppléant BOUCHE Alain <i>rue du Remblai</i> 43300 Pinols	Suppléant BORDES née PUYALET Mireille <i>rue du remblai</i> 43300 Pinols	Suppléant JULHIEN née LEBRE Mireille <i>route de Langeac</i> 43300 Pinols
Pradelles	Titulaire SABY Michel <i>Les Bories</i> 43420 Pradelles	Titulaire BEAUMEL René <i>rue du Portalet</i> 43420 Pradelles	Titulaire ENJOLRAS Daniel <i>les Chalets N°21</i> 43420 Pradelles
		Suppléant VEYRET Marie-Louise <i>rue des Tisserands</i> 43420 Pradelles	
Prades	Titulaire JOSEPH Michel <i>Beauregard</i> 43300 Prades	Titulaire DORIER née BROUILLARD Marie-Josèphe <i>rue basse</i> 43300 Prades	Titulaire JAMMES née ROUSSEL Maryse <i>rue Basse</i> 43300 Prades
	Suppléants CHAMBEFORT Christian <i>Le Breuil</i> 43300 Prades TOURETTE André <i>1bis av de la République</i> 63100 Clermont-Ferrand	Suppléant SERVANT née THIBOULET Marie-France <i>lot Champ de la Dame</i> 43300 Prades	Suppléant BENOIST née LEJEUNE Monique <i>rue Basse</i> 43300 Prades
Présailles	Titulaire RIBES Xavier <i>le bourg</i> 43150 Présailles	Titulaire MIALON Jean-Baptiste <i>Le Cher</i> 43150 Présailles	Titulaire DUGUA Christophe <i>le bourg</i> 43150 Présailles
	Suppléant MENEU Violette <i>le bourg</i> 43150 Présailles	Suppléant MARION Charles <i>Massibrand</i> 43150 Présailles	Suppléant REDON Christian <i>Vachères</i> 43150 Présailles
Queyrières	Titulaire GAUTHIER André <i>Raffy</i> 43260 QUEYRIERES	Titulaire CHEVALIER Nicole <i>Le Coudert</i> 43260 QUEYRIERES	Titulaire GROS Joseph <i>Moneyderes</i> 43260 QUEYRIERES
	Suppléant DELEAU Eric <i>La Varenne</i> 43260 Queyrières	Suppléant MICHALLET Mireille <i>Le Coudert</i> 43260 Queyrières	Suppléant SAURON Jacky <i>Moneyderes</i> 43260 Queyrières
Raucoules	Titulaire MANIOULOUX Pierre-Henri <i>8 rue de Firminy</i> 43290 Raucoules	Titulaire PAILLET Claude <i>Oumey</i> 43290 Raucoules	Titulaire GIRAUD Josette <i>Bayle</i> 43290 Raucoules

Rauret	Titulaire AVIT Eric Rauret-Haut 43340 Rauret	Titulaire GIBERT Gilbert Rauret-Bas 43340 Rauret	Titulaire CHAMELIN Paul Freycenet 43340 Rauret
	Suppléant RENOUX Luc Rauret-Haut 43340 Rauret	Suppléant SABY née BEAUMEL Bernadette Jagonas 43340 Rauret	Suppléant CHASSEFEYRE Jean-Claude Joncherette 43340 Rauret
Roche-en-Régnier	Titulaire FOURNIER Béatrice Remèges 43810 Roche-en-Régnier	Titulaire JOUVE Jean-Marc Saint-Maurice de Roche 43810 Roche-en-Régnier	Titulaire SOULIER François Orcignac 43810 Roche-en-Régnier
Rosières	Titulaire VEROT Pierre 10 route du Four Chiriac 43800 Rosières	Titulaire ROUSSON Nicole 1.1 lot le Poussier 43800 Rosières	Titulaire AVINENT Rose-Marie 18 rue du quartier Saint-Jean 43800 Rosières
			Suppléant ALIX née LIOGER Marie- Noëlle 3 route de Bosc Les Potus 43800 Rosières
Saint-André-de-Chalencon	Titulaire BELHOMME Patrick Chazelles 43130 Saint-André-de- Chalencon	Titulaire VASSEL née CROIZAT Joëlle Les Granges 43130 Saint-André-de- Chalencon	Titulaire PINEL Joseph La Garde 43130 Saint-André-de- Chalencon
Saint-Arcons-d'Allier	Titulaire VAN DER WINDT Marc le bourg 43300 Saint-Arcons-d'Allier	Titulaire DIODONNAT Anne-Marie Beaune 43300 Saint-Arcons-d'Allier	Titulaire JOURMARD Noël Rognac 43300 Saint-Arcons-d'Allier
	Suppléant DESTABLE née MERLE Patricia Rognac 43300 Saint-Arcons-d'Allier	Suppléant PAGE Jacky Le Jarrisson 43300 Saint-Arcons-d'Allier	Suppléant BOISSIERES Gérard Navat 43300 Saint-Arcons-d'Allier
Saint-Arcons-de-Barges	Titulaire GACHON Thierry 225 route de Lunel 34400 Saint-Just	Titulaire CRESPY David Freycenet 43420 Saint-Arcons-de-Barges	Titulaire CRESPY David Freycenet 43430 Saint-Arcons-de-Barges
Saint-Austremoine	Titulaire HALGAND Martine Le Bénéfice 43380 Saint-Austremoine	Titulaire COMTE Michel lieu dit Cumiaux 43380 Saint-Austremoine	Titulaire PELISSIER Denis lieu dit Cumiaux 43380 Saint-Austremoine
		Suppléants ROCHE née TORRENT Elisabeth lieu dit Le Mirial 43380 Saint-Austremoine SAUGUES Nathalie lieu dit le Bénéfice 43380 Saint-Austremoine ZARADZKI Nicolas lieu dit le Bénéfice 43380 Saint-Austremoine	Suppléant HOTOLEAN née SANTIAGO Manuela lieu dit Cumiaux 43380 Saint-Austremoine

Saint-Beauzire	Titulaire BISCARRAT Caroline <i>Le Croizet</i> 43100 Saint-Beauzire	Titulaire FEUILLARADE Jean <i>Bathuzat</i> 43100 Saint-Beauzire	Titulaire PEYRELON Nicole <i>le bourg</i> 43100 Saint-Beauzire
	Suppléant LOUBAT Angélique <i>lotissement Le Chavaniel</i> 43100 Saint-Beauzire	Suppléant SOUCHAL Denis <i>La Gare</i> 43100 Saint-Beauzire	Suppléant BALBON née BENECH Marie-Claude <i>le bourg</i> 43100 Saint-Beauzire
Saint-Bérain	Titulaire MEHDEB Ahmed <i>le bourg</i> 43300 Saint-Bérain	Titulaire VIGOUROUX Raymond <i>Combret</i> 43300 Saint-Bérain	Titulaire JAMMES Marie-Louise <i>La Roche</i> 43300 Saint-Bérain
	Suppléant CHARDON Edith <i>Chardassac</i> 43300 Saint-Bérain		
Saint-Bonnet-le-Froid	Titulaire NEYRON Jean <i>2 chemin des écoliers</i> 43290 Saint-Bonnet-le-Froid	Titulaire CHATELARD née BERT Solange <i>3 impasse des prairies</i> 43290 Saint-Bonnet-le-Froid	Titulaire PACALON Joseph <i>1 rue du Velay</i> 43290 Saint-Bonnet-le-Froid
	Suppléant SANTY Jean-Pierre <i>26 rue du Velay</i> 43290 Saint-Bonnet-le-Froid	Suppléant MOULIN née NEYRON Fabienne <i>17 rue du Velay</i> 43290 Saint-Bonnet-le-Froid	Suppléant MARCON née LEGAT Bernadette <i>5 chemin du Fanget</i> 43290 Saint-Bonnet-le-Froid
Saint-Christophe-d'Allier	Titulaire GRENIER Sébastien <i>Le Tremoul</i> 43340 Saint-Christophe-d'Allier	Titulaire LESNES Jean-Pierre <i>Le Fau</i> 43340 Saint-Christophe-d'Allier	Titulaire HUGON Pierre <i>le tremoul</i> 43340 Saint-Christophe-d'Allier
		Suppléant POUGNET Christian <i>le bourg</i> 43340 Saint-Christophe-d'Allier	
Saint-Christophe-sur-Dolaizon	Titulaire ROBERT Daniel <i>Espale</i> 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon	Titulaire CHAURAND Alain <i>Jabier</i> 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon	Titulaire LEYTON Daniel <i>Eycenac</i> 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon
	Suppléant ROCHE Gérard <i>Jabier</i> 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon	Suppléant ANDRIEUX Jean-Pierre <i>Dolaizon</i> 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon	Suppléant QUEYREYRE Josiane <i>Freycenet</i> 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon
Saint-Cirgues	Titulaire LAUBY Jean-François <i>Promeyrat</i> 43380 Saint-Cirgues	Titulaire MASSEBEUF Jean-Marie <i>le bourg</i> 43380 Saint-Cirgues	Titulaire FOURNIER Jean-Louis <i>le bourg</i> 43380 Saint-Cirgues
Saint-Didier-sur-Doulon	Titulaire GIROUX Nicole <i>Lugeastre</i> 43440 Saint-Didier-sur-Doulon	Titulaire FAYET Marie-Thérèse <i>Lugeastre</i> 43440 Saint-Didier-sur-Doulon	Titulaire FLORY Olivier <i>Cerat</i> 43440 Saint-Didier-sur-Doulon
	Suppléant MONATTE Andrée <i>L'Hermitagne</i> 43440 Saint-Didier-sur-Doulon	Suppléant JARLIER Christophe <i>L'Hermitagne</i> 43440 Saint-Didier-sur-Doulon	Suppléant BRUHAT Marcel <i>le bourg</i> 43440 Saint-Didier-sur-Doulon

Saint-Etienne-du-Vigan	Titulaire GIDON Alain <i>Le bourg</i> 43420 Saint-Etienne-du-Vigan	Titulaire MASCLAUX Christian <i>le bourg</i> 43420 Saint-Etienne-du-Vigan	Titulaire MARTEL Norbert <i>le bourg</i> 43420 Saint-Etienne-du-Vigan
	Suppléant TEYSSIER Aurélien <i>Le Cros de Beaune</i> 43420 Saint-Etienne-du-Vigan		
Saint-Etienne-Lardeyrol	Titulaire FILHOL Dominique <i>Le bourg</i> 43260 Saint-Etienne-Lardeyrol	Titulaire GIRAUD Odile <i>Combriol</i> 43260 Saint-Etienne-Lardeyrol	Titulaire TEYSSONNEYRE Josette <i>Les Sagnes</i> 43260 Saint-Etienne-Lardeyrol
Saint-Etienne-sur-Blesle	Titulaire LESUEUR Pierre <i>La chireuze</i> 43450 Saint-Etienne-sur-Blesle	Titulaire JAMMES Marie-Chantal <i>Besse</i> 43450 Saint-Etienne-sur-Blesle	Titulaire ROYON née HERNU Floribanne <i>Lavialle</i> 43450 Saint-Etienne-sur-Blesle
Saint-Front	Titulaire CELLE Séverine <i>Chemin de Charigou</i> 43550 Saint-Front	Titulaire CORTIAL Robert <i>Chemin de Charigou</i> 43550 Saint-Front	Titulaire MALOSSE Olivier <i>La Faye</i> 43550 Saint-Front
Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien	Titulaire BERAUD Jérôme <i>Rochemaure</i> 43350 Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien	Titulaire FABRE née DEVIDAL Martine <i>Place de la maison carrée</i> 43350 Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien	Titulaire POUZOL Célestin <i>3 route de Fonternau</i> 43350 Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien
	Suppléant FOURNERIE née BOIT Marie-Paule <i>18 rue du Fraisse</i> 43350 Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien	Suppléant ANGLADE François <i>6 rue du Sabotier</i> 43350 Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien	Suppléant FABRE Gilbert <i>place de la maison carrée</i> 43350 Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien
Saint-Georges-d'Aurac	Titulaire BERINGER Georges <i>13 route d'Auvergne</i> 43230 Saint-Georges-d'Aurac	Titulaire BERINGER Christine <i>9 place du tilleul</i> 43230 Saint-Georges-d'Aurac	Titulaire SERVANT Sandrine <i>Azinières</i> 43230 Saint-Georges-d'Aurac
		Suppléant ISSARTEL Julien <i>Freyenet</i> 43230 Saint-Georges-d'Aurac	
Saint-Georges-Lagricol	Titulaire GIROUX Madeleine <i>La Motte</i> 43500 Saint-Georges-Lagricol	Titulaire COTTIER Mathieu <i>le bourg</i> 43500 Saint-Georges-Lagricol	Titulaire GUERRIER Paul <i>La Sagnette</i> 43500 Saint-Georges-Lagricol
		Suppléant PEYRON Marina <i>Fraisse</i> 43500 Saint-Georges-Lagricol	
Saint-Géron	Titulaire VERDIER Dominique <i>Combazine</i> 43360 Saint-Géron	Titulaire GARDEIX Jean-Pierre <i>Gizac</i> 43360 Saint-Géron	Titulaire BLANDIN Jean-Louis <i>Gizac</i> 43360 Saint-Géron
	Suppléant SPECEL Christelle <i>Tissac</i> 43360 Saint-Géron		

Saint-Haon	Titulaire SERRES Yves <i>Mazemblard</i> 43340 Saint-Haon	Titulaire CUSSAC Jean-Claude <i>Escublac</i> 43340 Saint-Haon	Titulaire NOEL Raouil <i>le bourg</i> 43340 Saint-Haon
	Suppléant VIGOUROUX Jean-Claude <i>Château-Laville</i> 43340 Saint-Haon	Suppléant PECHAIRE Robert <i>Jagonzac</i> 43340 Saint-Haon	Suppléant JOHANNY Pascal <i>le bourg</i> 43340 Saint-Haon
Saint-Hilaire	Titulaire VEYRET née DELAIR Nicole <i>le bourg</i> 43390 Saint-Hilaire	Titulaire JACOB Guy <i>Le Pin</i> 43390 Saint-Hilaire	Titulaire CEYTRE née NIGON Gisèle <i>le bourg</i> 43390 Saint-Hilaire
	Suppléant ROUY François <i>La Roche</i> 43390 Saint-Hilaire	Suppléant CERES née RICOUX Isabelle <i>Chastrette</i> 43390 Saint-Hilaire	Suppléant BLOND Béatrice <i>Freyccenet</i> 43390 Saint-Hilaire
Saint-Hostien	Titulaire MONTELLIMARD Alain <i>Vallogeres</i> 43260 Saint-Hostien	Titulaire BONCOMPAIN Stéphane <i>le bourg</i> 43260 Saint-Hostien	Titulaire BAYLE née COTTIN Marie-Thérèse <i>le Champ</i> 43260 Saint-Hostien
		Suppléant LEVEQUE Marc <i>le bourg</i> 43260 Saint-Hostien	
Saint-Illpize	Titulaire BARTHOMEUF Gérard <i>le bourg</i> 43380 Saint-Illpize	Titulaire BOUCHE Jean-Louis <i>le bourg</i> 43380 Saint-Illpize	Titulaire TIVAYRAT Denise <i>le bourg</i> 43380 Saint-Illpize
	Suppléant ROLLAND Alain <i>Seniquette</i> 43380 Saint-Illpize	Suppléant ROUANET Danielle <i>Channat</i> 43380 Saint-Illpize	Suppléant TOURETTE Michelle <i>Channat</i> 43380 Saint-Illpize
Saint-Jean-d'Aubrigoux	Titulaire TETEVIDE Alain <i>Pont de Chaumat</i> 43500 Saint-Jean-d'Aubrigoux	Titulaire BOUTHERON-CHEUCLE Michelle <i>Le Vernet</i> 43500 Saint-Jean-d'Aubrigoux	Titulaire MALLIET Jean-Marc <i>le bourg</i> 43500 Saint-Jean-d'Aubrigoux
	Suppléant JOUVE Josiane <i>le bourg</i> 43500 Saint-Jean-d'Aubrigoux	Suppléant AYEL Dominique <i>Le bourg</i> 43500 Saint-Jean-d'Aubrigoux	Suppléant JOUVE Chantal <i>Triouleyre</i> 43500 Saint-Jean-d'Aubrigoux
Saint-Jean-de-Nay	Titulaire AMBERT André <i>La Bernarde</i> 43000 Espaly-Saint-Marcel	Titulaire BOYER Georges <i>le bourg</i> 43320 Saint-Jean-de-Nay	Titulaire PELISSE Henri <i>chemin de l'Arche</i> 43000 Espaly-Saint-Marcel
	Suppléant TENDILLE Thierry <i>Les Granges</i> 43320 Saint-Jean-de-Nay	Suppléant BOYER Denis <i>le bourg</i> 43320 Saint-Jean-de-Nay	Suppléant PELISSE Jean-Marie 43320 Saint-Jean-de-Nay
Saint-Jean-Lachalm	Titulaire JOUMARD Alain <i>le bourg</i> 43510 Saint-Jean-Lachalm	Titulaire SARRET Josette <i>Conil</i> 43510 Saint-Jean-Lachalm	Titulaire FABRE Michel <i>le bourg</i> 43510 Saint-Jean-Lachalm
		Suppléant DAUDET Henri <i>Le Villard</i> 43510 Saint-Jean-Lachalm	Suppléant BESSE Suzanne <i>Sansac</i> 43150 Saint-Jean-Lachalm

Saint-Jeures	Titulaire AUTIN Christiane <i>Lieu-dit « Laprat »</i> 43200 Saint-Jeures	Titulaire DELOLME Marie-Thérèse <i>9 rue du Sabotier</i> 43200 Saint-Jeures	Titulaire BUISSON Jean <i>17 montée de Saint-Jacques</i> 43200 Saint-Jeures
	Suppléant FERRAND Philippe <i>656 rue de la Fouant</i> 43200 Saint-Jeures	Suppléant MASSE Christian <i>160 route du Debat</i> 43200 Saint-Jeures	Suppléant ARGAUD Sandrine <i>4 route du Bouchet</i> 43200 Saint-Jeures
Saint-Julien-Chapteuil	Titulaire SAMANNI Pierrette <i>8 route du Puy</i> 43260 Saint-Julien-Chapteuil	Titulaire ANDRE Marie-Claude <i>46bis rue Chaussade</i> 43260 Saint-Julien-Chapteuil	Titulaire VALTY Marc <i>lot le Carme</i> 43260 Saint-Julien-Chapteuil
	Suppléant CRESPY Georges <i>3 le ruisseau</i> 43260 Saint-Julien-Chapteuil	Suppléant RIFFARD René <i>21 rue Chaussade</i> 43260 Saint-Julien-Chapteuil	
Saint-Julien-d'Ance	Titulaire BALLUTO Alain <i>Longefond</i> 43500 Saint-Julien-d'Ance	Titulaire SUC Claude <i>Peret</i> 43500 Saint-Julien-d'Ance	Titulaire COURT Marcel <i>Longefond</i> 43500 Saint-Julien-d'Ance
Saint-Julien-des-Chazes	Titulaire MERLE Serge <i>Légal</i> 43300 Saint-Julien-des-Chazes	Titulaire BARTHELEMY née POTEZ Patricia <i>le bourg</i> 43300 Saint-Julien-des-Chazes	Titulaire RAYNAL Gisèle <i>le bourg</i> 43300 Saint-Julien-des-Chazes
	Suppléant MOUSSIER née VETTORETTI Josiane <i>Véreuges</i> 43300 Saint-Julien-des-Chazes	Suppléant HOURDIER née BARLIER Danielle <i>Le Monteil</i> 43300 Saint-Julien-des-Chazes	Suppléant PLANTIN Ferrand <i>Le Monteil</i> 43300 Saint-Julien-des-Chazes
Saint-Julien-du-Pinet	Titulaire GIBERT Christian <i>Le Champ de la Garnasse</i> 43200 Yssingeaux	Titulaire VALANTIN née CHARBONNIER Chantal <i>Fontfreyde</i> 43200 Saint-Julien-du-Pinet	Titulaire SUC Mathieu <i>Mortessagne</i> 43200 Saint-Julien-du-Pinet
		Suppléant ROURE Pierre Marie <i>La Chaud de Vaumac</i> 43200 Saint-Julien-du-Pinet	Suppléant MOREL née BADIOU Chantal <i>Les Sagnolles</i> 43230 Domeyrat
Saint-Julien-Molhesabate	Titulaire GARNIER née MASCLET Yvonne <i>le bourg</i> 43220 Saint-Julien-Molhesabate	Titulaire POINAS Pierre <i>Le bourg</i> 43220 Saint-Julien-Molhesabate	Titulaire MOUNIER Marcel <i>le bourg</i> 43220 Saint-Julien-Molhesabate
	Suppléant AULAGNON Paul <i>Malatray</i> 43220 Saint-Julien-Molhesabate	Suppléant SEYTRE Yves <i>Liberthe</i> 43220 Saint-Julien-Molhesabate	
Saint-Just-Malmont	Titulaire FOULTIER née MEILLER Marguerite <i>7 lot les Grangers</i> 43240 Saint-Just-Malmont	Titulaire FREYCENON née MONTERYMARD Marie-Paule <i>4 lot les Grangers</i> 43240 Saint-Just-Malmont	Titulaire CHATAIGNON née POULAT Marie-Thérèse <i>28 route de Jonzieux</i> 43240 Saint-Just-Malmont

Saint-Just-Malmont	Suppléant FURNEL Jean 4 chemin des Prés 43240 Saint-Just-Malmont	Suppléant GRANGETTE née PEYRON Marie-Noëlle 7 rue Pasteur 43240 Saint-Just-Malmont	Suppléant FURNEL née TARDY Monique 5 rue Chanoine Paulin Malmont 43240 Saint-Just-Malmont
Saint-Just-près-Brioude	Titulaire BAGES née VAZEILLE Céline La Rodde 43100 Saint-Just-près-Brioude	Titulaire APCHER Jean-Paul La Rodde 43100 Saint-Just-près-Brioude	Titulaire PRUNEYROLLES Gilles La Maisonneuve 43100 Saint-Just-près-Brioude
Saint-Laurent-Chabreuges	Titulaire PAULET Mickaël 50 Les Queyres 43100 Saint-Laurent-Chabreuges	Titulaire BAISSIERE née LACOMBRADE Séverine 5 Les Queyres 43100 Saint-Laurent-Chabreuges	Titulaire OURSEYRE née PULVERIC Solange 58 les Queyres 43100 Saint-Laurent-Chabreuges
	Suppléant FRANCON née PAPON Denise 2 Entremont 43100 Saint-Laurent-Chabreuges	Suppléant SERRE née MARONNE Liliane 8 Les Queyres 43100 Saint-Laurent-Chabreuges	Suppléant LAVERGNE Pierre 28 les Queyres 43100 Saint-Laurent-Chabreuges
Saint-Martin-de-Fugères	Titulaire ROCHETTE Annie Courmarcès 43150 Saint-Martin-de-Fugères	Titulaire CHAUSSENDE Bruno le bourg 43150 Saint-Martin-de-Fugères	Titulaire SABATIER Pierre Fugères 43150 Saint-Martin-de-Fugères
Saint-Pal-de-Senouire	Titulaire MARGERIT Christian Juillard 43160 Saint-Pal-de-Senouire	Titulaire BEYSSAC Mireille Clersanges 43160 Saint-Pal-de-Senouire	Titulaire VESSAYRE Claudette le bourg 43160 Saint-Pal-de-Senouire
Saint-Paul-de-Tartas	Titulaire PRADES née CHAULET Annie le bourg 43420 Saint-Paul-de-Tartas	Titulaire HAON Michel le bourg 43420 Saint-Paul-de-Tartas	Titulaire GRAILLE née MUNIER Christelle le bourg 43420 Saint-Paul-de-Tartas
Saint-Pierre-du-Champ	Titulaire CHEVALIER Odile 5 Tanaüs 43810 Saint-Pierre-du-Champ	Titulaire DELABRE née VASSELON Denise 1 rue des écoles 43810 Saint-Pierre-du-Champ	Titulaire REY Jean-Charles 12 place de l'Église 43810 Saint-Pierre-du-Champ
	Suppléant MALLEYS Marie 1 rue du Nord 43810 Saint-Pierre-du-Champ	Suppléant GALLIEN née TRIOLAIRE Marie-Thérèse 16 rue des écoles 43810 Saint-Pierre-du-Champ	Suppléant FERRET Gérard 19 route de Poussac 43810 Saint-Pierre-du-Champ
Saint-Pierre-Eynac	Titulaire LIOGIER Renée Apunihac Chemin du Garay 43260 Saint-Pierre-Eynac	Titulaire ROUDON Roselyne Cellier 43260 Saint-Pierre-Eynac	Titulaire SOUCHERE née GUERIN Marie-Louise le bourg 43260 Saint-Pierre Eynac
Saint-Préjet-Armandon	Titulaire LACROIX Paul Armandon 43230 Saint-Préjet-Armandon	Titulaire NUGIER Christian Les Begons 43230 Saint-Préjet-Armandon	Titulaire FACY Stéphanie le bourg 43230 Saint-Préjet-Armandon

Saint-Préjet-d'Allier	Titulaire ANGLADE née MOLINIER Marie-Aline 285 rue du mas Champagnac 43580 Saint-Préjet-d'Allier	Titulaire VEYSSEYRE Bernard 227 rue de l'Église le bourg 43580 Saint-Préjet-d'Allier	Titulaire BESSE née CHARBONNIER Armelle 107 rue du Couvent 43580 Saint-Préjet-d'Allier
Saint-Privat-d'Allier	Titulaire COUDERT Bruno Pratclaux 43580 Saint-Privat-d'Allier	Titulaire CHABANON née PAULET Monique le bourg 43580 Saint-Privat-d'Allier	Titulaire PAGE née NEYRAVAL Christiane Le Monteil 43580 Saint-Privat-d'Allier
	Suppléants MARION Jean-Louis Le Monteil 43580 Saint-Privat-d'Allier COSTE née BESSE Chantal Le Chier 43580 Saint-Privat-d'Allier	Suppléant BLANC née BEYNIER Maryse Mercury 43580 Saint-Privat-d'Allier	Suppléant EYMARD Daniel Nolhac 43580 Saint-Privat-d'Allier
Saint-Privat-du-Dragon	Titulaire CHAZELLET Christian le bourg 43380 Saint-Privat-du-Dragon	Titulaire SABATIER Christiane le bourg 43380 Saint-Privat-du-Dragon	Titulaire PIROUX Dominique le bourg 43230 Saint-Privat-du-Dragon
		Suppléant LEYRELOUP Michèle le bourg 43380 Saint-Privat-du-Dragon	Suppléant PIROUX Josiane le bourg 43230 Saint-Privat-du-Dragon
Saint-Romain-Lachalm	Titulaire BARRALLON née VACHER Nicole 8 rue Lacour 43620 Saint-Romain-Lachalm	Titulaire CLAPEYRON Louis 1985 chemin de la Reucole 43620 Saint-Romain-Lachalm	Titulaire DURIEUX Gérard 312 chemin de Montchouvet 43620 Saint-Romain-Lachalm
	Suppléant THERMEAU née ROUX Martine 4 allée des Amis 43620 Saint-Romain-Lachalm	Suppléant BERGERON Gabriel 14 allée de la Minoterie 43610 Saint-Romain-Lachalm	Suppléant MICHEL née CHARRA Béatrice 531 chemin de Montchouvet 43620 Saint-Romain-Lachalm
Saint-Vénérand	Titulaire VACHERON Olivier Romagnac 43580 Saint-Vénérand	Titulaire VALENTIN Bernadette La Baraque du plot 43580 Saint-Vénérand	Titulaire SABATIER Monique le bourg 43580 Saint-Vénérand
	Suppléants GAZAGNON André le bourg 43580 Saint-Vénérand FAISANDIER Christelle le bourg 43580 Saint-Vénérand	Suppléant CHAPEL Josiane le bourg 43580 Saint-Vénérand	Suppléant ENGELVIN Henri le bourg 43580 Saint-Vénérand
Saint-Vert	Titulaire ARDAILLON Corinne Salcruz 43440 Saint-Vert	Titulaire NOEL Jacquie La Chaud de Pot 43440 Saint-Vert	Titulaire MARQUET Evelyne Le Moristel 43440 Saint-Vert
	Suppléant TREILLE Noël le bourg 43440 Saint-Vert	Suppléant ROCHE Sébastien Pot 43440 Saint-Vert	Suppléant PHILIS Pierre Pot 43440 Saint-Vert

Saint-Victor-Malescours	Titulaire FAVARON Jacques 10 rue du tilleul 43140 Saint-Victor-Malescours	Titulaire MOULIN Philippe 1827 route de la Mure 43140 Saint-Victor-Malescours	Titulaire LYONNET Eugène 22 rue du Tilleul lot Les genets 43140 Saint-Victor-Malescours
Saint-Victor-Malescours	Suppléant VALOUR Philippe 229 route du Trêve 43140 Saint-Victor-Malescours	Suppléant FONT Didier 6 impasse du pré des Soeurs 43140 Saint-Victor-Malescours	Suppléant VELAY Nathalie 881 route de Cellières 43140 Saint-Victor-Malescours
Saint-Victor-sur-Arlanc	Titulaire DAVID Annie Bonfont 43500 Saint-Victor-sur-Arlanc	Titulaire TAVERNIER Henri Beaumont 43500 Saint-Victor-sur-Arlanc	Titulaire LEROY Josette Cheyrac 43500 Saint-Victor-sur-Arlanc
Saint-Vidal	Titulaire FOURY Franck 25 route du Puy Grazac 43320 Saint-Vidal	Titulaire BEAUZAC Gérard 12 rue des Fourniaux Grazac 43320 Saint-Vidal	Titulaire BOYER Pierre 1 chemin des Orgues 43320 Saint-Vidal
	Suppléant BOUILHOL née VIZADE Patricia 3 route du Four Locussol 43320 Saint-Vidal	Suppléant JACOB Didier 14 rue des Lilas Grazac 43320 Saint-Vidal	Suppléant VIALLET née TRESCARTE Marie-Josèphe 42 route du four Locussol 43320 Saint-Vidal
Saint-Vincent	Titulaire AGUILHON Denis 36 rue du Mont Courant Labroc 43800 Saint-Vincent	Titulaire BORIE Gérard 24 rue du petit prince 43800 Saint-Vincent	Titulaire REYNAUD Jacques 1 rue du chant du ruisseau 43800 Saint-Vincent
Sainte-Eugénie-de-Villeneuve	Titulaire MONIER Florian 8 rue de la Pendorio 43230 Sainte-Eugénie-de-Villeneuve	Titulaire DUCHET Michel 7 rue du Pradelet 43230 Sainte-Eugénie-de-Villeneuve	Titulaire BERINGER née DUCHET Ginette 6 rue de l'Impératrice 43230 Sainte-Eugénie-de-Villeneuve
		Suppléant DUCHET Antoine 10 impasse des jardins 43230 Sainte-Eugénie-de-Villeneuve	Suppléant MEDART Albert 13 rue Principale 43230 Sainte-Eugénie-de-Villeneuve
Sainte-Florine	Titulaire THOREL née THOREL Sylvie 41 rue Ambroise Thomas 43250 Sainte-Florine	Titulaire RIBOULET Jean-Pascal 7 chemin du Bourguet 43250 Sainte-Florine	Titulaire SOULIE Bruno 38 rue d'Armois 43250 Sainte-Florine
		Suppléant COMBEUIL Auguste 1 impasse du pré Bourguet 43250 Sainte-Florine	Suppléant CARDOT Bernard 7 rue sous la Coste 43250 Sainte-Florine
Sainte-Marguerite	Titulaire SAURET Alain Log RDC ancienne école 43230 Sainte-Marguerite	Titulaire LAURENT Annie le bourg 43230 Sainte-Marguerite	Titulaire LUDON Cyril le bourg 43230 Sainte-Marguerite
			Suppléant LAURENT Camille le bourg 43230 Sainte-Marguerite

Salettes	Titulaire HUGON Frédéric <i>Espinasse</i> 43150 Salettes	Titulaire FOURNIER Yves <i>le bourg</i> 43150 Salettes	Titulaire LIABEUF Hervé <i>Maiguezin</i> 43150 Salettes
Salzuit	Titulaire ITIER Noël <i>le bourg</i> 43230 Salzuit	Titulaire DELIVERT Gérard <i>ZA Le Marcet</i> 43230 Salzuit	Titulaire COUDERT Aurélie <i>ZA Le Marcet</i> 43230 Salzuit
Sembadel	Titulaire PIRAS née MAZUR Solange <i>Sembadel-gare</i> 43160 Sembadel	Titulaire REYNAUD Jean-Pierre <i>le bourg</i> 43160 Sembadel	Titulaire CARLE née JUILLO Christiane <i>le bourg</i> 43160 Sembadel
		Suppléant MAISONNEUVE née MOURAILLE Claudine <i>Sembadel gare</i> 43160 Sembadel	Suppléant FARGET Maurice <i>le bourg</i> 43160 Sembadel
Seneujols	Titulaire CATTANEO née HEBRARD Christine <i>le bourg</i> 43510 Seneujols	Titulaire PORTALIER Jean-François <i>le bourg</i> 43510 Seneujols	Titulaire COIN née PELISSE Isabelle <i>Bonnefont</i> 43510 Seneujols
	Suppléant CHACORNAC Norbert <i>le bourg</i> 43510 Seneujols		
Siaugues-Sainte-Marie	Titulaire ROBERT née BARBALAT Martine <i>Lespitalet</i> 43300 Siaugues-Sainte-Marie	Titulaire ROBERT Gérard <i>Lespitalet</i> 43300 Siaugues-Sainte-Marie	Titulaire CARLET Daniel <i>Impasse du Petit Breuil</i> 43300 Siaugues-Sainte-Marie
	Suppléant BOURDIER Christian <i>Boissière</i> 43300 Siaugues-Sainte-Marie		Suppléant LIONNET Robert <i>Laniac</i> 43300 Siaugues-Sainte-Marie
Solignac-sous-Roche	Titulaire VALETTE Jean-Pierre <i>Boubas</i> 234 chemin du Cros du Mortier 43130 Solignac-sous-Roche	Titulaire BILLARD née BOLLAND Georgette <i>46 rue de la mairie</i> 43130 Solignac-sous-Roche	Titulaire GAY Jean <i>320 chemin des Eyssarts</i> 43130 Solignac-sous-Roche
Solignac-sur-Loire	Titulaire GERBAL Jean-Marie <i>Rue de la Longe</i> 43370 Solignac-sur-Loire	Titulaire JOUBERT née BERTRAND Yolande <i>route du Puy</i> 43370 Solignac-sur-Loire	Titulaire MOIROUX Bernard <i>rue de la Gare</i> 43370 Solignac-sur-Loire
Tailhac	Titulaire SABATIER Hélène <i>Marmeisse</i> 43300 Tailhac	Titulaire SOULIER Daniel <i>Marmeisse</i> 43300 Tailhac	Titulaire SAVEUSE Annie <i>Le poux</i> 43300 Tailhac
Thoras	Titulaire AJASSE Jean-Luc <i>Le Cheylot</i> 43170 Thoras	Titulaire BARLET Jean-Philippe <i>Ventajols</i> 43170 Thoras	Titulaire ROLLAND Julien <i>le bourg</i> 43170 Thoras
Tiranges	Titulaire BREUYRE Emmanuelle <i>Le Bec</i> 43530 Tiranges	Titulaire BOUILLON Michelle <i>rue des billards</i> 43530 Tiranges	Titulaire COLLANGE née ROBIN Marie-Colette <i>route de Chalencou</i> 43530 Tiranges

Tiranges	Suppléants GRANGER René <i>rue de la Nerceyre</i> 43530 Tiranges SKRZYNSKI Luc <i>rue du Chapre</i> 43530 Tiranges		
Torsiac	Titulaire ROBIN née RACHER Nadine <i>Brugeilles</i> 43450 Torsiac	Titulaire HALFON née LEJCZYK Izabela <i>La Maisonnnette</i> 43450 Torsiac	Titulaire LATERRISSE née ALBARET Véronique <i>Brugeilles</i> 43450 Torsiac
	Suppléant LATERRISSE Laurent <i>Brugeilles</i> 43450 Torsiac	Suppléant FONT Patrick <i>Sanson</i> 45450 Torsiac	Suppléant VARGUES née PINON Françoise <i>Le Moulin Brugeilles</i> 43450 Torsiac
Valprivas	Titulaire COMBIER Louis <i>205 grande rue</i> 43210 Valprivas	Titulaire MOSNIER née THOLIERE Michelle <i>204 rue des écoliers</i> 43210 Valprivas	Titulaire DESPINASSE Michelle <i>60 rue de la Bourgeat</i> 43210 Valprivas
		Suppléant DARLES Gérard <i>87 grande rue</i> 43210 Valprivas	Suppléant AUBERT Roger <i>486 rue du Château</i> 43210 Valprivas
Vals-le-Chastel	Titulaire CUBIZOLLES Jean-Marc <i>le bourg</i> 43230 Vals-le-Chastel	Titulaire TRONCHERE Marie-Thérèse <i>le bourg</i> 43230 Vals-le-Chastel	Titulaire CONY Antoine <i>le bourg</i> 43230 Vals-le-Chastel
	Suppléant EUGENE Pierre <i>le bourg</i> 43230 Vals-le-Chastel	Suppléant BRUHAT Marcelle <i>le bourg</i> 43230 Vals-le-Chastel	Suppléant TRONCHERE Guy <i>le bourg</i> 43230 Vals-le-Chastel
Vals-près-le-Puy	Titulaire MOULEYRE Félix <i>28 rue Saint-Benoît</i> <i>Les Prades A</i> 43750 Vals-près-le-Puy	Titulaire DA ROCHA née MERCIER Jeanne <i>6 place de la mutualité</i> 43750 Vals-près-le-Puy	Titulaire LOUBET Raymond <i>11 rue de l'Aubépine</i> 43750 Vals-près-le-Puy
	Suppléant BACH Philippe <i>19 chemin de la Sermone</i> 43750 Vals-près-le-Puy	Suppléant CHABANON Colette <i>10 rue Joseph Rumillet</i> 43750 Vals-près-le-Puy	Suppléant AULAGNIER Michel <i>47 avenue de Vals</i> 43750 Vals-près-le-Puy
Varennes-Saint-Honorat	Titulaire SOULIER Daniel <i>La Chaumarasse</i> 43230 Sainte-Eugénie-de-Villeneuve	Titulaire COUDERT Claude <i>Charbounousse</i> 43270 Varennes-Saint-Honorat	Titulaire PASCAL Alexandre <i>Le bourg</i> 43270 Varennes Saint Honorat
Vastres(Les)	Titulaire VIGNAL Frédéric <i>La Chazotte</i> 43430 Les Vastres	Titulaire BOREL Gérard <i>La Faye</i> 43430 Les Vastres	Titulaire LOMBARD Georges <i>La Faye</i> 43430 Les Vastres
Vazeilles-Limandre	Titulaire VOLLE Charles <i>9 route des Granges</i> 43320 Vazeilles-Limandre	Titulaire BERARD Didier <i>10 rue de l'école</i> 43320 Vazeilles-Limandre	Titulaire PAGES Sébastien <i>1 allée du cimetière</i> 43320 Vazeilles-Limandre
	Suppléant PAGES née PLACE Sylvia <i>1 allée du cimetière</i> 43320 Vazeilles-Limandre	Suppléant STAMBOULI Lydie <i>4 route de Beauregard</i> 43320 Vazeilles-Limandre	Suppléant VOLLE née DUFIX Claudette <i>9 route des Granges</i> 43320 Vazeilles-Limandre

Venteuges	Titulaire AUBAZAC Guillaume <i>le bourg</i> 43170 Venteuges	Titulaire PAGE Michel <i>Lavès</i> 43170 Venteuges	Titulaire BOREZ Robert <i>Combret</i> 43170 Venteuges
Vergezac	Titulaire DE VEYRAC Etienne <i>Le Thiolent</i> 43320 Vergezac	Titulaire GARNIER Jean-Marie <i>Le bourg</i> 43320 Vergezac	Titulaire NEYRAVAL Erick <i>Le Quiret</i> 43320 Vergezac
Vergongheon	Titulaire ROCHE Pierrette <i>22 route de Brassac</i> 43360 Vergongheon	Titulaire TAPISSIER André <i>30 route du stade</i> 43360 Vergongheon	Titulaire BASCLE Roger <i>25 route de Lubières</i> 43360 Vergongheon
		Suppléant SICARD Alain <i>6 rue du 19 mars 1962</i> 43360 Vergongheon	
Vernassal	Titulaire BESSE Fabien <i>Pouzols</i> 43270 Vernassal	Titulaire MONLYADE née ROBERT Colette <i>route de Pratement</i> 43270 Vernassal	Titulaire MARTINOL née DELORD Mireille <i>Le bourg</i> 43270 Vernassal
			Suppléant PEYRET née PIGEON Danielle <i>Le bourg</i> 43270 Vernassal
Vernet (Le)	Titulaire MARTEL Olivier <i>le bourg</i> 43320 Vergezac	Titulaire PELISSE Calixte <i>le bourg</i> 43320 Le Vernet	Titulaire BOYER Bernadette <i>le bourg</i> 43320 Le Vernet
Vézézoux	Titulaire REYMOND Serge <i>23 rue de la mairie</i> 43390 Vezézoux	Titulaire MAILLE Marie-Josiane <i>21 rue du say</i> 43390 Vezézoux	Titulaire HOSTIER Gilles <i>14 rue de la Coulaire</i> 43390 Vezézoux
Vieille-Brioude	Titulaire RUIZ FERNANDEZ Juanito <i>4 allée du panorama</i> 43100 Vieille-Brioude	Titulaire CARLIER Monique <i>La Pruneyre</i> 43100 Vieille-Brioude	Titulaire CHAREYRON Roland <i>4 place du four</i> <i>lieu dit Coste-Cirgues</i> 43100 Vieille-Brioude
	Suppléant JOUVHOMME née FLOTTE Christiane <i>Le Monteil</i> 43100 Vieille-Brioude		
Vielprat	Titulaire MIALON Pierrette <i>Le Mas</i> 43490 Vielprat	Titulaire BARRIOL Jean-Pierre <i>Les Hermes</i> 43490 Vielprat	Titulaire MIALON Prosper <i>Le Mas</i> 43490 Vielprat
		Suppléant CEYSSON Jérôme <i>Le Mas</i> 43490 Vielprat	Suppléant MIALON Catherine <i>Le Montet</i> 43490 Vielprat
Villeneuve-d'Allier	Titulaire ISSARTEL Jean-Luc <i>le bourg</i> 43380 Villeneuve-d'Allier	Titulaire DAL MASO Dominique <i>le bourg</i> 43380 Villeneuve-d'Allier	Titulaire CHANTEL Ginette <i>le bourg</i> 43380 Villeneuve-d'Allier

Villeneuve-d'Allier	Suppléant FOREST née CHILLET Caline <i>Condros 43380 Villeneuve-d'Allier</i>	Suppléant BONNET Francis <i>rue de l'Église 43380 Villeneuve-d'Allier</i>	Suppléant BESSON Jean-Louis <i>Lomenede 43380 Villeneuve-d'Allier</i>
Villettes (Les)	Titulaire BARALON née FOUVET Dominique <i>1 chemin de Cublaise 43600 Les Villettes</i>	Titulaire POLICARD Sylviane <i>10 place de la mairie 43600 Les Villettes</i>	Titulaire GERENTON née PETIOT Brigitte <i>26 rue du Tilleul 43600 Les Villettes</i>
Vissac-Auteyrac	Titulaire GERENTON Laurent <i>2 impasse de la Navigonde 43300 Vissac-Auteyrac</i>	Titulaire CHAURAND Roger <i>1 rue du Velours 43300 Vissac-Auteyrac</i>	Titulaire BERNARDON Sylvie <i>Curmilhac 43300 Vissac-Auteyrac</i>

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS (2 listes)

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Arsac-en-Velay	<p align="center">Titulaire</p> <p>HOCQUET Martine 8bis chemin de la Borie- Bouzols 43700 Arsac-en-Velay</p> <p>SAGNARD Patrice chemin de la Ribeyre – La Terrasse 43700 Arsac-en-Velay</p> <p>ALLIROL Jacky 16 route des cimes – La Terrasse 43700 Arsac-en-Velay</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>BAY René allée des Lucioles 43700 Arsac-en-Velay</p> <p>BAY Elisabeth 6 chemin des Lilas Les Pradeaux 43700 Arsac-en-Velay</p>
Chadrac	<p align="center">Titulaire</p> <p>ALLIBERT Magalie 45 avenue Louis Pasteur 43770 Chadrac</p> <p>MAYRAND Michel 4 allée Lucie Aubrac 43770 Chadrac</p> <p>BOURDELAIN Marie-Joséphé 18 avenue Louis Pasteur 43770 Chadrac</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>COZE née PUBELLIER Suzanne 4 montée de Chadrac 43770 Chadrac</p> <p>ROCHER Dominique rue des Mouettes 43770 Chadrac</p>
	<p align="center">Suppléant</p> <p>JOUVET Christian 6 rue Corneille 43770 Chadrac</p> <p>PEYRON Bernadette 32 route de Figeon 43770 Chadrac</p> <p>GIBERT Alain 20 avenue Louis Pasteur 43770 Chadrac</p>	<p align="center">Suppléant</p> <p>MENINI Frédéric 28 route de Beauregard 43770 Chadrac</p> <p>DE ALMEIDA née MAROKIAN Héléne 28 chemin du Zephir 43770 Chadrac</p>
Chambon-sur-Lignon (Le)	<p align="center">Titulaire</p> <p>VERILHAC Nicole 12 montée du Chant de l'Ame 43400 Le Chambon-sur-Lignon</p> <p>ARNAUD André Chemin du Mézenc – lot le Fraisse 43400 Le Chambon-sur-Lignon</p> <p>CHARREYRON née REY Roselyne 7 impasse de Molle 43400 Le Chambon-sur-Lignon</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>FERRIER Joël Les Roberts 43400 Le Chambon-sur-Lignon</p> <p>MARTIGNON Christiane 3 rue des Morilles 43400 Le Chambon-sur-Lignon</p>
Coubon	<p align="center">Titulaire</p> <p>ANTERION née BRUGIERE Magali 59 route de Brives 43700 Coubon</p> <p>CHOUVIER Olivier 20 impasse résidence village 43700 Coubon</p> <p>PEYRACHE née BEAL Roselyne 4 chemin de Chambaillou 43700 Coubon</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>RAFFIER née CORTIAL Florence 5 impasse la Lézardine 43700 Coubon</p> <p>ROCHE née LOUCHE Jocelyne 32 chemin des Chirouzes 43700 Coubon</p>

Dunières	<p align="center">Titulaire</p> <p>LOUDIN née DUBELLE Marie-Laure 20 rue du 8 mai 43220 Dunières</p> <p>MOULIN Christophe 1 lotissement Le Château 43220 Dunières</p> <p>CHAUDIER Florian 1 ter rue du stade 43220 Dunières</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>VALLAT Robert 13 rue d'Annonay 43220 Dunières</p> <p>BOUCHET née SADOWSKI Françoise 4 bis rue des bruyères 43220 Dunières</p>
	<p align="center">Suppléant</p> <p>SIGAUT Henri 11 rue du 11 novembre 43220 Dunières</p> <p>GOUY née MILLERE Monique 16 rue neuve 43220 Dunières</p> <p>ARNAUD née SOUBEYRAND Colette 8 bis rue de l'industrie 43220 Dunières</p>	<p align="center">Suppléant</p> <p>GUERIN Philippe 20 rue de Bel air 43220 Dunières</p> <p>EPALLE née GRANGETTE Evelyne lieu-dit Maisonnettes 43220 Dunières</p>
Espaly-Saint-Marcel	<p align="center">Titulaire</p> <p>FORESTIER Thierry 4 chemin via les Combes 43000 Espaly-Saint-Marcel</p> <p>LAURENT Patrick 82 avenue de la Bernarde 43000 Espaly-Saint-Marcel</p> <p>VIALLE Elisabeth 11 bis rue de la redevance 43000 Espaly-Saint-Marcel</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>ROURE André 10 rue du Pont Vieux 43000 Espaly-Saint-Marcel</p> <p>RIOUFREYT François 30 bis Val du Riou 43000 Espaly-Saint-Marcel</p>
Fontannes	<p align="center">Titulaire</p> <p>RASPAIL Marie-Pierre 7 rue du port 43100 Fontannes</p> <p>CHANIS Véronique 21 rue de la gare 43100 Fontannes</p> <p>MEUNIER Frédéric 34 rue du four 43100 Fontannes</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>CALMIER René 41 route de Javauges 43100 Fontannes</p> <p>BARD Cécile 18 rue des Chirouzes 43100 Fontannes</p>
Grazac	<p align="center">Titulaire</p> <p>RANCON Isabelle Le Villard 43200 Grazac</p> <p>AULAGNON Maxime Les Champs 43200 Grazac</p> <p>BOIS Jean-Louis Les Champs 43200 Grazac</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>SABOT Paulette Le Villard 43200 Grazac</p> <p>FAYOLLE Nadège Rabisson 43200 Grazac</p>
Langeac	<p align="center">Titulaire</p> <p>BONNAFOUX Denis 30 rue de la Magnagnerie 43300 Langeac</p> <p>BRUNEL Jean-Pierre 3 rue Léo Lagrange 43300 Langeac</p> <p>KLATA Bernadette 32 rue de la Magnagnerie 43300 Langeac</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>NICOUX Christian 30 rue Parmentier 43300 Langeac</p> <p>GUITTARD Georges Jahon 43300 Langeac</p>

<p style="text-align: center;">Lapte</p>	<p style="text-align: center;">Titulaire BACHER Mireille <i>La Chambertière-Haute</i> 43200 Lapte PATOUILLARD Ghislaine <i>Les Communaux de Verne</i> 43200 Lapte RAYNAUD Fabrice <i>Champdappe</i> 43200 Lapte</p>	<p style="text-align: center;">Titulaire VOCANSON Gilles <i>Brossettes</i> 43200 Lapte RABEYRIN Aline <i>Chazeaux</i> 43200 Lapte</p>
<p style="text-align: center;">Lempdes-sur-Allagnon</p>	<p style="text-align: center;">Titulaire GILBERT Marlène <i>60 rue de Largelier</i> 43410 Lempdes-sur-Allagnon CHAUNION André <i>36 rue des Moulins</i> 43410 Lempdes-sur-Allagnon TARDY Michel <i>le Moulin du bos Sacrat</i> 43410 Lempdes-sur-Allagnon</p>	<p style="text-align: center;">Titulaire FAYON Sylvie <i>chemin de la combe</i> 43100 Cohade MALHOMME Luc <i>le moulin de la Ribeyre</i> 43410 Lempdes-sur-Allagnon</p>
<p style="text-align: center;">Mazeyrat-d'Allier</p>	<p style="text-align: center;">Titulaire TORRENT Paul <i>Truchon</i> 43300 Mazeyrat-d'Allier JOUVE Simon <i>Le Monteil</i> 43300 Mazeyrat-d'Allier PAYS Martine <i>La Grange</i> 43300 Mazeyrat-d'Allier</p>	<p style="text-align: center;">Titulaire FOURY Denis <i>Le Chaumet</i> 43300 Mazeyrat-d'Allier TRONCHERE Loïc <i>Marjallat</i> 43300 Mazeyrat-d'Allier</p>
	<p style="text-align: center;">Suppléant DUNIS Brigitte <i>Saint-Eble</i> 43300 Mazeyrat-d'Allier HABRIAL Paulette <i>Saint-Eble</i> 43300 Mazeyrat-d'Allier</p>	
<p style="text-align: center;">Monastier-sur-Gazeille (Le)</p>	<p style="text-align: center;">Titulaire GALLAND Alain <i>La Garenne</i> 43150 Le Monastier-sur-Gazeille GERENTES Chantal <i>route du Puy</i> 43150 Le Monastier-sur-Gazeille FOURNEL Michèle <i>avenue Laurent Eynac</i> 43150 Le Monastier-sur-Gazeille</p>	<p style="text-align: center;">Titulaire CRESPY Philippe <i>Le Mazel</i> 43150 Le Monastier-sur-Gazeille PANNEFIEU Jean-Paul <i>Lot La Fuye</i> 43150 Le Monastier-sur-Gazeille</p>
<p style="text-align: center;">Monistrol-sur-Loire</p>	<p style="text-align: center;">Titulaire BONNEFOY-BUFARD Anne-Marie <i>32 rte des villages –</i> <i>Les terriers - La Rivoire</i> 43120 Monistrol-sur-Loire ETEOCLE Pierre <i>75 impasse du Baret</i> 43590 Beauzac LAURANSON Gilles <i>Allée des Bruyères – Chabannes</i> 43120 Monistrol-sur-Loire</p>	<p style="text-align: center;">Titulaire GIUNTA Calogero <i>10 rue du moulin à vent</i> 43120 Monistrol-sur-Loire MANGIARACINA Annie <i>25 chemin des Embessets</i> 43120 Monistrol-sur-Loire</p>

Montfaucon-en-Velay	<p align="center">Titulaire</p> <p>JAMES Marie-Laure 16 avenue de la grosse pierre 43290 Montfaucon-en-Velay</p> <p>SMAJDOR Chantal 9 place du ruisseau 43290 Montfaucon-en-Velay</p> <p>MOUNIER Lucien 8 rue des Grands Fossés 43490 Montfaucon-en-Velay</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>GAUER Isabelle 7 place du ruisseau 43290 Montfaucon-en-Velay</p> <p>SQUITIERO Murielle 27 rue Notre Dame 43290 Montfaucon-en-Velay</p>
Polignac	<p align="center">Titulaire</p> <p>COFFY Valérie 13 rue des Chambées – Tressac 43000 Polignac</p> <p>ENJOLRAS Fernand 4 impasse des Thuyas – Les Estreys 43000 Polignac</p> <p>GAYTE Catherine 4 les Hauts de Bonne Garde Beaubac – 43000 Polignac</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>SENTENAT Ginette 30 rue de Chourac – La Ribeyre Haute 43000 Polignac</p> <p>JULLIAND Daniel 10 chemin des Pinatelles – Chambeyrac 43000 Polignac</p>
Puy-en-Velay (Le)	<p align="center">Titulaire</p> <p>BOUILHOL Laurence 5 cours Victor Hugo – rés le Sagnol 43000 Le Puy-en-Velay</p> <p>RAFFIER Elisabeth 6 boulevard Carnot 43000 Le Puy-en-Velay</p> <p>ARTAUD Nicolle 12 boulevard de la république 43000 Le Puy-en-Velay</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>GAUTHIER-WILLEMS Françoise 9 rue Jules Romains 43000 Le Puy-en-Velay</p> <p>GRANIER-CHEVASSUS Catherine 2 chemin des ronces 43000 Le Puy-en-Velay</p>
Retournac	<p align="center">Titulaire</p> <p>BLANCHER Christelle Cottier 43130 Retournac</p> <p>VIAL Stéphanie 34 rue Jean-Baptiste Ribeyron 43130 Retournac</p> <p>GRALLY Anthony 8 ter rue des Lilas 43130 Retournac</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>BENEVENT Thierry 60 rue de la Loire 43130 Retournac</p> <p>GOUDARD Patricia 8 rue des rosiers 43130 Retournac</p>
Riotord	<p align="center">Titulaire</p> <p>VIAL Baptiste Sarceas 43220 Riotord</p> <p>PONCET Jean-Paul Deneyrolles-Basses 43220 Riotord</p> <p>BEAULAIGUE née BARRALLON Marie-Claire La Pothée 43220 Riotord</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>VALLET née KLEINDIENST Pascale Hauteville 43220 Riotord</p> <p>POLLET Philippe Montée du Fraisse 43220 Riotord</p>
Saint-Ferréol-d'Auroure	<p align="center">Titulaire</p> <p>COLLIN Bernard 286 impasse de Varan 43330 Saint-Ferréol d'Auroure</p> <p>MARGOT Françoise 39 lot le Petit Bois 43330 Saint-Ferréol d'Auroure</p> <p>BERNARD Séverine 494 rue du Paraboin 43330 Saint-Ferréol d'Auroure</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>ROSIK André 61 impasse Pierre Macardier 43330 Saint-Ferréol d'Auroure</p> <p>TIXIER Michel 225 Chemin du Gault 43330 Saint-Ferréol d'Auroure</p>

Saint-Germain-Laprade	<p align="center">Titulaire</p> <p>BEAL Marie-Claude 4561-RD150 – Gagne 43700 Saint-Germain-Laprade CHARPENTIER Marie-Thérèse 14 rue du Pont – Noustoulet 43700 Saint-Germain-Laprade GIBERT Henri 8 impasse des grives 43700 Saint-Germain-Laprade</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>RIBES Marcel 2 route de Saint-Germain – Servissac 43700 Saint-Germain-Laprade STUCKI Bernard 23 rue de l'enclos – Fay la Triouleyre 43700 Saint-Germain-Laprade</p>
Saint-Pal-de-Chalencon	<p align="center">Titulaire</p> <p>COUTENSON Régine rue du Stade 43500 Saint-Pal-de-Chalencon BONJOUR Monique Bost-buisson 43500 Saint-Pal-de-Chalencon LAVAL Gérard La Montzie 43500 Saint-Pal-de-Chalencon</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>GAGNAIRE Bernard Conches 43500 Saint-Pal-de-Chalencon VALENTIN Thérèse Brandy-Bas 43500 Saint-Pal-de-Chalencon</p>
Saint-Paulien	<p align="center">Titulaire</p> <p>DUSSAUD Brigitte Plaine de Champagne 43350 Saint-Paulien COUTAREL Chantal chemin des Voleurs 43350 Saint-Paulien CABIBEL Daniel 9 avenue Pierre Julien 43350 Saint-Paulien</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>CARME Philippe 33 avenue de la Rochelambert 43350 Saint-Paulien LANTHEAUME Louis lieu-dit Orcenac 43350 Saint-Paulien</p>
Sainte-Sigolène	<p align="center">Titulaire</p> <p>DURIEU Juliette peybessous 43600 Sainte-Sigolène CROS Roland Veyrines 43600 Sainte-Sigolène DIGONNET Laurent 7 lot la Clairière 43600 Sainte-Sigolène</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>BALMONT Françoise 1 lot les chênes 43600 Sainte-Sigolène GUILLAUMOND Nicole Le Petit Peyre 43600 Sainte-Sigolène</p>
Sanssac-l'Eglise	<p align="center">Titulaire</p> <p>CHAPON Noël 5 route du Puy 43320 Sanssac-l'Eglise GIRAUD née HILAIRE Corinne 1.1 rue des Issartoux 43320 Sanssac-l'Eglise JACQUES Cyrille 8 rue des Issartoux 43320 Sanssac-l'Eglise</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>FELGINES Florence Lonnac 43320 Sanssac-l'Eglise MAZOYER Gérard Vourzac 43320 Sanssac-l'Eglise</p>
Saugues	<p align="center">Titulaire</p> <p>CELLIER Jean-Louis 10 rue Victor Hugo 43170 Saugues COSTE Mauricette 14 rue de la Buge 43170 Saugues MOUSSIER Béatrice 7 le pré du Villeret 43170 Saugues</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>PLANTIN Joël 605 rue de la Demoiselle 43170 Saugues CUBIZOLLES Laurence 170 rue Joseph Charbonnier 43170 Saugues</p>
	<p align="center">Suppléant</p> <p>VERNE Magali 1 rue Alexandre Borde 43170 Saugues</p>	<p align="center">Suppléant</p> <p>DABRIGEON Aurore Le Cros 43170 Saugues</p>

<p>Séauve-sur-Semène (La)</p>	<p>Titulaire CHANEL Marie-Claude <i>Lieu-dit Vaujalat</i> 43140 La Séauve-sur-Semène MASSARD Jean-Guy 10 rue de la carrière 43140 La Séauve-sur-Semène SANDRON Christine <i>Lieu-dit Les palettes</i> 43140 La Séauve-sur-Semène</p>	<p>Titulaire HILAIRE Jean-Pierre <i>Lieu-dit Sainte marguerite</i> 43140 La Séauve-sur-Semène GUIGNAND Isabelle <i>Montée du Champ des granges</i> 43140 La Séauve-sur-Semène</p>
<p>Tence</p>	<p>Titulaire DIGONNET Nicole <i>Bathelane</i> 43190 Tence ROUX Eliane 13 route d'Annonay 43190 Tence PERRIN Philippe <i>Les Mazeaux</i> 43190 Tence</p>	<p>Titulaire DECULTIS Jacqueline <i>Les Hostes</i> 43190 Tence SALQUE-PRADIER David 11 allée des Paquerettes 43190 Tence</p>
<p>Vorey-sur-Arzon</p>	<p>Titulaire BARTHELEMY Raymond <i>Rocoules</i> 43800 Vorey-sur-Arzon CHAMBON Max <i>Laroux</i> 43800 Vorey-sur-Arzon DELABRE Edith <i>Eyravas</i> 43800 Vorey-sur-Arzon</p>	<p>Titulaire LAFOND Christian <i>Flaceleyre</i> 43800 Vorey-sur-Arzon DEYGAS Gérard <i>Chemin du Tizou</i> 43800 Vorey-sur-Arzon</p>
<p>Yssingeaux</p>	<p>Titulaire SURREL Jacques 35 rue Les Aygues 43200 Yssingeaux CHEVALIER André 120 chemin des bucherons 43200 Yssingeaux BONNET Jean-Pierre 35 rue les Moineaux 43200 Yssingeaux</p>	<p>Titulaire FRANCOIS Claude 710 rue des Genêts 43200 Yssingeaux BEROD Didier 295 chemin Vourze Bas 43200 Yssingeaux</p>
		<p>Suppléant RICHAUD Norbert 8 avenue Robert Schuman 43200 Yssingeaux VALLET Franck 49 rue nationale 43200 Saint-Maurice-de-Lignon</p>

Annexe à l'arrêté préfectoral 2019 - du 13 mars 2019

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS (3 listes)

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Aurec-sur-Loire	<p align="center">Titulaire</p> <p>ARNAUD Sébastien 54 chemin des Noisettes – 43110 Aurec-sur-Loire</p> <p>BONNAVAND Maria 3 lot les gimberts 43110 Aurec-sur-Loire</p> <p>PAULET Marcel Bât les Erables 18/167 les Echaneaux 43110 Aurec-sur-Loire</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>FOURETS Suzanne La grande vigne 43110 Aurec-sur-Loire</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>PEYRARD Patrice 1 rue de l'industrie 43110 Aurec-sur-Loire</p>
Brioude	<p align="center">Titulaire</p> <p>DANCE née DUCHER Mireille 8 place Jean-Jacques Rousseau 43100 Brioude</p> <p>BOREL Alain Le Breuil 43100 Brioude</p> <p>MARTIN née TOUL Marie- Antoinette 13 rue de Mazerat 43100 Brioude</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>FAUCHER Michèle 6 rue d'Estienne d'Orves 43100 Brioude</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>CAILLIE Christian 42 rue des Olliers 43100 Brioude</p>
	<p align="center">Suppléant</p> <p>MATHIEU née AGRAIN Carole 9 avenue Georges Pompidou 43100 Brioude</p> <p>ADMIRAL Maryline 27bis rue Voltaire 43100 Brioude</p> <p>VALLAT Thibault 4 place Saint-Julien 43100 Brioude</p>	<p align="center">Suppléant</p> <p>LHERITIER Jean-Noël 11 avenue de la Bageasse 43100 Brioude</p>	<p align="center">Suppléant</p> <p>VERRON Françoise rue de Prébourg 43100 Brioude</p>
Brives-Charensac	<p align="center">Titulaire</p> <p>CHAPUIS née LOUBET Odile 22 rue de Charensac 43700 Brives-Charensac</p> <p>MICHEL Jean 13 rue du ruisseau 43700 Brives-Charensac</p> <p>RODIER Marie-Claude 9 lotissement Pigeon 43700 Brives-Charensac</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>VALENTIN Maurice 30 avenue Pierre Farigoule 43700 Brives-Charensac</p>	<p align="center">Titulaire</p> <p>PRAT Yves 19 rue du côteau des Bories 43700 Brives-Charensac</p>

Brives-Charensac	Suppléant ROCHE née DAVELLO Rosaria 1 rue des Bories Basses 43700 Brives-Charensac ROSENBLATT née NAVARRO Vanessa 6 chemin de la Ligne 43700 Brives-Charensac AMIAUX Dominique 1 place de l'Ormeau 43700 Brives-Charensac	Suppléant BELIN née ISSARTEL Véronique 16 bis rue de la République 43700 Brives-Charensac	
Pont-Salomon	Titulaire CORNILLON Bertrand 4 chemin du bataillon 43330 Pont-Salomon GROS Muriel 10 rue Jean de la Fontaine 43330 Pont-Salomon CHAMBON Valérie 24 hameau des Ecoreuils 43330 Pont-Salomon	Titulaire RABEYRIN David 1 rue du Rossignol 43330 Pont-Salomon	Titulaire MONTELMARD Gérard Cubrizolles 43330 Pont-Salomon
Saint-Didier-en-Velay	Titulaire LARDON Annie La gare 43140 Saint-Didier-en-Velay RIOCREUX Jean-Yves Lieu-dit « Côtessisse » 43140 Saint-Didier-en-Velay MASSARDIER Georges 18 chemin de la pépinière 43140 Saint-Didier-en-Velay	Titulaire REYNAUD Monique 11 rue des jonquilles 43140 Saint-Didier-en-Velay	Titulaire OLLIVIER PEVEL Solange 26 Lieu-dit Robert 43140 Saint-Didier-en-Velay
	Suppléant IFFLY Jean-Marc Jabry – rés. Anthémis – 43140 Saint-Didier-en-Velay MARCOUX Sylvie 19 av de Saint Roch 43140 Saint-Didier-en-Velay	Suppléant BRUYERE Bernard 96 route nationale 43140 Saint-Didier-en-Velay	
Saint-Maurice-de-Lignon	Titulaire CLEMENCON Robert 448 rue de Presles 43200 Saint-Maurice-de-Lignon BERRUERO Annick 245 rue Roger Oudin 43200 Saint-Maurice-de-Lignon VENISSE François 865 rue de la Garenne 43200 Saint-Maurice-de-Lignon	Titulaire PEYRAGROSSE Joseph 235 route de Vaumaison – Loucea 43200 Saint-Maurice-de-Lignon	Titulaire PEYRARD Roselyne 43 rue nationale 43200 Saint-Maurice-de-Lignon
Saint-Pal-de-Mons	Titulaire SABOT Gérard Jourdy 43620 Saint-Pal-de-Mons MASSARDIER Maryvonne La Vialatte 43620 Saint-Pal-de-Mons BRUNON Sylvie ZA Les pins 43620 Saint-Pal-de-Mons	Titulaire ROUX Daniel Lichemiaille 43620 Saint-Pal-de-Mons	Titulaire BURELIER Sophie La Faye Bourret 43620 Saint-Pal-de-Mons

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-03-18-001

Arrêté DSC/SDS/2019 n° 47 relatif aux mesures de police applicables pour l'année 2019 sur l'aérodrome de Loudes et dans l'emprise des installations extérieures rattachées à l'occasion d'activités du Para Club du Puy-en-Velay et modifiant l'arrêté Cabinet n° 2013-70 du 22 juillet 2013



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
Service des sécurités
Pôle ordre public et sécurité intérieure

Arrêté DSC/SDS/2019 n° 47
relatif aux mesures de police applicables pour l'année 2019 sur l'aérodrome de Loudes et dans
l'emprise des installations extérieures rattachées à l'occasion d'activités du Para Club du Puy-en-
Velay et modifiant l'arrêté Cabinet n° 2013-70 du 22 juillet 2013

Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier dans l'ordre national de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le règlement (CE) n°300/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 définissant des règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et ses règlements et décisions de mise en oeuvre ;

Vu le règlement (UE) n° 1254/2009 de la commission du 18 décembre 2009 fixant les critères permettant aux états membres de déroger aux normes de base communes en matière de sûreté de l'aviation civile et d'adopter d'autres mesures de sûreté ;

Vu le code des transports ;

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs de police des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du président de la République du 9 août 2017 portant nomination de M. Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté Cabinet n° 2013-70 du 22 juillet 2013 relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome du Puy-Loudes et dans l'emprise des installations extérieures rattachées ;

Vu le courrier du directeur du syndicat mixte de gestion de l'aérodrome départemental Le Puy-en-Velay/Loudes du 4 janvier 2019 relatif à l'extension de la zone publique temporaire de l'aérodrome ;

Vu le courrier de Monsieur Christian FALCON, président du para-club du Puy-en-Velay en date du 24 janvier 2019 demandant l'extension de la zone publique de l'aérodrome départemental Le Puy-en-Velay/Loudes ;

Vu l'avis du directeur du syndicat mixte de gestion de l'aérodrome départemental Le Puy-en-Velay/Loudes du 25 janvier 2019 ;

Préfecture de la Haute-Loire
6, avenue du Général de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40
Courriel : prefecture@haute-loire.gouv.fr – Site internet : www.haute-loire.gouv.fr

Vu l'avis du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Loire du 19 février 2019 ;

Vu l'avis de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est du 7 mars 2019 ;

Sur proposition du directeur des services du cabinet de la préfecture ;

ARRETE

Article 1

Dans le cadre des activités proposées par le para-club du Puy-en-Velay , la limite entre la zone côté ville et la zone côté piste est modifiée conformément au plan et au planning joints en annexe au présent arrêté.

Article 2

Lorsqu'elle est mise en place, la limite temporaire entre le côté ville et le côté piste de l'aéroport est matérialisée par un double barriérage (barrières métalliques + rubalise). Un passage est créé sur un côté de la zone pour permettre l'accès contrôlé aux aéronefs utilisés pour les opérations de largage. L'organisateur est chargé de la mise en place de ce dispositif ainsi que d'assurer la sécurité et la sûreté pendant ces opérations et notamment de contrôler l'accès en côté piste et de surveiller en permanence les personnes qu'il autorise à y accéder, en vue de leur seul embarquement dans l'aéronef et jusqu'au décollage de ce dernier.

Article 3

Le directeur des services du cabinet de la préfecture, le président du syndicat mixte de gestion de l'aérodrome départemental Le Puy-en-Velay/Loudes, le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Loire, le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, le président du conseil départemental, l'exploitant de l'aérodrome Le Puy-en-Velay/Loudes, les maires des communes de Loudes et de Chaspuzac, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait au Puy-en-Velay, le 18 mars 2019

Signé : Yves ROUSSET

Voies et délais de recours –

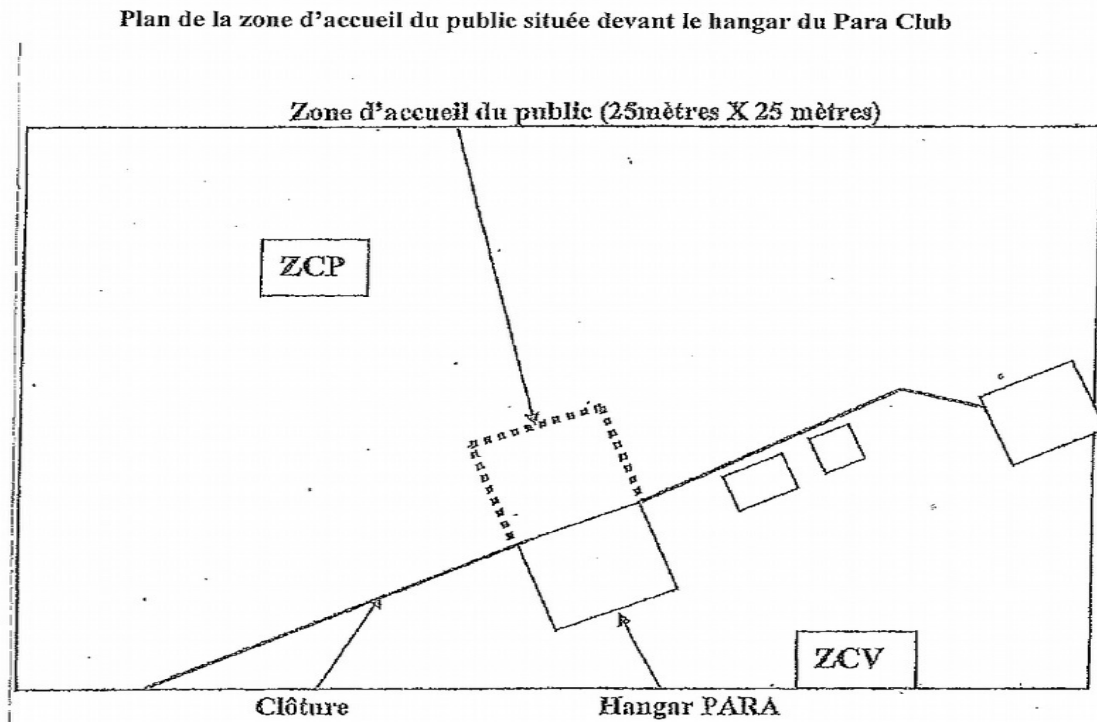
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Annexe à l'arrêté DSC/SDS/2019 n° 47

1 – Plan de la modification temporaire de la limite de la zone côté ville et de la zone côté piste



2 – Dates de mise en œuvre de cette délimitation temporaire

6 et 7 avril 2019

27 et 28 avril 2019

18 et 19 mai 2019

1^{er} et 2 juin 2019

22 au 28 juin 2019

6 et 7 juillet 2019

22 au 28 juillet 2019

19 au 25 août 2019

7 et 8 septembre 2019

28 et 29 septembre 2019

12 et 13 octobre 2019

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-03-08-003

ARRETE n° CAB-BER 2019-08 du 8 mars 2019
portant cessation d'un établissement d'enseignement de la
conduite,
à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité
routière

AGREMENT N° E 14 043 0003 0



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

CABINET

Bureau éducation routière

ARRETE n° CAB-BER 2019-08 du 8 mars 2019
portant cessation d'un établissement d'enseignement de la conduite,
à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière
AGREMENT N° E 14 043 0003 0

Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre national du Mérite ,

Vu le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et R.213-2 ;

Vu le décret du Président de la République du 9 août 2017 portant nomination de Monsieur Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SG/Coordination 2017-31 du 4 septembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Franck CHRISTOPHE, directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire ;

Vu la demande présentée par Monsieur Norbert ROCHETTE en date du 4 mars 2019, faisant part de la cession de l'agrément n° E 14 043 0003 0 de l'établissement dénommé « Ecole de Conduite Saint Laurent » et situé Rue du Soleil Levant 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE à Monsieur Rémi TEYSSONNEYRE ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires,

Sur proposition du directeur des services du cabinet

Préfecture de la Haute-Loire
6, avenue Charles de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40
Courriel : prefecture@haute-loire.gouv.fr – Site internet : www.haute-loire.pref.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)

ARRETE

Article 1er : L'arrêté n° CAB-CER 2014/03 du 20 janvier 2014 autorisant à exploiter, sous le n° E 14 043 0003 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « Ecole de Conduite Saint Laurent » et Rue du Soleil Levant 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE, est abrogé à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : Le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à Monsieur Norbert ROCHETTE et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Fait au Puy-en-Velay, le 8 mars 2019

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur des services du cabinet,

SIGNÉ

Franck CHRISTOPHE

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421 à R 421-5 du code justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-03-08-004

ARRETE n° CAB-BER 2019-09 du 8 mars 2019
portant cessation d'un établissement d'enseignement de la
conduite,
à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité
routière

AGREMENT N° E 03 043 0250 0



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

CABINET

Bureau éducation routière

ARRETE n° CAB-BER 2019-09 du 8 mars 2019
portant cessation d'un établissement d'enseignement de la conduite,
à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière
AGREMENT N° E 03 043 0250 0

Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre national du Mérite ,

Vu le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et R.213-2 ;

Vu le décret du Président de la République du 9 août 2017 portant nomination de Monsieur Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SG/Coordination 2017-31 du 4 septembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Franck CHRISTOPHE, directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire ;

Vu la demande présentée par Monsieur Norbert ROCHETTE en date du 4 mars 2019, faisant part de la cession de l'agrément n° E 03 043 0250 0 de l'établissement dénommé « Ecole de Conduite Saint Laurent » et situé Route de Montbonnet 43370 BAINS à Monsieur Rémi TEYSSONNEYRE ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires,

Sur proposition du directeur des services du cabinet

Préfecture de la Haute-Loire
6, avenue Charles de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40
Courriel : prefecture@haute-loire.gouv.fr – Site internet : www.haute-loire.pref.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)

ARRETE

Article 1er : L'arrêté n° CAB-CER 2014/15 du 20 janvier 2014 autorisant à exploiter, sous le n° E 03 043 0250 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « Ecole de Conduite Saint Laurent » et situé Route de Montbonnet 43370 BAINS, est abrogé à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : Le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à Monsieur Norbert ROCHETTE et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Fait au Puy-en-Velay, le 8 mars 2019

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur des services du cabinet,

SIGNÉ

Franck CHRISTOPHE

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421 à R 421-5 du code justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-03-08-005

ARRETE n° CAB-BER 2019-10 du 8 mars 2019
portant cessation d'un établissement d'enseignement de la
conduite,
à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité
routière

AGREMENT N° E 03 043 0121 0



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

CABINET

Bureau éducation routière

ARRETE n° CAB-BER 2019-10 du 8 mars 2019
portant cessation d'un établissement d'enseignement de la conduite,
à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière
AGREMENT N° E 03 043 0121 0

Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre national du Mérite ,

Vu le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et R.213-2 ;

Vu le décret du Président de la République du 9 août 2017 portant nomination de Monsieur Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SG/Coordination 2017-31 du 4 septembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Franck CHRISTOPHE, directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire ;

Vu la demande présentée par Monsieur Norbert ROCHETTE en date du 4 mars 2019, faisant part de la cession de l'agrément n° E 03 043 0121 0 de l'établissement dénommé « Ecole de Conduite Saint Laurent » situé 9 boulevard Gambetta 43000 LE-PUY-EN-VELAY à Monsieur Rémi TEYSSONNEYRE ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires,

Sur proposition du directeur des services du cabinet

Préfecture de la Haute-Loire
6, avenue Charles de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40
Courriel : prefecture@haute-loire.gouv.fr – Site internet : www.haute-loire.pref.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)

ARRETE

Article 1er : L'arrêté n° CAB-CER 2014/14 du 20 janvier 2014 autorisant à exploiter, sous le n° E 03 043 0121 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « Ecole de Conduite Saint Laurent » et situé 9 Boulevard Gambetta 43000 LE-PUY-EN-VELAY, est abrogé à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : Le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à Monsieur Norbert ROCHETTE et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Fait au Puy-en-Velay, le 8 mars 2019

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur des services du cabinet,

SIGNÉ

Franck CHRISTOPHE

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421 à R 421-5 du code justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-03-08-006

ARRÊTÉ n° CAB-BER 2019-11 du 8 mars 2019
portant création d'un établissement d'enseignement de la
conduite,
à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité
routière

AGRÉMENT N° E 19 043 0001 0



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

CABINET

Bureau Éducation Routière

ARRÊTÉ n° CAB-BER 2019-11 du 8 mars 2019
portant création d'un établissement d'enseignement de la conduite,
à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière
AGRÉMENT N° E 19 043 0001 0

Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre national du Mérite ,

Vu le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et R.213-2 ;

Vu le décret du Président de la République du 9 août 2017 portant nomination de Monsieur Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SG/Coordination 2016-33 du 29 août 2016 portant délégation de signature à M. Franck CHRISTOPHE, directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire;

Vu la demande présentée par Monsieur Rémi TEYSSONNEYRE en date du 16 janvier 2019, en vue d'être autorisé à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « Ecole de Conduite Saint Laurent » et situé Rue du Soleil Levant 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE.

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires,

Sur proposition du directeur des services du cabinet

ARRETE

Article 1er : Monsieur Rémi TEYSSONNEYRE est autorisé à exploiter, sous le n° E 19 043 0001 0, l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « Ecole de Conduite Saint Laurent » et situé Rue du Soleil Levant 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE.

Préfecture de la Haute-Loire
6, avenue Charles de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40
Courriel : prefecture@haute-loire.gouv.fr – Site internet : www.haute-loire.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)

Article 2 : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

Article 3 : L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

AM – A1 – A2 – A – B

Article 4 : Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 5 : Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 6 : Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 7 : Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1979 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service « Bureau Éducation Routière » de la préfecture de la Haute-Loire.

Article 8 : L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté susvisé.

Article 9 : Le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à Monsieur Rémi TEYSSONNEYRE et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Fait au Puy-en-Velay, le 8 mars 2019

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur des services du cabinet,

SIGNÉ

Franck CHRISTOPHE

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421 à R 421-5 du code justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Té » lérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-03-08-007

ARRÊTÉ n° CAB-BER 2019-12 du 8 mars 2019
portant création d'un établissement d'enseignement de la
conduite,
à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité
routière

AGRÉMENT N° E 19 043 0002



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

CABINET

Bureau Éducation Routière

**ARRÊTÉ n° CAB-BER 2019-12 du 8 mars 2019
portant création d'un établissement d'enseignement de la conduite,
à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière
AGRÉMENT N° E 19 043 0002 0**

**Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre national du Mérite ,**

Vu le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et R.213-2 ;

Vu le décret du Président de la République du 9 août 2017 portant nomination de Monsieur Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SG/Coordination 2016-33 du 29 août 2016 portant délégation de signature à M. Franck CHRISTOPHE, directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire;

Vu la demande présentée par Monsieur Rémi TEYSSONNEYRE en date du 16 janvier 2019, en vue d'être autorisé à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « Ecole de Conduite Saint Laurent » et situé Route de Montbonnet 43370 BAINS.

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires,

Sur proposition du directeur des services du cabinet

ARRETE

Article 1er : Monsieur Rémi TEYSSONNEYRE est autorisé à exploiter, sous le n° E 19 043 0002 0, l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « Ecole de Conduite Saint Laurent » et situé Route de Montbonnet 43370 BAINS.

Préfecture de la Haute-Loire
6, avenue Charles de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40
Courriel : prefecture@haute-loire.gouv.fr – Site internet : www.haute-loire.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)

Article 2 : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

Article 3 : L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

AM – A1 – A2 – A – B

Article 4 : Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 5 : Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 6 : Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 7 : Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1979 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service « Bureau Éducation Routière » de la préfecture de la Haute-Loire.

Article 8 : L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté susvisé.

Article 9 : Le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à Monsieur Rémi TEYSSONNEYRE et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Fait au Puy-en-Velay, le 8 mars 2019

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur des services du cabinet,

SIGNÉ

Franck CHRISTOPHE

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421 à R 421-5 du code justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Té » lérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-03-08-008

ARRÊTÉ n° CAB-BER 2019-13 du 8 mars 2019
portant création d'un établissement d'enseignement de la
conduite,
à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité
routière

AGRÉMENT N° E 19 043 0003 0



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

CABINET

Bureau Éducation Routière

ARRÊTÉ n° CAB-BER 2019-13 du 8 mars 2019
portant création d'un établissement d'enseignement de la conduite,
à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière
AGRÉMENT N° E 19 043 0003 0

Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre national du Mérite ,

Vu le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et R.213-2 ;

Vu le décret du Président de la République du 9 août 2017 portant nomination de Monsieur Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SG/Coordination 2016-33 du 29 août 2016 portant délégation de signature à M. Franck CHRISTOPHE, directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire;

Vu la demande présentée par Monsieur Rémi TEYSSONNEYRE en date du 16 janvier 2019, en vue d'être autorisé à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « Ecole de Conduite Saint Laurent » et situé 9 Boulevard Gambetta 43000 LE-PUY-EN-VELAY.

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires,

Sur proposition du directeur des services du cabinet

ARRETE

Article 1er : Monsieur Rémi TEYSSONNEYRE est autorisé à exploiter, sous le n° E 19 043 0003 0, l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « Ecole de Conduite Saint Laurent » et situé 9 Boulevard Gambetta 43000 LE-PUY-EN-VELAY.

Préfecture de la Haute-Loire
6, avenue Charles de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40
Courriel : prefecture@haute-loire.gouv.fr – Site internet : www.haute-loire.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)

Article 2 : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

Article 3 : L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

AM – A1 – A2 – A – B

Article 4 : Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 5 : Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 6 : Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 7 : Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1979 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service « Bureau Éducation Routière » de la préfecture de la Haute-Loire.

Article 8 : L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté susvisé.

Article 9 : Le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à Monsieur Rémi TEYSSONNEYRE et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Fait au Puy-en-Velay, le 8 mars 2019

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur des services du cabinet,

SIGNÉ

Franck CHRISTOPHE

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421 à R 421-5 du code justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Té » lérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-03-15-002

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département de la Haute-Loire

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

2019-2024



HAUTE-LOIRE

INNOVATION - INITIATIVES -
MUTUALISATION



L'accès aux services est une préoccupation quotidienne des altiligériens. Cette réalité des territoires revêt plusieurs formes : proximité physique et numérique, horaires d'ouverture, possibilité de choix, coût, qualité...

Forts de ce constat, l'Etat et le Département, qui sont deux acteurs majeurs de la solidarité territoriale et de l'accès aux services, se sont engagés dans une démarche conjointe : le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Haute-Loire.

Pour répondre aux enjeux du département, mais aussi pour construire la vision d'avenir d'un territoire se distinguant par la diversité de ses dynamiques, ce document-cadre s'articule autour de 3 axes forts :

- L'innovation technologique, sociale et d'usages
- L'initiative, le développement économique et l'accessibilité aux commerces et services
- La mutualisation

Ce nouveau schéma, qui ne se superpose pas à l'existant mais vient mettre en cohérence des stratégies, concerne un large panel de services : services marchands, éducation, transports, justice, sécurité, santé, social... Par ailleurs, il se construit aux côtés d'une diversité d'acteurs (élus, population, partenaires institutionnels...) pour ne pas calquer un modèle existant mais s'adapter finement aux réalités du département.

Innovant par son caractère éminemment transversal, il porte une ambition pour la ruralité et s'adresse à l'ensemble des altiligériens.

Yves ROUSSET
Préfet de la Haute-Loire

Jean-Pierre MARCON
Président du Département de la Haute-Loire

SOMMAIRE

INTRODUCTION p. 4

DIAGNOSTIC p. 9

Démographie p. 11

Services marchands de proximité p. 14

Numérique et dématérialisation p. 20

Besoins et services sociaux p. 25

Santé et autonomie p. 32

Sécurité p. 39

Services publics et MSAP p. 42

Education p. 49

Transports et mobilité p. 54

Justice et accès aux droits p. 61

PLAN D' ACTIONS p. 64

Les orientations du schéma p. 65

Les fiches programmes p. 66

Les fiches méthodes p. 72

ANNEXES p. 74



INTRODUCTION

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit dans chaque département l'élaboration conjointe entre l'État et le Département d'un Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASAP). Les modalités de réalisation de ce document directeur sont précisées au sein du décret n°2016-402 du 4 avril 2016.

Au cœur d'un territoire éminemment rural, le Département de la Haute-Loire et l'Etat se sont alors saisis de cette obligation réglementaire comme une opportunité pour adapter les services au public aux besoins de la population altiligérienne par le soutien aux initiatives, à la mutualisation ou encore à l'innovation tout en nourrissant un projet d'avenir pour la Haute-Loire. Cette démarche est ainsi tournée vers les usagers altiligériens mais aussi vers les territoires du département.

De manière plus précise, plusieurs objectifs sont poursuivis avec cette démarche :

- Porter une vision de la ruralité attractive à l'échelle départementale (doctrine propre à la Haute-Loire, stratégies pouvant être conduites, outils mobilisables...)
- Accompagner les territoires dans la conduite de leurs politiques d'accès aux services (ingénierie notamment)
- Faire émerger et soutenir les initiatives publiques (voire privées) dans ce champ, en passant d'une logique sectorielle à une action publique basée sur l'expérimentation, la souplesse, l'évaluation
- Mettre en cohérence et moderniser certains dispositifs départementaux autour d'axes forts, en faveur de la « ruralité attractive »
- Construire et conduire des actions concrètes / partagées en faveur des services au public
- Créer une gouvernance des services au public à l'échelle du Département

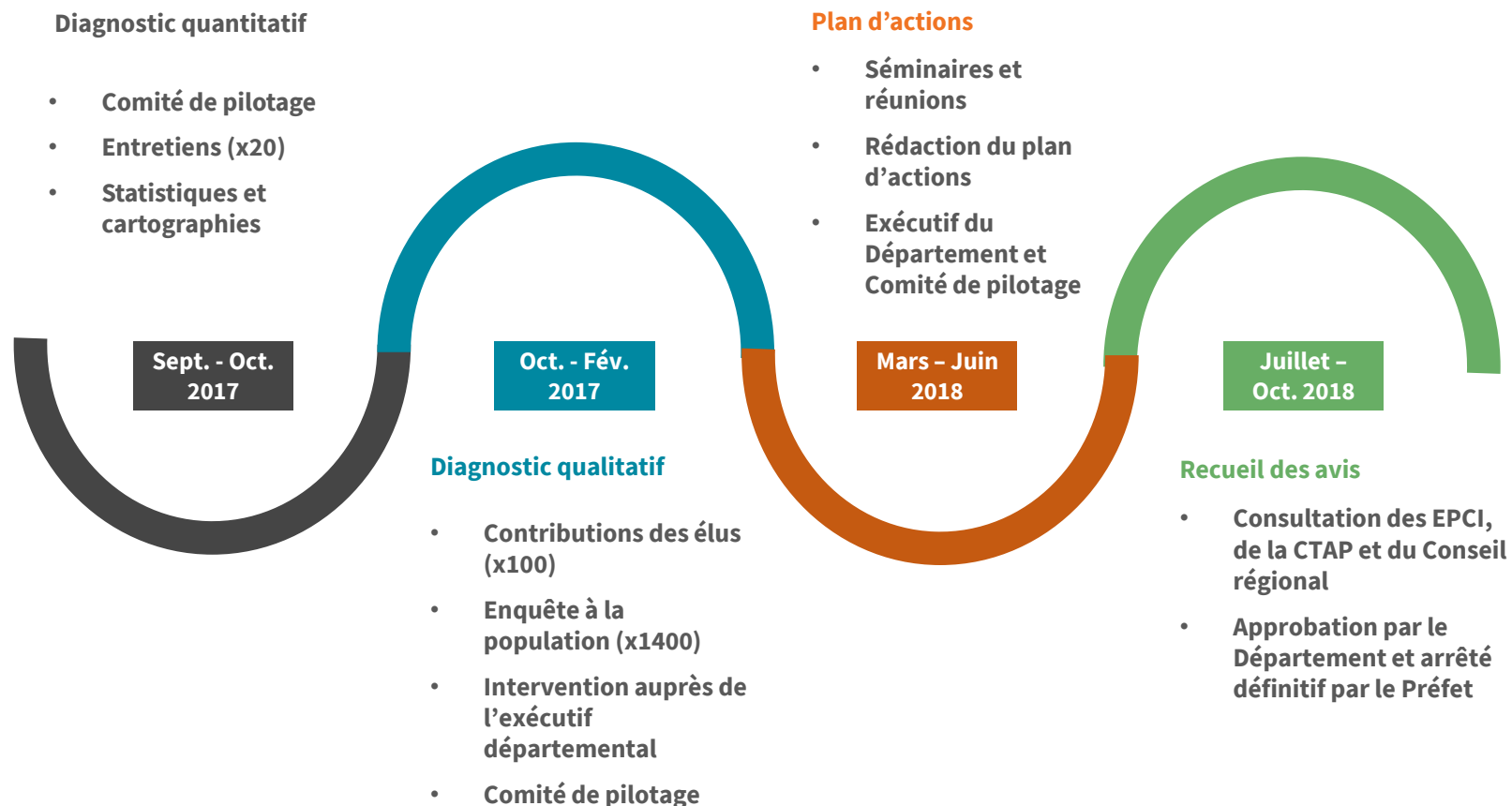
Entendu en Haute-Loire

« La défense de la ruralité ne peut se contenter d'intentions, il faut recréer des lieux de partages, d'écoute, de convivialité »



Construire une vision de la ruralité altiligérienne ne pouvait se faire sans consulter les premiers concernés : la population et les élus des communes rurales. Plusieurs temps ont été organisés lors de l'élaboration de ce schéma pour les associer à la démarche :

- Une enquête par questionnaire à destination des élus (maires et conseillers départementaux) ayant recueilli 101 réponses
- Une enquête par questionnaire à destination de la population à laquelle ont répondu près de 1 400 altiligériens
- Trois séminaires auprès des élus auxquels ont participé une soixantaine d'élus
- Trois réunions techniques sur le plan d'actions auxquelles ont participé une cinquantaine de techniciens, de partenaires et d'élus



Différents enjeux forts et transversaux pour le département de la Haute-Loire dans les prochaines années ont été mis en lumière à l'occasion de ce schéma :

- L'adaptation de l'offre de services à l'évolution de la population, mais aussi à un vieillissement aujourd'hui plus avancé qu'ailleurs
- Le maintien d'un niveau minimum de services en milieu rural, pour maintenir la « vie des villages » et l'attractivité de ces territoires
- L'adaptation des réponses aux profils, besoins et usages des populations de Haute-Loire, en faisant du numérique une force tout en luttant contre la « fracture » qu'il comporte
- Le développement intensif de mutualisations portées par les territoires, autour de différentes centralités, pour que celles-ci soient pleinement acceptées et deviennent la règle en milieu rural

Afin de répondre à ces enjeux, les instances de pilotage ont défini 4 orientations que devra suivre ce schéma, qui seront déclinées au sein du plan d'actions pour l'accès aux services au public :

- 1. Dématérialiser** – Développer les usages du numérique et accompagner les publics en difficulté dans leurs démarches
- 2. Mutualiser** - Favoriser la mutualisation des services en faveur de la proximité et de la qualité
- 3. Accueillir** - Proposer un accueil innovant au plus près des besoins
- 4. Accompagner** – Soutenir les territoires dans leurs politiques d'accès aux services tenant compte des publics fragilisés

Au cours de la démarche, deux visions de la ruralité ont été mises en exergue par les acteurs altiligériens rencontrés, avec lesquelles il sera essentiel de composer :

- Une première où la présence physique est essentielle. Le retrait des moyens apparaît comme la principale cause du déficit d'accès et, in fine, d'un recul de l'attractivité du territoire. Dans cette vision, l'aménagement du territoire occupe une place centrale, et le « maintien » des services est un terme récurrent (29 élus sur 101 l'ont par exemple évoqué de façon libre au sein du questionnaire)
- Une seconde qui s'appuie sur les opportunités qu'offre la ruralité, où la mutualisation et l'innovation sont deux termes cardinaux. La facilité d'accès aux services est dépendante d'une adaptation fine de ces derniers aux besoins et usages de la population, à travers de nouvelles organisations cohérentes avec les mutations technologiques et sociales à l'œuvre. L'initiative locale occupe une place centrale au sein de cette vision ambitieuse, tout comme la notion de développement du territoire

Entendu en Haute-Loire

« Les trois enjeux pour mon territoire sont :

- 1. La reconnaissance du potentiel de développement économique des territoires ruraux (moderne et innovant)*
- 2. Le changement de l'image de la ruralité (sortir de l'image passéiste)*
- 3. La complémentarité entre l'urbain et le rural »*

An aerial photograph of a town in Haute-Loire, France, featuring a mix of traditional stone buildings and modern structures, surrounded by green fields and rolling hills under a cloudy sky. A semi-transparent red rectangular overlay covers the left portion of the image, with the word "DIAGNOSTIC" written in white capital letters.

DIAGNOSTIC

CONSTATS

- Une faible densité de population et une géographie qui ne facilite pas les déplacements
- Un territoire aux dynamiques et aux aires d'attractivité multiples
- Une croissance démographique continue depuis les années 1970, qui s'est intensifiée depuis 1999 et devrait se poursuivre d'ici 2050
 - Un accroissement de la population aujourd'hui uniquement imputable au solde migratoire, en particulier sur la partie du département tournée vers l'agglomération stéphanoise
 - Un écart entre les naissances et les décès qui se creuse depuis 2011
- Un vieillissement à l'œuvre en Haute-Loire, qui devrait s'amplifier dans les prochaines années
 - Un phénomène particulièrement marqué dans les territoires les moins denses
 - Une concentration des besoins des personnes âgées dans les territoires les plus éloignés des zones urbaines

ENJEUX

- Une politique d'accès aux services à construire selon les caractéristiques propres à la Haute-Loire
- L'adaptation des services aux évolutions actuelles et futures de la population (croissance hétérogène)
- Le vieillissement de la population : l'un des premiers phénomènes à prendre en compte dans une stratégie départementale d'accès aux services

La Haute-Loire, deuxième département de France en termes d'altitude, se caractérise par sa faible densité (46 habitants au km²). Cette réalité physique et démographique est sans doute la première dimension à avoir à l'esprit dans la construction d'une stratégie d'accès aux services.

Pourtant, le caractère rural du territoire ne freine pas une croissance de la population depuis les années 1970, et une accentuation marquée depuis les années 2000. Aujourd'hui, la Haute-Loire accueille ainsi 226 565 habitants. Pour les dernières années, cette tendance est due à un solde migratoire positif, alors que le solde naturel est négatif. L'écart entre le nombre de naissances et de décès se creuse d'ailleurs de façon significative depuis 2011.

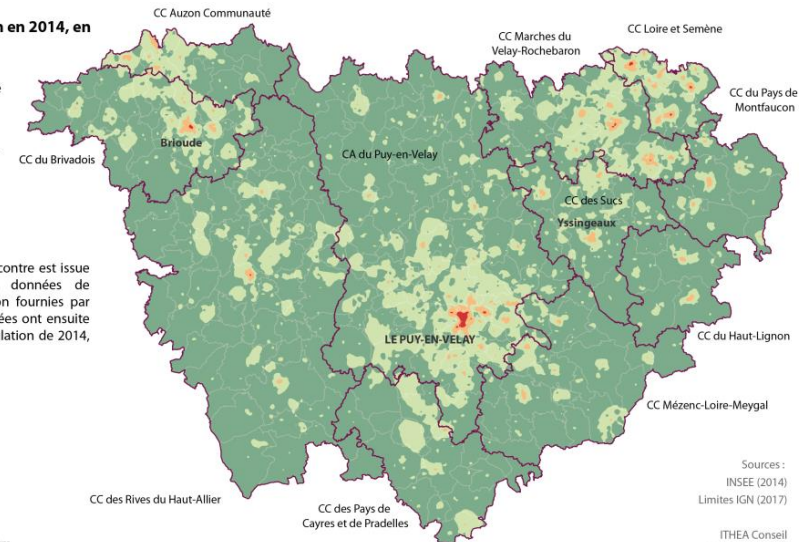
D'ici 2050, le département devrait gagner près de 20 000 habitants, selon les dernières études de l'INSEE, l'arrivée de population au nord-est continuant de compenser le déficit naturel*.

Densité de population en 2014, en Haute-Loire

- Très faible densité
- Faible densité
- Densité moyenne
- Forte densité

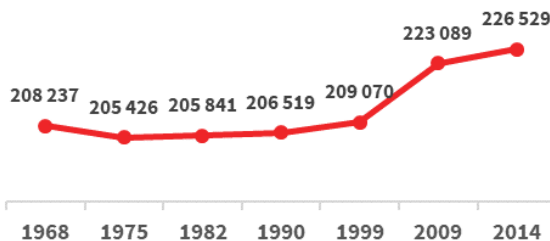
Note de lecture :

La typologie présentée ci-contre est issue d'une interpolation des données de carroyage de la population fournies par l'INSEE en 2010. Ces données ont ensuite été pondérées par la population de 2014, avant d'être interpolées.

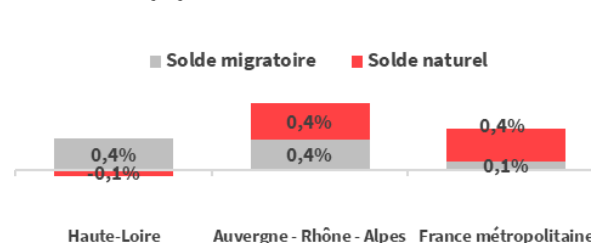


Sources :
INSEE (2014)
Limites IGN (2017)
ITHEA Conseil
Novembre 2017

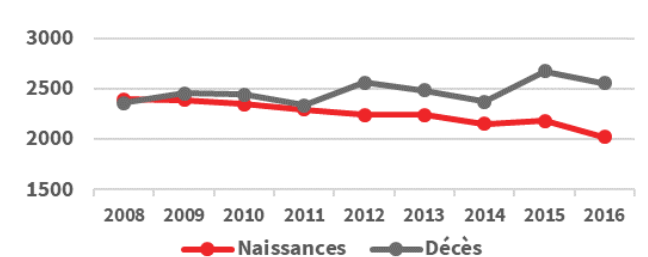
Evolution de la population de 1968 à 2014



Variation annuelle moyenne de la population entre 2009 et 2014



Naissances et décès de 2008 à 2016



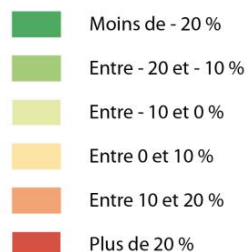
Source : INSEE RGP 2014

* 9,5 millions d'habitants à l'horizon 2050, Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, juin 2017

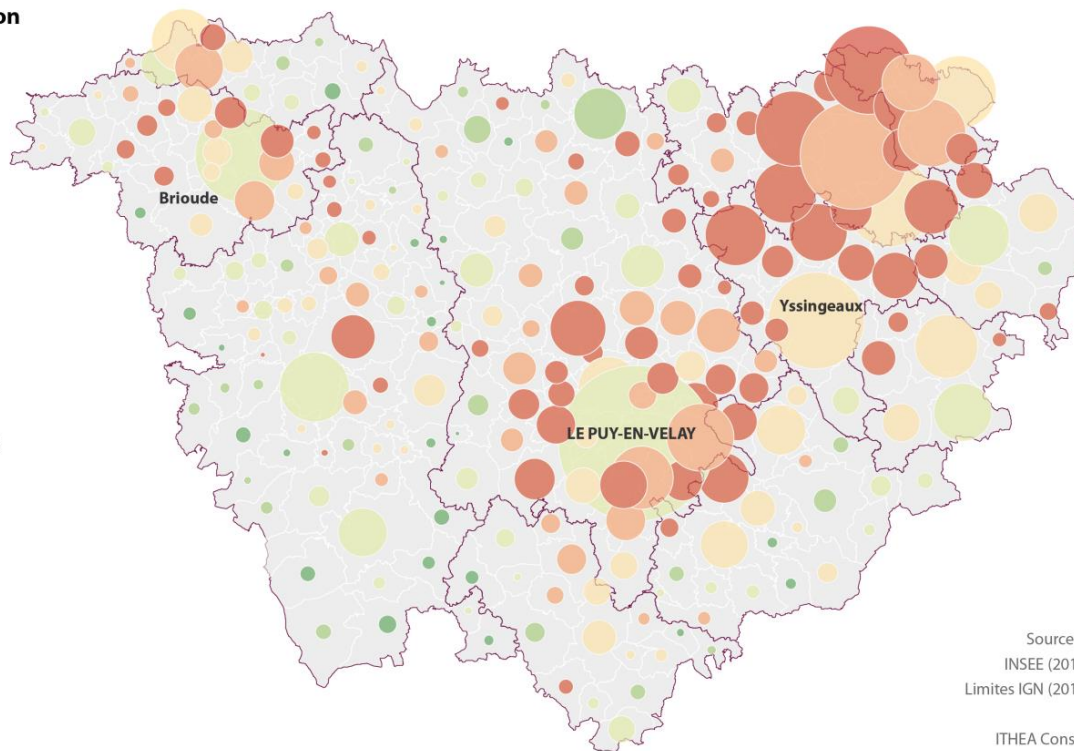
La croissance démographique des années 2000 semble principalement concerner la partie Est du département à l'exception de la CC Brioude Sud Auvergne et Auzon Communauté. **Deux centres névralgiques se manifestent lorsque la carte de l'évolution de la population altiligérienne** est étudiée : le Puy-en-Velay et le Nord-Est du département, zone frontalière avec la Loire.

Au contraire, l'extrême sud du département s'est dépeuplé entre 1999 et 2014, avec des communes enregistrant parfois des baisses de plus de 20 % sur la période.

Evolution de la population entre 1999 et 2014, en Haute-Loire, par commune



Nombre d'habitants en 2014



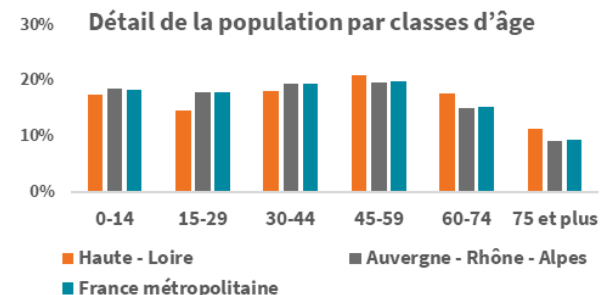
Sources :
INSEE (2014)
Limites IGN (2017)

ITHEA Conseil
Novembre 2017

Le département de la Haute-Loire se caractérise par une population plus âgée qu'ailleurs. On retiendra notamment que la tranche d'âge 15-29 ans est sous-représentée, et que les 60 ans et plus sont très présents.

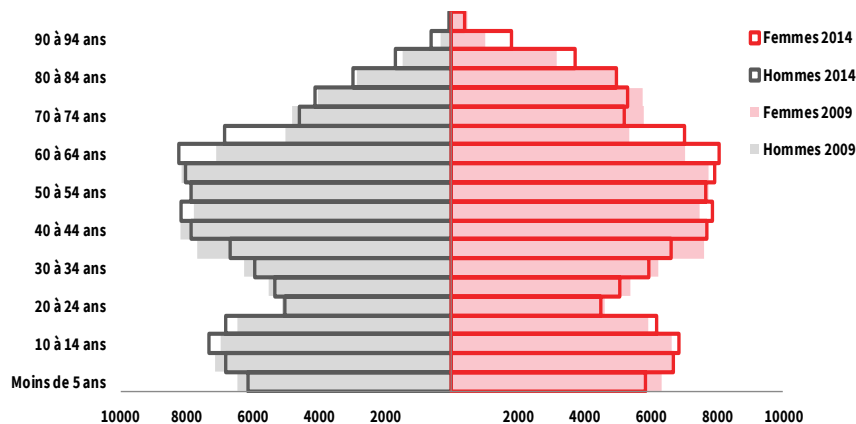
Depuis 2009, les tranches d'âge de plus de 60 ans sont d'ailleurs en croissance (génération des baby boomers notamment), alors que les moins de 10 ans sont en baisse. La pyramide des âges est enfin marquée par un creux pour les 20-35 ans, ce qui est pleinement cohérent avec une baisse de la natalité pour les prochaines années.

L'indice de jeunesse (nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans, qui est de 1 en France métropolitaine), renseigne une répartition inégale sur le territoire des différentes tranches d'âge. Deux pôles d'attractivité des populations jeunes ressortent sur le territoire départemental : les environs du Puy-en-Velay et le Nord-Est du département.



Source : INSEE RGP 2014

Pyramide des âges - Haute-Loire

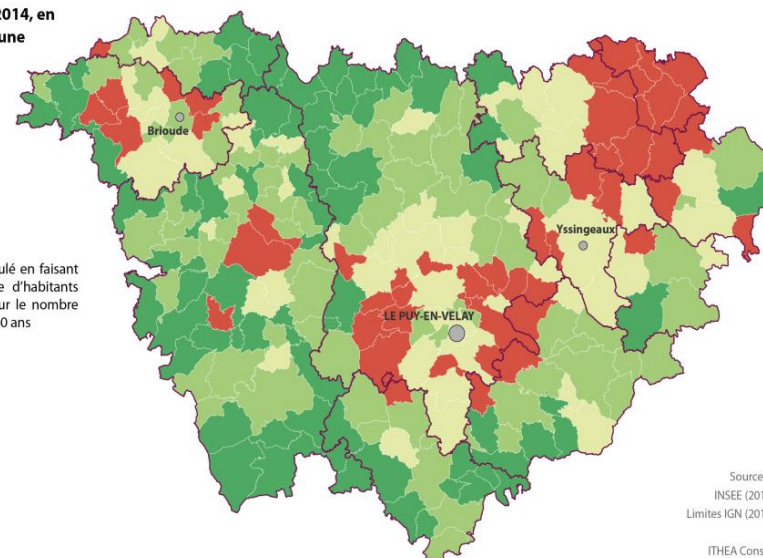


Indice de jeunesse, en 2014, en Haute-Loire, par commune

- Moins de 0,5
- Entre 0,5 et 0,75
- Entre 0,75 et 1
- Plus de 1

Note de lecture :

L'indice de jeunesse est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'habitants âgés de moins de 20 ans sur le nombre d'habitants âgés de plus de 60 ans



Sources :
INSEE (2014)
Limites IGN (2017)

ITHEA Conseil
Novembre 2017

CONSTATS

- Des taux d'équipements satisfaisants, mais une faible densité de population laissant supposer des temps d'accès élevés pour les altiligériens les plus ruraux
- 195 communes (76 %) comprenant au moins un commerce ou service de proximité
- Une évolution du tissu commercial en milieu rural, à mettre en lien avec une population qui se tourne de plus en plus vers la grande distribution
 - Les bars et restaurants : derniers commerces présents dans les communes les plus rurales
- 22 % de la population à moins de 5 minutes de l'un des 19 pôles de proximité et 93 % de la population à moins de 20 minutes, soit un niveau d'accès modérément élevé

ENJEUX

- Le maintien du commerce en milieu rural et la structuration de l'offre dans les centres-villes et les centres-bourgs
- Le soutien au commerce ambulant, qui joue un rôle non négligeable dans le maintien d'un accès au commerce de proximité
- La poursuite du soutien aux initiatives locales et la mobilisation des dispositifs existants : multiples ruraux, bistrot de pays...
- Le développement d'initiatives de mutualisation, et la capitalisation sur les outils existants : distributeurs de pain, conciergeries...

Malgré un caractère fortement rural du département de Haute-Loire, celui-ci bénéficie de taux de couverture *a priori* satisfaisants pour de nombreux services marchands : boulangeries, épiceries, banques, stations-services, postes, magasins de presse... Néanmoins, ce constat est à modérer au vu d'une faible densité de population, et de temps de déplacement élevés (en particulier durant la période hivernale).

La carte ci-dessous présente l'armature commerciale, en fonction du nombre et de la nature de 10 commerces de proximité différents (bars, boulangeries, boucheries, épiceries, banques, pharmacies, stations-services, postes, presses et restaurants).

Si les habitants de la frange ardéchoise profitent de la proximité du Puy-en-Velay, les altiligériens du nord du département bénéficient également de l'agglomération de Saint-Etienne, et au Nord, d'Ambert, d'Issoire et de Brioude. A noter également la zone d'attraction de Langogne pour une partie du Pays de Cayres-Pradelles.

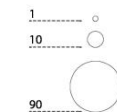
Sur les 257 communes, 24 % ne possèdent aucun commerce ou service de la liste retenue. 36% des communes du département sont dotées de moins de 3 commerces et 17% d'un seul commerce.

Commerces et services de proximité en 2016
(bars, boulangeries, boucheries, épiceries, DAB / banques, pharmacies, stations-service, postes, presse/journaux, restaurants)

nombre de commerces et services différents



nombre de total de commerces et services



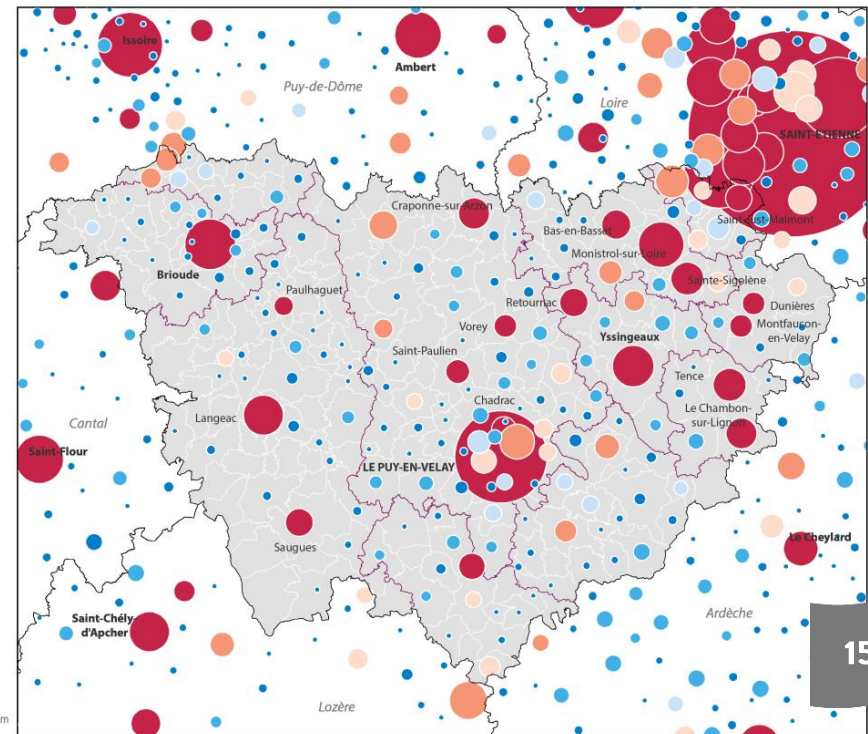
Sources : BPE 2016 (INSEE)
Limites administratives (IGN)
Auteurs : Marion Cousin
Maxime Frémond
David Simondet
Novembre 2017



Commerces et services du quotidien pour 1000 habitants en 2016

	Boulangerie	Magasins alimentaires	Banques, caisses d'épargne	Station service
Haute - Loire	1,07	0,50	0,67	0,21
Auvergne - Rhône - Alpes	0,76	0,49	0,55	0,16
France métropolitaine	0,72	0,47	0,52	0,15

Source : INSEE BPE 2016



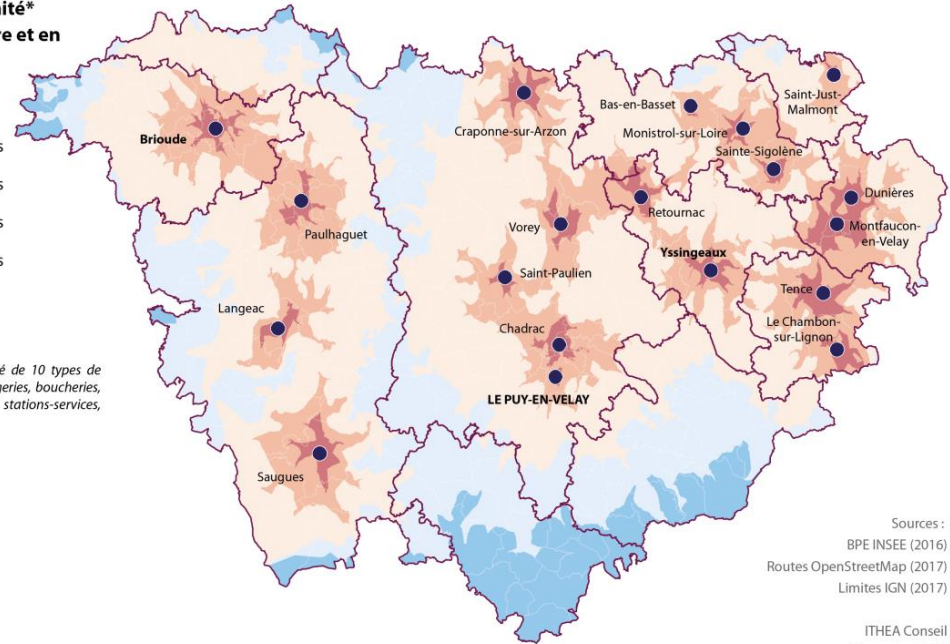
La carte des temps d'accès aux pôles de proximité confirme les résultats précédents. Le département bénéficie d'une bonne couverture à ces pôles, notamment dans le tiers nord-est. La frange sud se retrouve plus éloignée des pôles commerciaux, avec des temps d'accès pouvant dépasser 30 minutes (à noter que ces calculs ne prennent pas en compte les routes des départements limitrophes). Dans le Nord du département, les déficits d'accès peuvent être compensés par la proximité d'Issoire et, dans une moindre mesure, d'Ambert.

22 % des Atiligériens sont situés à moins de 5 minutes d'un pôle de proximité, soit plus de 50000 habitants. De la même façon, 93 % de la population est localisée à moins de 20 minutes, en voiture et en heure creuse, d'un pôle de proximité.

Accès au pôle de proximité* le plus proche, en voiture et en heure creuse, en 2017



* Un pôle de proximité est composé de 10 types de commerces différents : bars, boulangeries, boucheries, épiceries, banques, pharmacies, stations-services, postes, presses et restaurants



Sources :
BPE INSEE (2016)
Routes OpenStreetMap (2017)
Limites IGN (2017)

ITHEA Conseil
Novembre 2017

Couverture de la population par tranche de temps par les pôles de proximité en 2017

Temps	Population	%
<i>RGP (INSEE), Base permanente des équipements (INSEE)</i>		
moins de 5 minutes	50 136	22%
de 5 à 10 minutes	73 709	33%
de 10 à 20 minutes	84 504	38%
de 20 à 30 minutes	11 796	5%
de 30 à 45 minutes	2 886	1%
Population totale	223 031	

Les services marchands en Haute-Loire, en 2016 (en nombre)

Boulangerie	Boucherie charcuterie	Poissonnerie	Magasin alimentaire	Pharmacie
243	119	4	114	87
Restaurant	Poste	Banque, caisse d'épargne	Librairie journaux	Station service
666	114	152	74	47

Source : INSEE BPE 2016

Sur les 195 communes (76 % du nombre total de communes) dotées d'au moins un commerce de proximité, 43 (22 % des communes équipées) n'en possèdent qu'un.

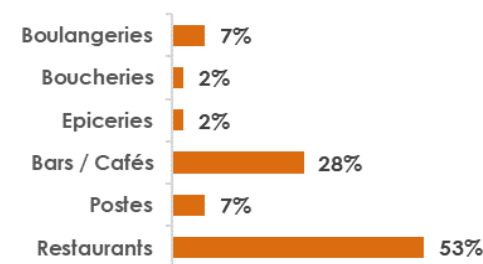
- Dans 53 % des cas (23 communes), ce dernier commerce est un restaurant, ce qui confirme le rôle social et de proximité de ces établissements du quotidien
- Dans 28 % des cas (12 communes), ce dernier commerce est un bar ou un café qui tout comme les restaurants, jouent ce rôle de proximité
- Plus rarement (7%), ce dernier commerce est un point de contact de la Poste ou une boulangerie (6 communes concernées)

La présence de nombreux multiples ruraux ou bistrot de pays, notamment dans les derniers commerces de proximité, ou la multiplication des initiatives locales de commercialisation de produits alimentaires locaux contribuent fortement au maillage départemental.

Pendant longtemps, le commerce ambulancier a permis de renforcer ce maillage de proximité. Aujourd'hui ces pratiques disparaissent peu à peu du fait des contraintes économiques pesant sur les commerçants. Certaines collectivités réfléchissent à la mise en place d'initiatives collectives co-financées par la municipalité (ex. ramassage et dépôt de pain à Jax).

Suite à l'entretien avec la CCI, la thématique du service aux particuliers, et des services aux entreprises, semblent former un enjeu spécifique. Le département de la Haute-Loire reste moins bien doté dans ces catégories de services que les départements voisins de la Loire et du Puy-de-Dôme.

Le dernier commerce en Haute-Loire



Source : INSEE BPE 2016

UN MULTIPLE RURAL A AZERAT

A Azérat, la Mairie loue un local à un commerçant afin d'inciter l'implantation de commerces de proximité.

Le gérant y a installé un multiple rural (Bar-restaurant-épicerie-dépôt de pain) où il est également possible d'y effectuer diverses tâches telles que retirer de l'argent, faxer des documents, accéder à internet.

A noter que plusieurs élus ont souligné au sein de l'enquête que ce type d'établissement n'était pas toujours viable financièrement, et que des difficultés économiques étaient souvent présentes.

De nombreux élus interrogés ont fait part de leur volonté de maintenir les commerces de proximité sur leur territoire. Plusieurs communes font d'ailleurs de l'accueil de commerçants le premier axe de leur politique. Saint-Etienne Lardeyrol peut faire figure d'exemple : le complexe multi-services (Bar, tabac, épicerie, agence postale), véritable « maison de quartier rurale », bénéficie du soutien de la collectivité qui souhaite tant maintenir les services commerciaux de base que proposer un véritable lieu de vie sociale aux habitants du village.

Entendu en Haute-Loire

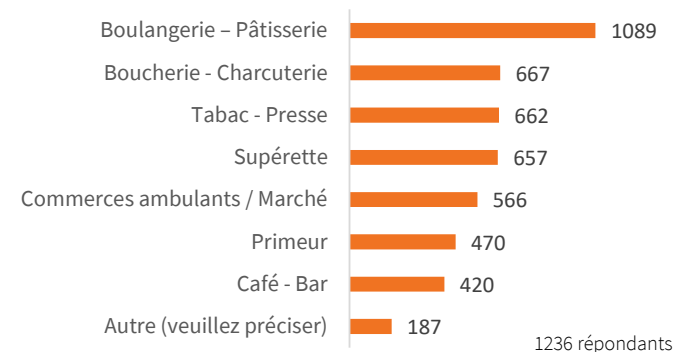
« Un des enjeux du territoire est de maintenir le commerce de proximité, les marchés aux producteurs locaux, les lieux de convivialité (culture, sport...) dans les communes et le renouvellement dans les associations. »

L'enquête à la population fait ressortir un taux assez modéré d'utilisation des commerces de proximité. Seulement 1 répondant sur 2 se rend chez le boucher-charcutier, chez un buraliste ou dans une supérette. Toutefois, 88% des répondants fréquentent les boulangeries.

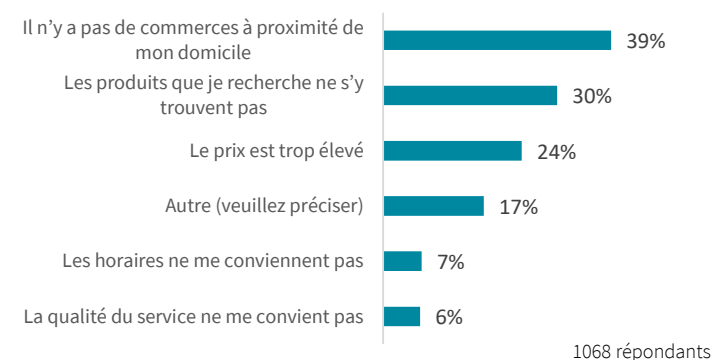
Parmi les principales raisons de non-fréquentation, on retiendra l'absence de commerce à proximité (39%), devant le manque de produits (30%) et le prix (24%).

Ces données laissent supposer un maillage commercial incomplet, mais aussi une évolution des usages de la population, qui se tourne de plus en plus vers la grande distribution. D'ailleurs, parmi les répondants fréquentant la catégorie « autre », plusieurs dizaines ont évoqué les supermarchés.

La nature des commerces de proximité



La raison de la non-fréquentation de certains commerces



Pour favoriser le maintien, la reprise ou la transformation de certaines activités économiques en milieu rural (et urbain sous certaines conditions), le Département propose un certain nombre d'aides aux porteurs de projets. Ces demandes d'aides sont appuyées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes vient également de débloquer un fonds d'aide aux commerces de proximité, d'un montant total de 500000 €, avec 10 000 € maximum accordés par projet.

Pour faciliter la coordination du développement commercial, et face à un taux de vacance élevé (15 %), la ville du Puy-en-Velay a mis en place un Office de commerce, plateforme d'échanges entre les commerçants, associations de commerçants, collectivités, chambres consulaires et Offices de tourisme. Cet outil de management des centres-villes, permet également la coordination des acteurs du commerce.



VU D'AILLEURS

LA LABELLISATION BISTROT DE PAYS

La labellisation « Bistrot de Pays » permet de soutenir les bistrotiers ruraux en leur octroyant un gage de qualité. Pour favoriser le lien social en milieu rural, le cahier des charges stipule qu'ils doivent être :

- Le lieu régulier d'activités et représentations culturelles
- Ouverts toute l'année
- Situés dans une commune de moins de 2000 habitants
- Capables de servir à toute heure un casse-croûte à base de produits régionaux
- Le dernier commerce (ou l'un des derniers) de la commune

En cela, ils représentent un facteur d'attractivité pour les villages, notamment sur le plan touristique.

A noter qu'un partenaire institutionnel doit être désigné pour faire vivre le réseau des Bistrots de Pays sur le département.

L'Ardèche compte par exemple 18 Bistrots de Pays, lorsqu'il semblerait que la Haute-Loire n'en accueille aucun.

CONSTATS

- Des besoins grandissants en matière de débit pour les particuliers et les entreprises
- Des démarches et des services au public de plus en plus dématérialisés
- Une connectivité encore limitée du département (FTTH, 4G, 3G, 2G)
- Des opérateurs de service adoptant de nouvelles stratégies :
 - Des points de contact « classiques » qui ferment au profit d'accueils mutualisés
 - Une obligation progressive de réalisation des démarches par voie dématérialisée
 - Des services de l'Etat également en cours de réorganisation suite au Plan préfectures nouvelle génération (PPNG)
- Certains publics victimes de la « fracture numérique », en particulier les seniors et les ménages précaires

ENJEUX

- La connectivité des territoires, première condition d'une ruralité attractive et innovante
- La poursuite de la mise en œuvre du SDTAN et des aménagements des opérateurs
- L'accompagnement des usagers les plus en difficulté dans leurs démarches dématérialisées

Comme l'évoque le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique d'Auvergne (SDTAN), les besoins des utilisateurs (individuels et entreprises) augmentent continuellement, ce qui conduit les collectivités et les opérateurs à poursuivre le maillage territorial. Dans cette optique, le SDTAN a conduit à la mise en place de différentes actions :

- L'instauration d'un comité de suivi du déploiement effectué par les opérateurs
- Le développement du réseau FTTH (Fiber to the home) et du réseau FFTO (Fiber to the Office)
- L'appui aux collectivités dans l'intégration du numérique dans les documents locaux d'urbanisme (SCOT, PLU...)

Selon l'Observatoire Auvergne Très-Haut-Débit, 23 communes de Haute-Loire étaient concernées par l'accès à la fibre dans la première phase du projet. **Au mois de juin 2017, 20 000 habitants de la région étaient connectés à la fibre, contre 10 000 en 2016.**

La deuxième phase du déploiement concerne 140 communes en Auvergne, dont 33 en Haute-Loire et devrait permettre d'atteindre 100 000 abonnés à la Fibre.

Comme les infrastructures numériques, le déploiement du réseau 4G est en cours en Haute-Loire, conformément aux obligations de déploiement auxquelles sont désormais soumis les opérateurs. De ce point de vue, **de nombreuses « zones blanches » en 4G subsistent**, et se situent notamment :

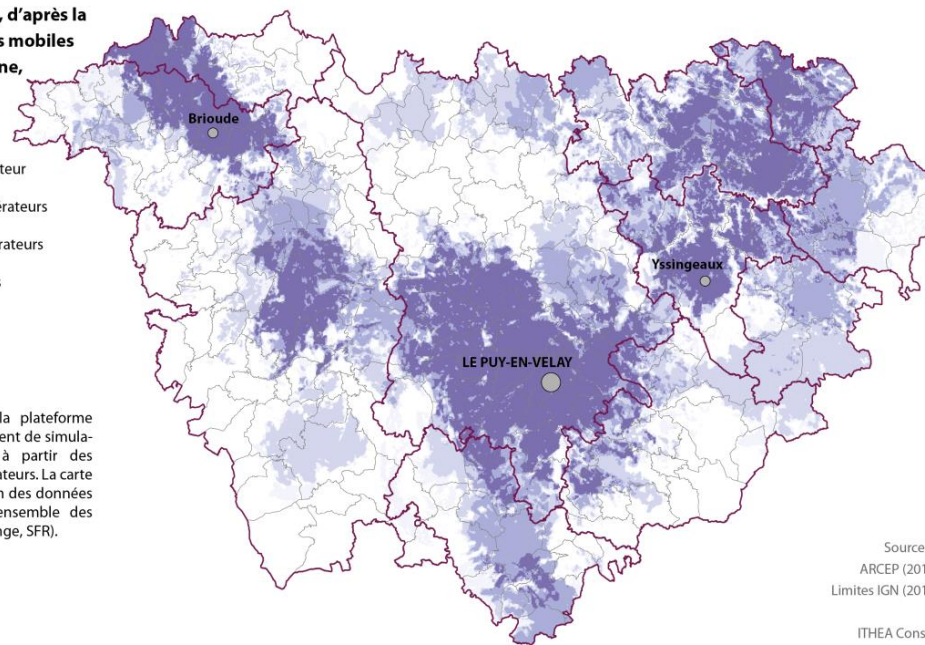
- Au nord de l'agglomération du Puy-en-Velay et en direction d'Issoire
- Sur une large frange ouest, à l'exception des secteurs de Brioude, Langeac et Saugues
- D'une partie du Sud-Est du département

Zones couvertes par la 4G, d'après la couverture des opérateurs mobiles sur la France métropolitaine, au 01/07/2017



Note de lecture :

Les données sont issues de la plateforme monreseauemobile.fr et proviennent de simulations numériques effectuées à partir des données transmises par les opérateurs. La carte est le résultat de la combinaison des données de couverture en 4G pour l'ensemble des opérateurs (Bouygues, Free, Orange, SFR).



Sources :
ARCEP (2017)
Limites IGN (2017)

ITHEA Conseil
Novembre 2017

En septembre 2017, l'ARCEP publiait de nouvelles cartes de couvertures en téléphonie mobile. Pour la première fois, ces cartes sont construites sur des mesures de réseau sur le terrain et non plus seulement basées sur des données de couvertures transmises par les opérateurs. La typologie retenue par l'ARCEP comporte 4 niveaux : très bonne couverture (TBC), bonne couverture (BC), couverture limitée (CL) et absence de couverture.

La carte ci-contre présente les zones classées en couverture limitée, en fonction du nombre d'opérateurs. Selon la définition donnée par l'ARCEP, une couverture limitée permet « de téléphoner et d'échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, mais probablement pas à l'intérieur des bâtiments ».

De nombreuses zones semblent concernées par des couvertures limitées :

- Dans une large moitié nord de l'agglomération du Puy-en-Velay
- Sur tout l'ouest du département, à l'exception des environs de Brioude, de Langeac et de Saugues
- Sur la frange est et sud-est du département, notamment au sud d'Yssingeaux et autour du Monastier-sur-Gazeille

Entendu en Haute-Loire

« On a donné le téléphone analogique à 30 millions de français, il y a 40 ans. Aujourd'hui, pourquoi on n'arrive pas à éviter que ça rame partout ? »

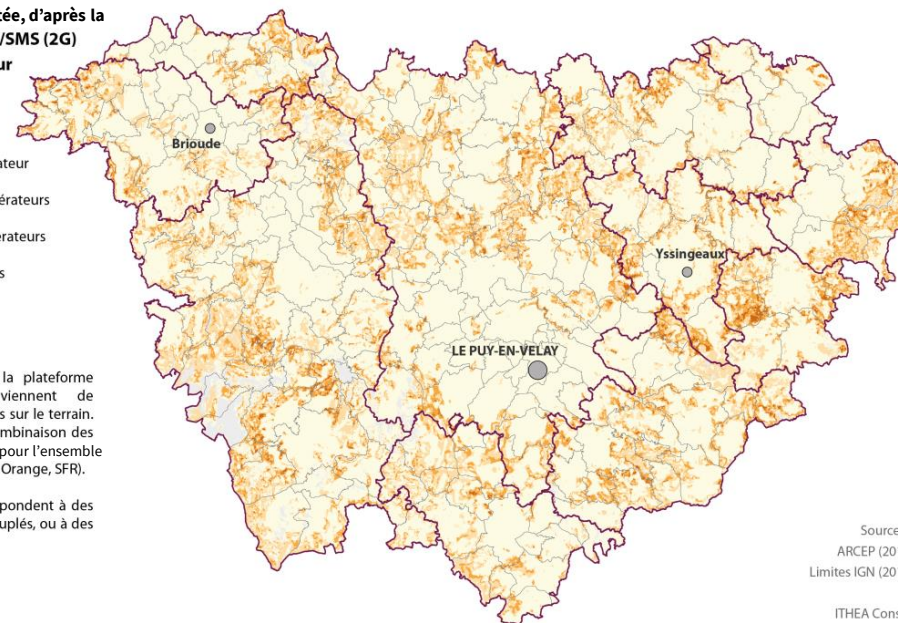
Zones en couverture limitée, d'après la couverture enrichie voix/SMS (2G) des opérateurs mobiles sur la France métropolitaine, au 01/07/2017

- Par au moins un opérateur
- Par au moins deux opérateurs
- Par au moins trois opérateurs
- Par tous les opérateurs
- Zones non mesurées

Note de lecture :

Les données sont issues de la plateforme monreseau mobile.fr et proviennent de mesures de réception effectuées sur le terrain. La carte est le résultat de la combinaison des données de couverture limitée pour l'ensemble des opérateurs (Bouygues, Free, Orange, SFR).

Les zones non mesurées correspondent à des espaces très peu densément peuplés, ou à des espaces boisés.



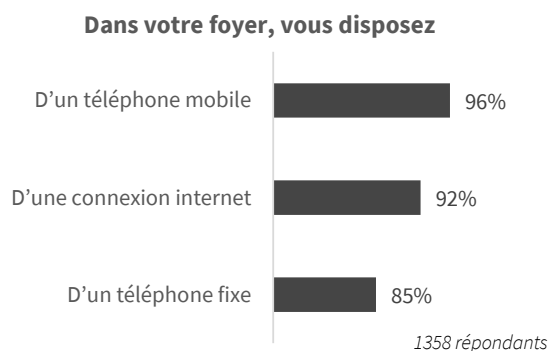
Sources :
ARCEP (2017)
Limites IGN (2017)

ITHEA Conseil
Novembre 2017

Parmi les altiligériens ayant participé à l'enquête, 96 % sont équipés d'un téléphone mobile, 92 % d'une connexion internet et seulement 85 % d'un téléphone fixe.

A noter que parmi les 8 % sans connexion internet (soit 110 répondants), la majorité sont des retraités, des actifs en recherche d'emploi ou des personnes ayant choisi le statut d'activité « autre » (hommes/femmes au foyer, invalides, adultes handicapés...). Ces éléments rejoignent les constats faits au niveau national* d'une moindre connectivité des seniors et des publics vulnérables sur le plan socio économique.

L'accès au numérique est également apparu comme un sujet récurrent soulevé par les élus, quelque soit la question qui leur était posée. La couverture numérique inclusive semble ainsi primordiale pour une ruralité attractive. Afin d'y faire face, plusieurs communes se sont d'ailleurs équipées de bornes wifi, mises à la disposition de leurs habitants.



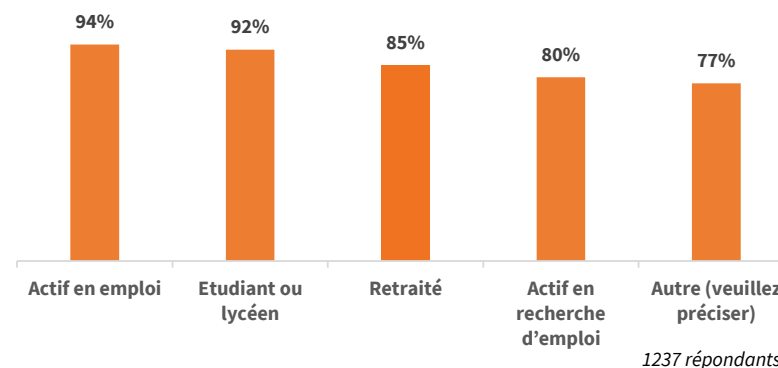
VU D'AILLEURS

LE BUS NUMERIQUE POUR LES SENIORS

En Gironde, en 2017 un bus équipé d'ordinateurs s'arrêtait tous les jours dans un village différent afin de proposer des séances de 3 heures de formation au numérique pour les publics seniors.

Le département a co-financé une partie de ce dispositif avec à ses côtés des acteurs tels que la CARSAT, la MSA ou encore le RSI.

Part des répondants ayant une connexion internet selon leur statut d'activité



* Cf. à cet égard les publications annuelles du baromètre du numérique.

L'accès à une connexion internet ne signifie pas une pleine maîtrise de ses fonctionnalités. Plus d'un quart des répondants à l'enquête ont d'ailleurs évoqué des difficultés à effectuer des démarches administratives et fiscales en ligne, alors même que ces dernières sont de plus en plus fréquentes.

Les publics les plus en difficulté sont de nouveau les retraités et les actifs en recherche d'emploi, puisque 41% des retraités et 38% d'entre eux l'ont signalé.

Parmi les raisons de nonaccès aux services par internet, la complexité des démarches (51 %) est évoquée, derrière une préférence pour le contact humain (68%). A noter également que 23% ont du mal à se servir d'internet, 22% indiquent une mauvaise couverture numérique sur la commune (à mettre en lien avec la page précédente), et 13% déclarent être dépourvus du matériel nécessaire.

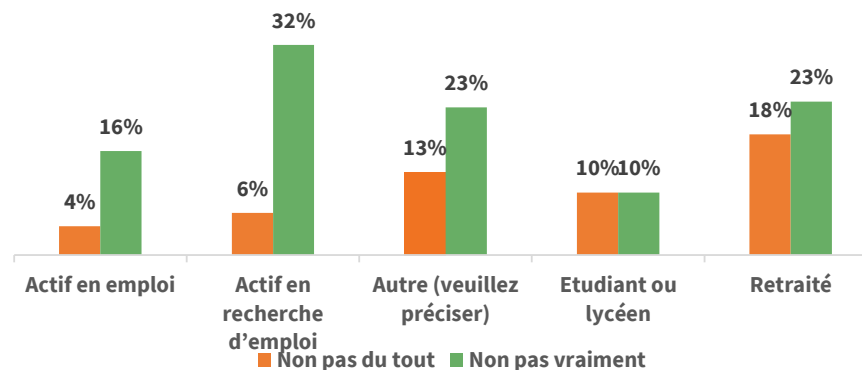
Dès lors, le premier enjeu en matière d'accès aux services (et non d'attractivité du territoire) est l'accompagnement de certains usagers dans la réalisation des démarches dématérialisées.

L'enquête à destination des élus vient confirmer cette tendance, ceux-ci précisant que de plus en plus d'administrés se tournaient vers leur mairie pour bénéficier d'une aide.

Entendu en Haute-Loire

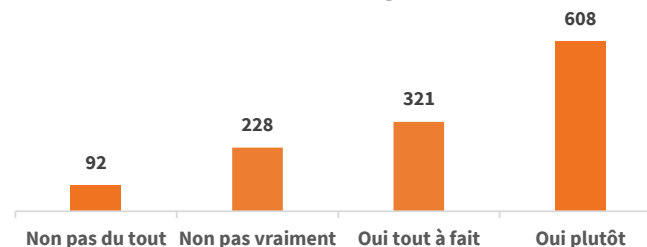
« Dans ma commune, presque 1/3 de la population n'a pas accès aux services en ligne (pas équipés, incapable de s'en servir et non ou peu connectés) surtout chez les personnes âgées et les personnes vivant dans nos zones rurales. »

Les difficultés à faire des démarches dématérialisées selon le statut d'activité



1251 répondants, enquête à la population, janv. 2018

Est-ce que vous vous sentez à l'aise avec les démarches en ligne?



1249 répondants

CONSTATS

- Des freins à l'accès aux services qui doivent dépasser une lecture en termes de temps d'accès en voiture
- Un département relativement fragile sur le plan socioéconomique
 - Des ménages précaires comme des ménages très aisés peu présents
 - Une importante frange de la population faisant partie de la « classe moyenne »
 - Des « travailleurs pauvres » fortement représentés
- Des indépendants très représentés : une réalité économique spécifique à la Haute-Loire, avec une place prépondérante de l'industrie et de l'agriculture dans l'économie locale
- Une augmentation notable des foyers fragiles ces dernières années, supposant une activité accrue des services sociaux du Département
- Des fragilités qui se concentrent dans les principales villes, mais aussi dans une large partie ouest du département (ruralité)
 - Des acteurs qui évoquent également une précarité présente à l'est du département (en nombre de personnes fragiles)
- Un important maillage du territoire assuré par les services sociaux du Département : la quasi-totalité de la population située à moins de 20min d'un point d'accueil social
 - Le premier acteur de proximité, derrière les mairies, en termes d'implantation

ENJEUX

- Le dépassement d'une lecture en termes de temps d'accès, au profit d'une approche par problématique et par public
- Le rôle du Département comme animateur social des territoires
 - Des projets sociaux de territoire qui pourraient être élaborés aux côtés des partenaires locaux du Département
 - La définition de conditions permettant d'assurer un accueil social inconditionnel de proximité
- La structuration d'une offre sociale de proximité autour de CCAS et de CIAS

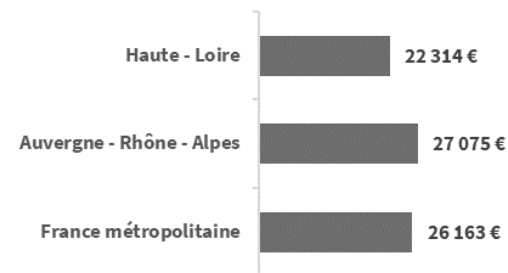
La population de Haute-Loire présente plusieurs signes de fragilité socioéconomique, qu'il est possible d'appréhender à travers différents indicateurs : revenu moyen, part des foyers fiscaux imposés, niveau de diplôme...

Contrairement à d'autres territoires, les seniors sont également concernés. A titre d'exemple, 29 % sont exonérés de la CSG contre 22 % pour l'Auvergne-Rhône-Alpes en 2016.

Plusieurs indicateurs permettent de nuancer une situation a priori fragile : les foyers au RSA et les familles monoparentales sont moins représentées, alors que la majorité de la population est propriétaire de son logement. Toutefois, une forte hausse des foyers dont le revenu est composé à 50 % de prestations sociales est enregistrée depuis 2010, ce qui laisse supposer une augmentation de l'activité des services sociaux du Département.

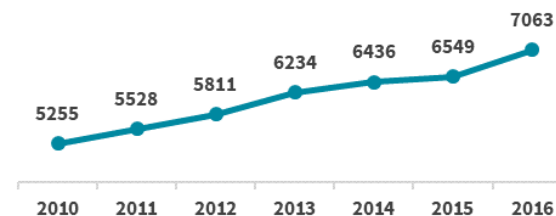
De façon synthétique, la situation de la Haute-Loire pourrait être décrite à travers les revenus au 1^{er} et au 9^{ème} décile : la population précaire mais aussi la population aisée sont présentes, contrairement à la « classe moyenne » et aux « travailleurs pauvres ».

Revenu moyen des foyers fiscaux en 2016



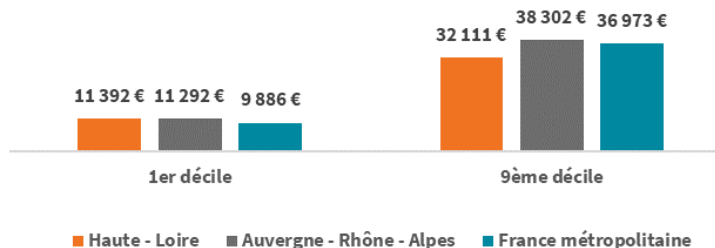
Source : DGFIP, 2016

Foyers CAF dont le revenu est constitué à 50% de prestations sociales depuis 2010



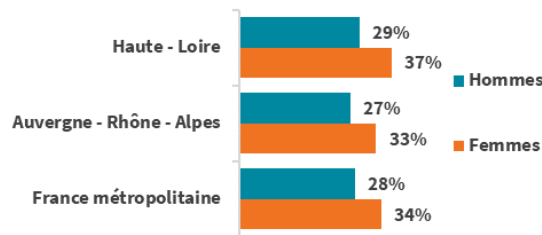
Source : CAF, 2016

Le revenu annuel au 1^{er} et au 9^{ème} décile en 2014



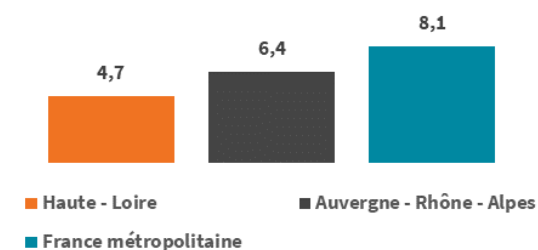
Source : FiLoSoFi 2014

Part de la population dont le diplôme est inférieur au BAC en 2014



Source : INSEE 2014

Foyers allocataires CAF au RSA pour 100 ménages en 2016



Source : CAF, 2016

L'indice de fragilité, qui s'appuie sur différents indicateurs clés (part des familles monoparentales, taux de chômage, revenu fiscal moyen, part des bénéficiaires de la CMU-C et part des non diplômés), témoigne d'importants écarts entre les différentes communes du territoire. Ainsi, les publics vulnérables sont plus présents :

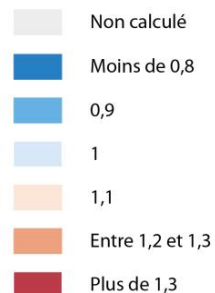
- Dans les principales villes (Brioude, Le Puy-en-Velay)
- Dans une large partie ouest du département : CC des Pays de Cayres et de Pradelles, des Rives du Haut-Allier et d'Auzon Communauté et nord de la CA du Puy-en-Velay

Ces éléments supposent ainsi des niveaux de fragilité plus importants dans les villes, mais aussi en milieu rural, ce qui pourrait impliquer une diversité des besoins.

Entendu en Haute-Loire

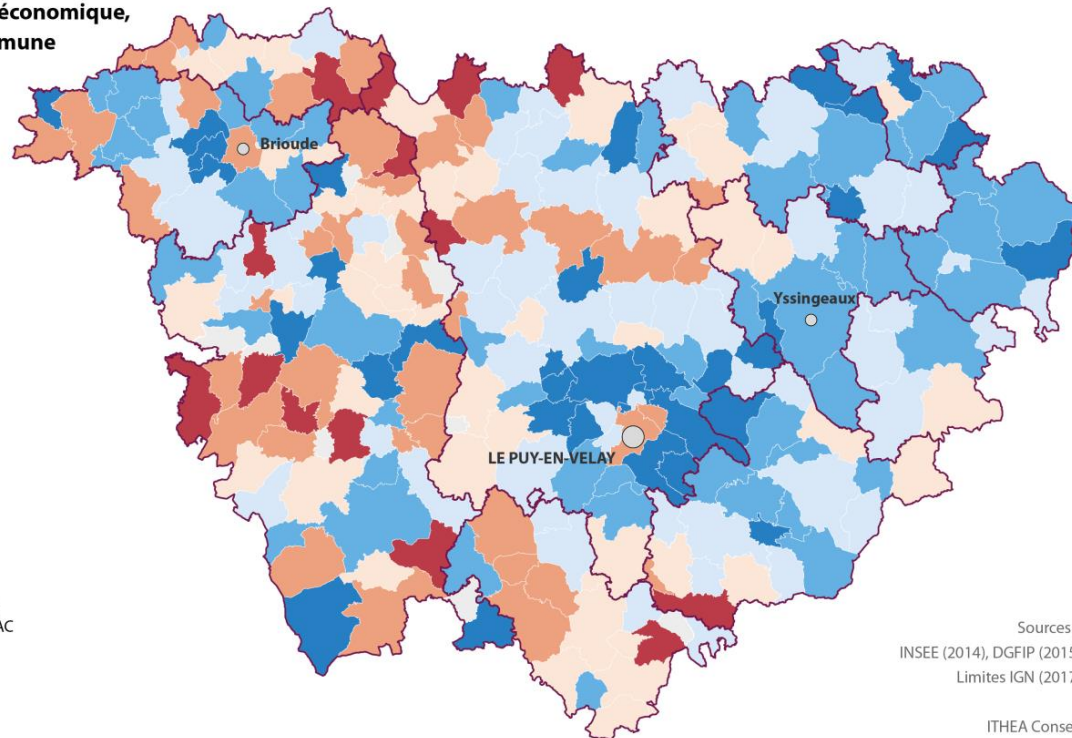
« En matière de besoins sociaux, il y a trois Haute-Loire »

Indice de fragilité socio-économique, en Haute-Loire, par commune



Indice
=

$$\begin{aligned} & \text{Part des familles monoparentales} \\ & + \\ & \text{Taux de chômage des actifs} \\ & \text{âgés de 15 à 64 ans} \\ & + \\ & \text{Revenu fiscal de référence} \\ & \text{moyen des foyers fiscaux} \\ & + \\ & \text{Part de la population non-diplômée} \\ & \text{ou dont le diplôme est inférieur au BAC} \end{aligned}$$



Sources :
INSEE (2014), DGFIP (2015)
Limites IGN (2017)

ITHEA Conseil
Novembre 2017

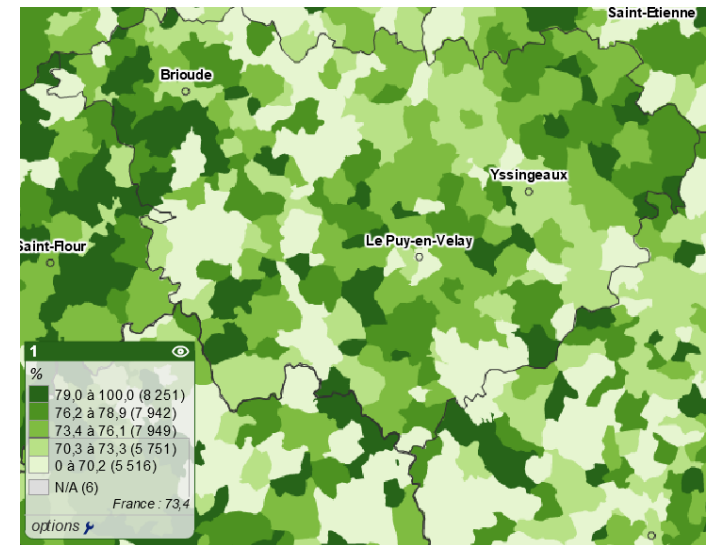
Si le taux d'activité de la population de Haute-Loire est proche des moyennes de comparaison (74,1 % contre 74,7 % pour la région et 73,6 % pour la France métropolitaine), le taux de chômage est largement inférieur (10,6 % contre 13,5 % en France métropolitaine). A noter que le taux d'activité est de 71 % pour les femmes, contre 77% pour les hommes (taux de chômage 10% pour les hommes contre 12% pour les femmes). Ainsi, le territoire semble attractif, notamment sur ses parties nord-est et nord-ouest, où le taux d'activité est le plus fort. On retiendra également que le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) de catégories ABC est stable depuis 2016 (baisse notable pour les DEFM de catégorie A).

Par ailleurs, la Haute-Loire se distingue par :

- Une part modérée des salariés parmi les actifs occupés (83%), alors que les indépendants sont très présents
- Des actifs en CDI ou dans la fonction publique également moins présents, supposant aussi une stabilité de l'emploi moins importante

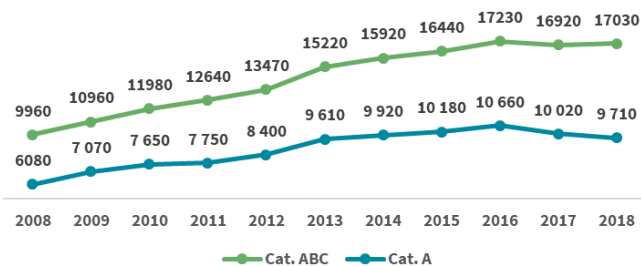
Ces spécificités intéressent directement l'accès aux services, tant en termes de modes d'accès que de typologie des besoins. Ils seront à préciser au moment de l'élaboration du plan d'actions du schéma.

Taux d'activité par commune en 2014



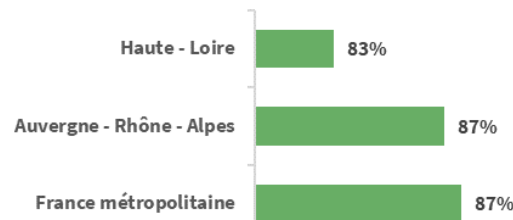
Source : INSEE RGP 2014, Observatoire des territoires, Espace cartographique

Evolution du nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois inscrits à Pôle emploi, en Haute-Loire, au 1er janvier



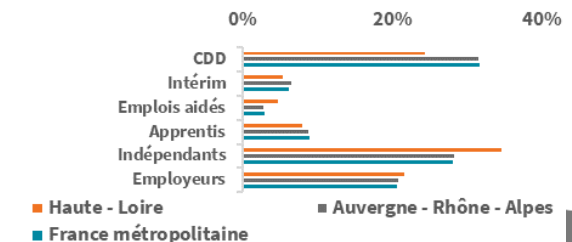
Source : Pôle emploi, 2008-2018

Part des salariés parmi les actifs occupés



Source : INSEE RGP 2014

Répartition des autres modes d'emploi par type

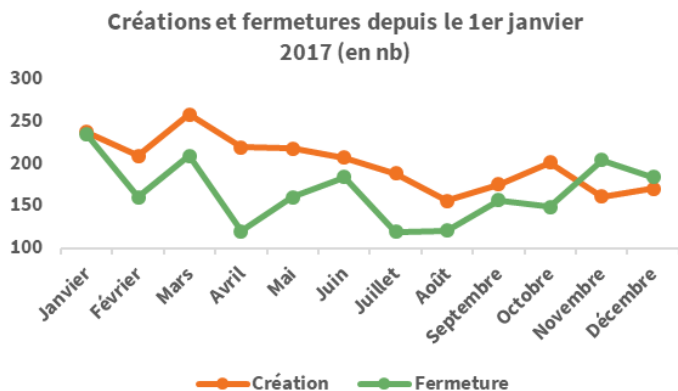


Source : INSEE RGP 2014

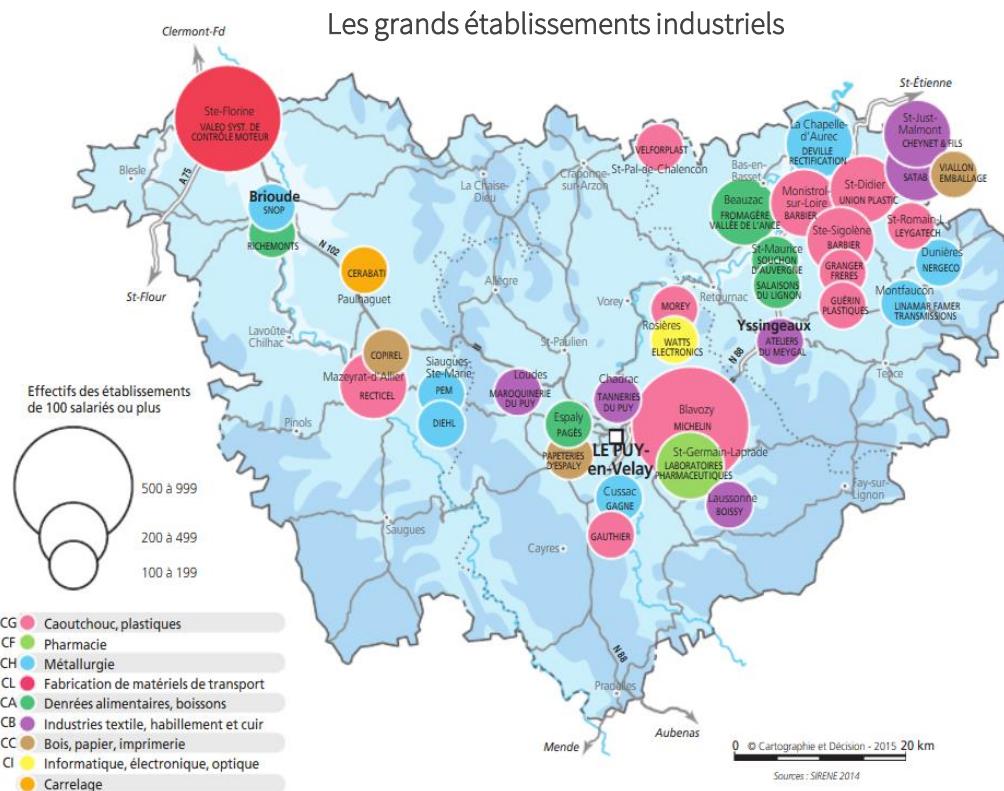
La Haute-Loire se caractérise par une forte représentation du secteur agricole, avec des établissements 2,5 fois plus nombreux que dans la nouvelle région.

L'industrie est également l'un des moteurs de l'économie du département, grâce à la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, l'agroalimentaire ou encore l'industrie du bois. Ce secteur représente 26 % de l'emploi, soit le niveau le plus élevé de France métropolitaine.

Si une centaine d'établissements employant plus de 100 personnes sont présents, le tissu économique de la Haute-Loire est majoritairement constitué de PME : 90 % des établissements avaient moins de 5 salariés au 1^{er} janvier 2017.



Source : Répertoire SIRENE, traitement Ithéa Conseil



Source : Atlas économique de la Haute-Loire, 2015

La ruralité est un fait important à prendre en compte lorsqu'une politique sociale est menée.

- **Le taux de non-recours aux droits est plus fort qu'en zone urbaine**, du fait d'une résistance forte à faire appel à une aide publique. La mise en place d'un mécanisme efficient de repérage des ménages en difficulté est donc de surcroît un enjeu pour les territoires à dominante rurale.
- La problématique du logement est très forte dans les milieux ruraux car de nombreux logements sont anciens et « inadaptés aux modes de vie actuels »*
- L'efficacité des services à la population est tributaire de la mobilité des habitants. **La mobilité est donc centrale dans la réflexion sur l'accès aux services.**
- L'isolement est important en milieu rural et les personnes isolées de par leur situation familiale notamment sont les publics les plus vulnérables (familles monoparentales, seniors veufs).
- **L'action sociale ne se résume pas à la réduction de la pauvreté monétaire** : favoriser l'accès à divers services publics permet aussi d'atténuer le taux de précarité tel que par exemple :
 - Accès aux cantines scolaires
 - Aide quant à l'énergie (plus de 40% des dossiers de surendettement en Haute-Loire sont instruits pour des problèmes d'impayés d'énergie)

VU D'AILLEURS

LES CIAS : QUAND LA MUTUALISATION PERMET D'OFFRIR DE NOUVEAUX SERVICES

A l'image de nombreux EPCI en France, les communes Privas Centre Ardèche ont décidé de mutualiser leurs services d'action sociale en 2015. Ainsi, ils bénéficient de moyens supplémentaires pour mener une action sociale de proximité auprès des publics dans le besoin. Le CIAS semble bénéfique pour les communes qui avant devaient se réduire à une politique sociale moins ambitieuse. Les acteurs associatifs sont largement intégrés au fonctionnement du CIAS et de nombreux projets sont lancés (soutien à la parentalité, développement d'une politique jeunesse).

En Haute-Loire, seuls cinq CCAS portant une offre relativement étoffée sont présents : le Puy-en-Velay, Brioude, Sainte-Sigolène, Yssingaux et Monistrol-sur-Loire. Les CCAS de Lantriac, Brives-Charensac et Polignac, ainsi que le CIAS du Canton de Loudes ont également été recensés, sans qu'il ne soit possible d'avoir à ce stade un retour sur leur activité.

Quoi qu'il en soit, les acteurs s'accordent sur une faible intervention des communes et EPCI en matière d'action sociale, que ce soit en matière d'aides facultatives, de prévention ou encore de repérage des personnes fragiles. Or, les CCAS/CIAS sont des acteurs de proximité essentiels, et l'échelon intercommunal est intéressant du fait de sa « taille critique ». Un travail en ce sens permettrait de porter de nouvelles offres d'accompagnements pour les publics fragiles et les personnes âgées, en lien avec le Département.

* Source : CNLE, Note d'analyse sur la pauvreté en milieu rural, 2010

63 % de la population se trouvait à moins de 5 minutes, en voiture, en heure creuse, de l'un des points d'accueil social du Département (CMS ou permanence). La quasi-totalité de la population peut accéder aux services sociaux du Département en moins de 20 minutes.

Le Département, chef de file de l'action sociale, porte différents dispositifs destinés aux habitants les plus fragiles. Pourtant, la question de l'accès des services pour ces publics va au-delà des stratégies sectorielles de la collectivité. **Il convient de dépasser une lecture spatiale des inégalités d'accès aux services, et de déployer une approche par public.** A titre d'exemple, un actif disposant d'une voiture peut accéder à l'ensemble de l'offre de services, ce qui ne sera pas le cas d'une personne fragile sur le plan socioéconomique sans mode de transport individuel, bien plus isolée.

A cela, d'autres freins peuvent être mentionnés :

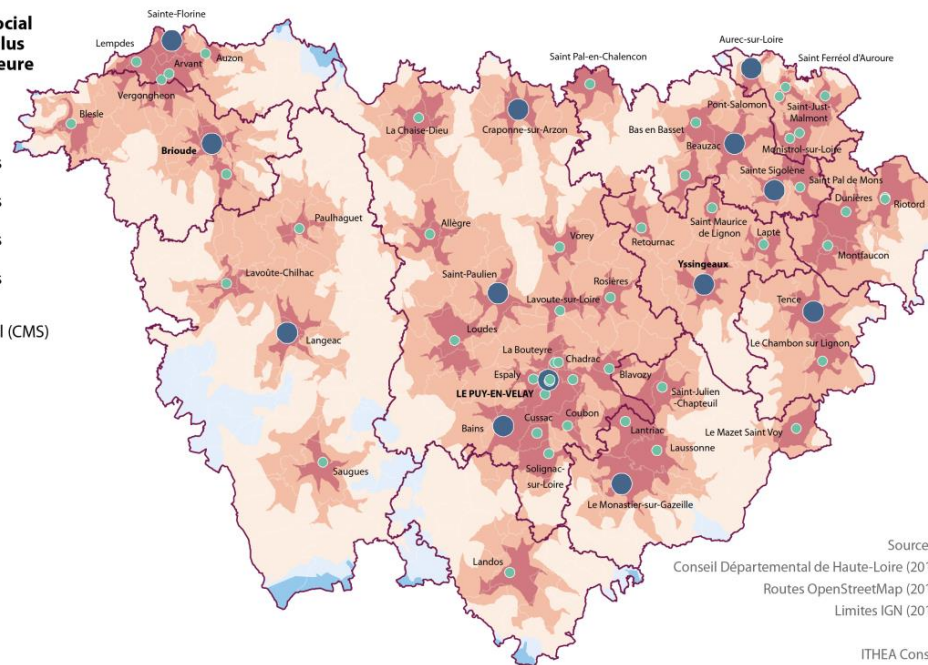
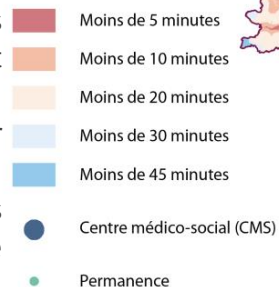
- Un recours aux droits moindre des publics précarisés
- Des démarches réalisées souvent plus tardivement, ce qui implique des situations administratives complexes, et donc un besoin d'accompagnement plus conséquent
- Une dématérialisation qui constitue un facteur d'exclusion supplémentaire
- Des besoins d'accueil physique qui seront toujours présents, pour les publics en situation d'illettrisme par exemple
- Des freins psychologiques à la mobilité

En conséquence, le schéma pourra porter une vision autour des modes d'accès adaptés aux publics les plus fragiles, qui dépassent la seule facilitation de la mobilité. Cet axe constitue un point essentiel d'une politique d'accès au(x) droit(s), et concerne tant les territoires urbains que les territoires ruraux de Haute-Loire.

Couverture de la population par tranche de temps dans les Centres médico-sociaux (et permanences) du département en 2017

Temps	Population	%
<i>RGP (INSEE), Département de la Haute-Loire</i>		
moins de 5 minutes	140 832	63%
moins de 10 minutes	203 714	91%
moins de 20 minutes	221 833	99%

Accès au point d'accueil social (CMS ou permanence) le plus proche, en voiture et en heure creuse, en 2017



Sources :
Conseil Départemental de Haute-Loire (2017)
Routes OpenStreetMap (2017)
Limites IGN (2017)

ITHEA Conseil
Novembre 2017

CONSTATS

- Des indicateurs qui font état de niveaux de santé moins favorables que pour le reste de la région
- Un taux de non-recours aux soins moins élevé que dans la région mais qui reste une problématique importante
- Un vieillissement marqué de la population avec certains seniors touchés par la précarité économique et l'isolement
- Une densité de médecins spécialistes et généralistes largement inférieure aux moyennes régionale et nationale, avec des médecins inégalement répartis sur le territoire
- Un département engagé dans la facilitation de l'exercice groupé avec 8 MSP déjà installées et autant en projet
- Une offre de services à domicile dans la moyenne régionale et nationale mais à structurer
- Une offre d'hébergement à destination des personnes âgées peu diversifiée avec des poches situées au nord et au sud-ouest du département peu couvertes

ENJEUX

- La mise en place de conditions facilitant l'installation des médecins généralistes et spécialistes (dont développement du maillage de MSP)
- La poursuite de la prise en charge et de la prévention de la dépendance dans les territoires
- Le développement de solutions innovantes pour favoriser l'accès à la santé et au bien vieillir en milieu rural : télé médecine, domotique...
- La nature et le développement des liens entre la médecine de ville et la médecine hospitalière

En Haute-Loire, le taux de décès avant 65 ans est similaire à la France métropolitaine mais supérieur aux moyennes enregistrées dans la nouvelle région. Les plus gros écarts observés avec la région sont les décès prématurés liés aux maladies de l'appareil circulatoire ainsi qu'aux « traumatismes et causes externes » (suicides et accidents de la route) traduisant des besoins en matière de santé préventive.

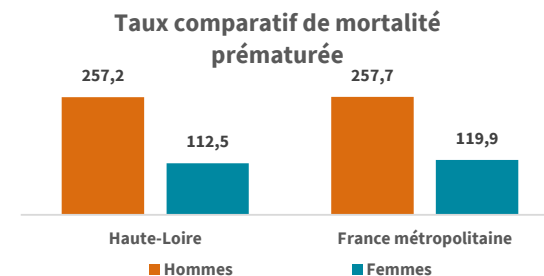
Par ailleurs, avec 19,4% des allocataires du régime général de la sécurité sociale en Affection de Longue Durée (ALD), contre 15,8% pour la nouvelle région, **l'état de santé de la population apparaît de nouveau comme plus fragile**. Cet indicateur est à mettre en lien avec l'âge de la population, et des niveaux de revenus modérés.

Concernant le non-recours aux soins, la Haute-Loire semble être dans une situation légèrement favorable par rapport au reste de la région au vu :

- D'assurés sans recours aux soins depuis 2 ans légèrement moins importante que dans la région (4,6 % contre 5 %)
- D'assurés sans médecin traitant (population potentiellement moins impliquée dans leur parcours de santé) moins importante dans le département (5,24 % contre 6,40 % dans la région)

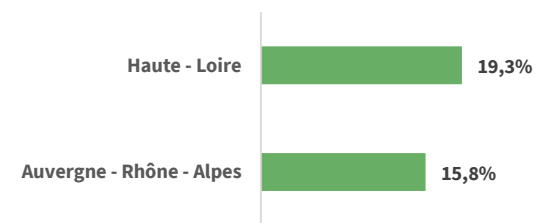
Le renoncement aux soins et aux droits reste cependant une thématique prégnante mise en valeur par l'enquête sur les publics précaires réalisée par l'Observatoire de santé d'Auvergne . Il est plus élevé pour certains professionnels de santé (médecins généralistes et dentistes en priorité) avec pour premier motif évoqué des raisons financières. Les femmes, les personnes vivant seules, les familles monoparentales et les personnes sans complémentaire santé sont des publics particulièrement touchés par le non-recours dans la région.

Les bénéficiaires de la CMU-C sont également moins représentés que dans la région, supposant des besoins modérés en matière d'accès aux droits.



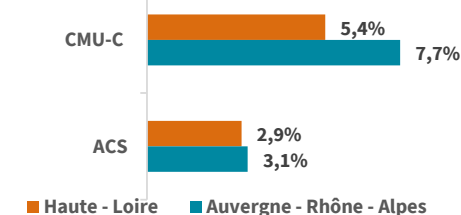
Source : INSERM, CépiDc - Décès avant 65 ans pour 100 000 habitants, années 2011-2012-2013

Les Affections de Longue Durée parmi les assurés du Régime général en 2015



Source : Observatoire des fragilités du Grand Sud, 2015

Bénéficiaires de la CMU-C et de l'Aide à la Complémentaire Santé en 2015



Source : Observatoire des fragilités du Grand Sud, 2015

L'indice de besoins de santé, construit sur la base de données de l'INSEE, prend en compte différentes données d'âge, de maladie et de fragilité économique et sociale : part des 75 ans et plus, part des assurés en affection de longue durée, des bénéficiaires de la CMUC et des assurés n'ayant pas déclaré de médecin traitant.

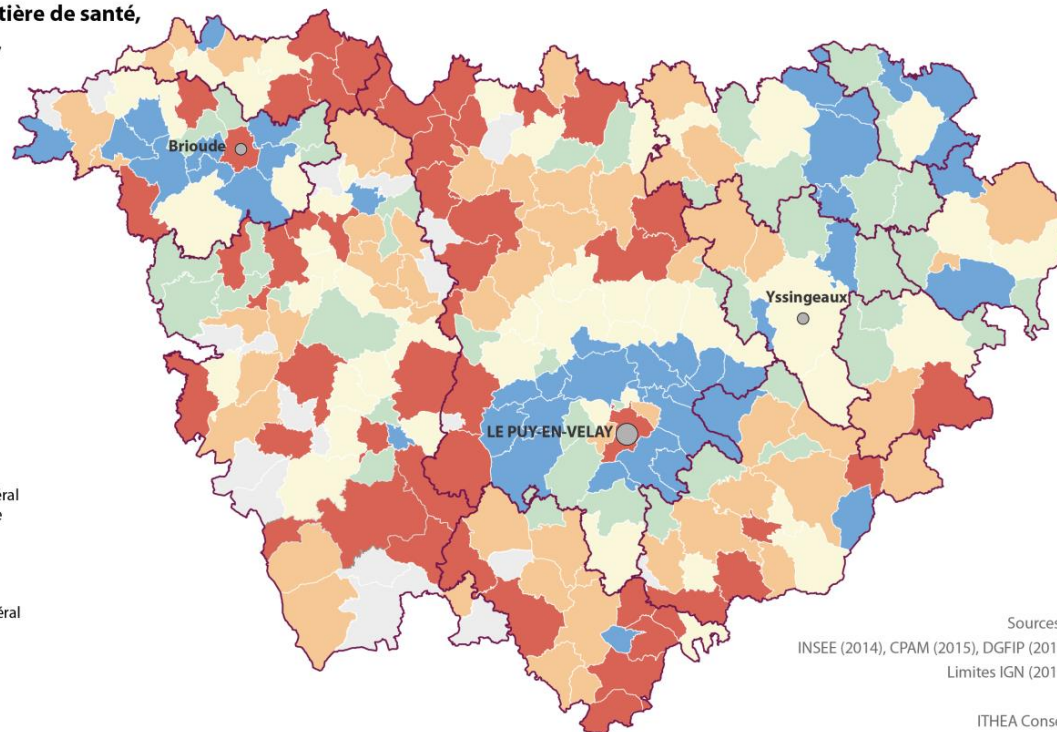
Les besoins les plus importants se situent principalement :

- Dans les principales villes : Le Puy-en-Velay et Brioude
- Dans une large partie nord de la CA du Puy-en-Velay et ouest de la CC Auzon Communauté
- Sur différentes poches situées dans une bande sud du département dans les CC des Rives du Haut-Allier, des Pays de Cayres et de Pradelles, Mézenc-Loire-Meygal et du Haut-Lignon

Indice de fragilité en matière de santé, en 2014, en Haute-Loire, par commune



$$\begin{aligned} \text{Indice} &= \\ &+ \text{Part des 75 ans et plus} \\ &+ \text{Part des assurés du Régime Général} \\ &\quad \text{en Affection de Longue Durée} \\ &+ \text{Revenu fiscal de référence} \\ &\quad \text{moyen des foyers fiscaux} \\ &+ \text{Part des assurés du Régime Général} \\ &\quad \text{sans consultations dentaire} \end{aligned}$$



Sources :
INSEE (2014), CPAM (2015), DGFiP (2015)
Limites IGN (2017)

ITHEA Conseil
Novembre 2017

La démographie médicale est globalement en hausse dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pourtant, la **Haute-Loire est significativement moins dotée en médecins qu'ils soient généralistes ou spécialistes** et enregistre une **baisse certes très modérée de ses professionnels de santé** (- 0,2 % de médecins actifs entre 2007 et 2016), mais dans un contexte où la population augmente et vieillit. La densité est également préoccupante pour les dentistes (4,6 pour 10 000 hab. contre 5,5 pour la région ou les masseurs-kinésithérapeutes (7,9 contre 11,0).

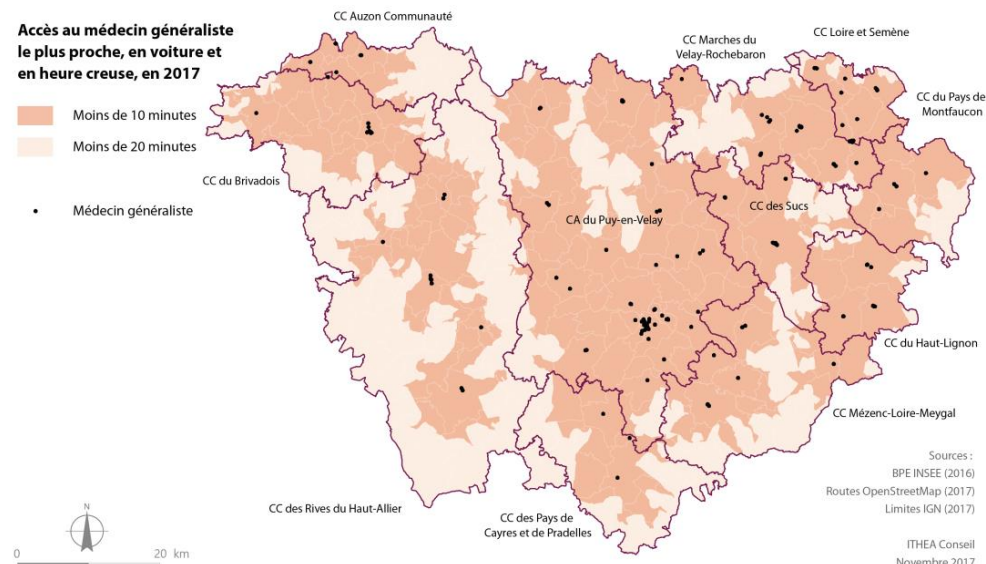
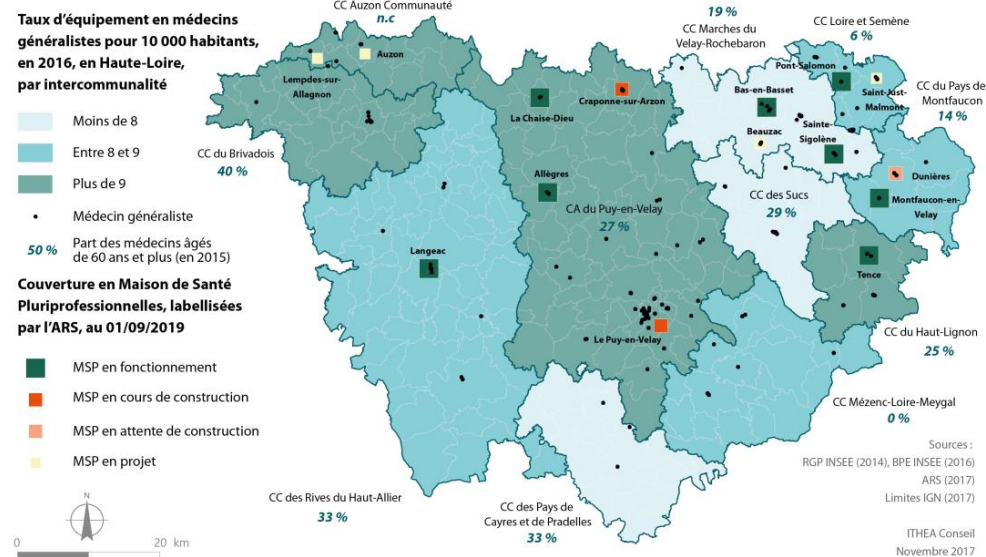
8 % des Altiligériens ont des temps de trajet du domicile au médecin généraliste le plus proche pouvant atteindre 20 minutes. **La plupart de ces zones moins bien desservies correspondent d'ailleurs aux territoires les plus fragiles en matière de besoins de santé** : CC des Rives du Haut-Allier, des Pays de Cayres et de Pradelles, CC Auzon Communauté, CC Mézenc-Loire-Meygal.

En matière d'offre médicale de proximité sur le département, on notera enfin la présence de 192 médecins libéraux généralistes (dont 112 hommes et 80 femmes) ainsi que 8 Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et presque autant en cours de construction ou en projet.

Taux d'équipement – Professionnels de santé libéraux

	Généralistes	Spécialistes	Autres professions	Dont dentistes
Haute - Loire	8,7	4,1	41,4	5,2
Auvergne - Rhône - Alpes	9,7	6,4	43,7	6,0
France métropolitaine	9,5	6,8	40,6	5,9

Source : INSEE BPE 2016



40% des répondants à l'enquête déclarent avoir déjà dus renoncer à consulter un professionnel de santé. Des délais d'attente trop longs sont évoqués par 348 répondants, expliquant 72% des renoncements à consulter un professionnel de santé.

De nouveau, **le déficit d'offre apparaît comme étant le 1^{er} enjeu du territoire, devant le coût, les horaires**, l'identification du bon professionnel ou les difficultés pour se rendre sur le lieu de rdv.

A noter qu'une très faible part de répondants déclare que les problématiques de mutuelle / sécurité sociale constituent un frein à l'accès à un professionnel de santé.

Les raisons des non-consultations de professionnels de santé



482 répondants

LA TELEMEDECINE

La télémédecine figure dans les priorités de développement du Ministère de la Santé. La loi de financement de la sécurité sociale de 2017 prévoit une prolongation des dispositifs expérimentaux de télémédecine pour 2017/2018. Des négociations sont actuellement en cours entre les syndicats de médecins, l'Assurance maladie et les mutuelles pour discuter de la prise en charge des coûts des consultations de télémédecine. Un accord devrait être trouvé fin mars.

Ce type de dispositif est aujourd'hui en place dans plusieurs établissements de santé :

- A l'hôpital du Puy-en-Velay, un partenariat de télémédecine a été mis en place depuis 2016 avec le CHU de Saint-Etienne. Il permet aux victimes d'AVC de bénéficier de l'expertise de neurologues de Saint-Etienne sans devoir s'y déplacer.
- A l'hôpital de Langogne, divers services (ex. gériatrie et la dermatologie) bénéficient depuis 10 ans de l'expertise et de consultations de médecins du CHU de Nîmes.

Déclaré dans l'enquête

« Il n'y a pas de professionnels à proximité (ophtalmo, dermatologue..) il faut faire 60 km pour consulter »

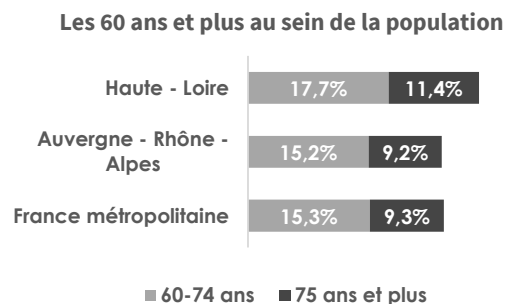
« Pas de prise en charge - pénurie de médecins ou de spécialistes, obligation de prendre des rendez vous à l'extérieur du département »

La Haute-Loire est caractérisée par un vieillissement marqué de sa population, auquel vient s'ajouter :

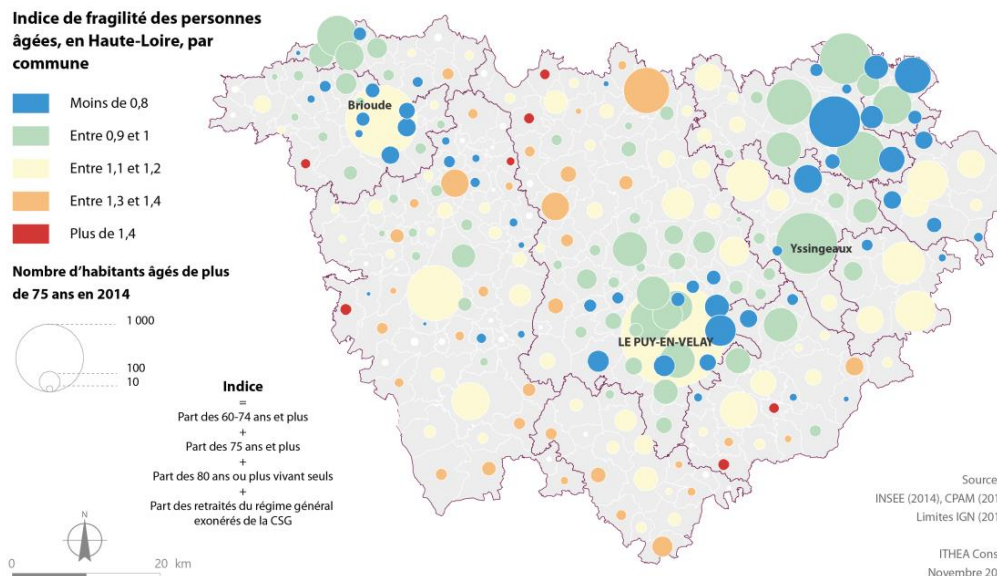
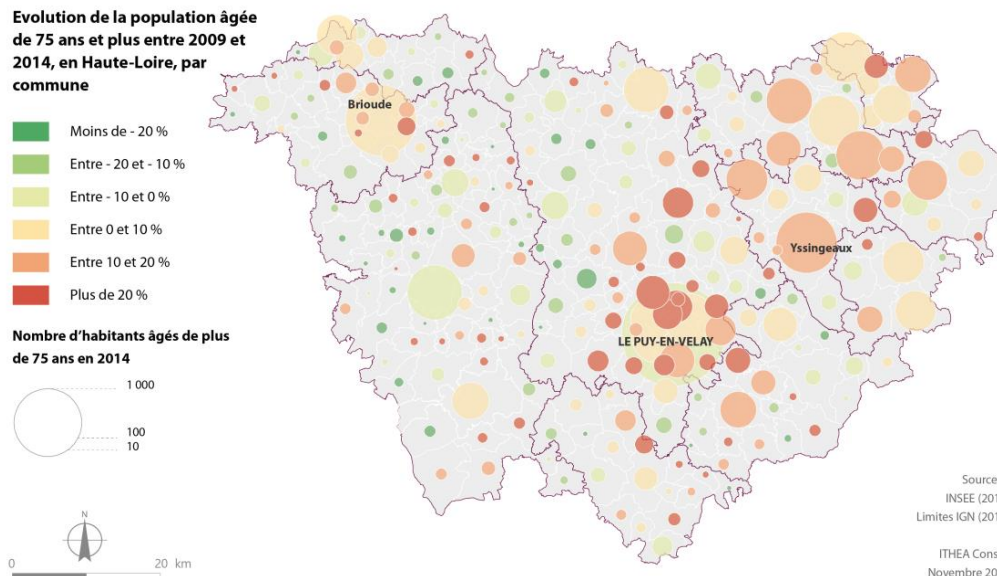
- Une proportion élevée de seniors à faibles revenus (cf. partie besoins et services sociaux)
- Une augmentation des 80 ans et plus vivant seuls (+14% depuis 2009, soit 6 359 individus)

L'indice de fragilité des personnes âgées, qui s'appuie sur des indicateurs démographiques, de revenus et d'isolement, **soulève des niveaux de besoins plus forts dans les territoires les moins densément peuplés.**

Pourtant, il est intéressant de noter qu'une partie de ces derniers accuse une baisse du nombre de 75 ans et plus depuis 2009.



Source : INSEE RGP 2014



En matière d'offre à destination des personnes âgées en perte d'autonomie, le département de Haute-Loire fait face à plusieurs enjeux évoqués au sein du Schéma départemental en faveur des personnes âgées 2015-2020 (dont certains sont nationaux et d'autres spécifiques à la Haute-Loire) :

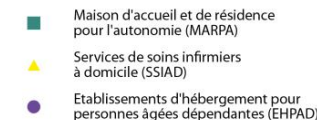
- Renforcer la prévention de la perte d'autonomie, favoriser l'adaptation des logements individuels présents sur le territoire et renforcer le soutien aux aidants
- Travailler sur la professionnalisation et l'organisation des structures en charge de l'aide à domicile (avec une offre de soins à domicile supérieure à la moyenne régionale mais inférieure à la moyenne nationale)
- Améliorer et diversifier l'offre d'hébergement :
 - Si le taux d'équipement est supérieur aux moyennes régionale et départementale, la grande majorité des EHPAD de Haute-Loire continue à refuser des admissions en raison d'un manque de places
 - L'offre gagnerait également à se diversifier avec un taux de places en structures non-EHPAD largement inférieur aux moyennes régionale et nationale

Par ailleurs, certaines parties du territoire concentrant une part importante de 75 ans et plus sont peu couvertes en établissements/services à destination des personnes âgées dépendantes, notamment des poches au sud-ouest et dans le nord du département.

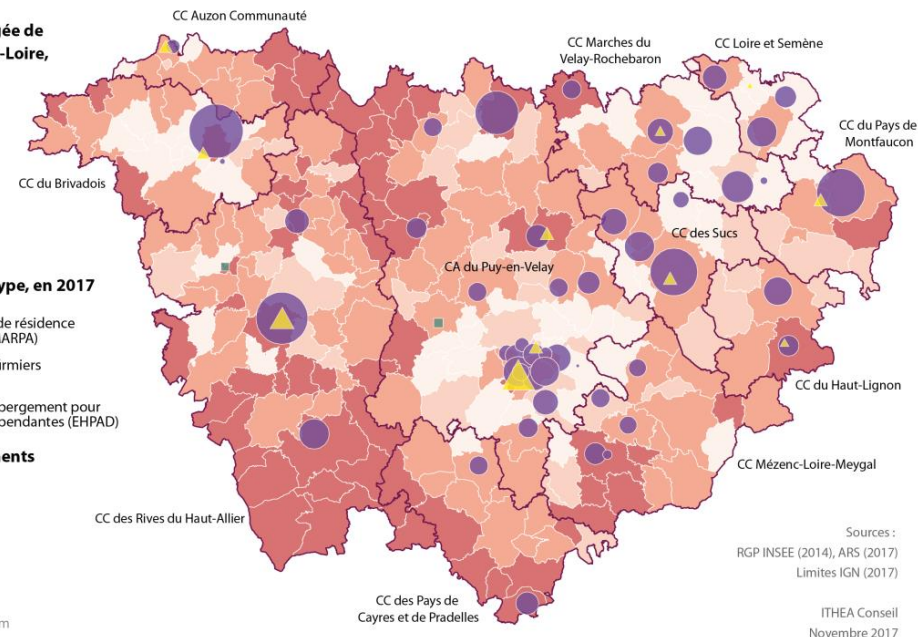
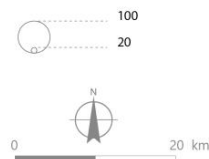
Part de la population âgée de 75 ans et plus, en Haute-Loire, par commune, en 2014



Etablissements sociaux et médico-sociaux par type, en 2017



Capacité des établissements



Sources :
RGP INSEE (2014), ARS (2017)
Limites IGN (2017)

ITHEA Conseil
Novembre 2017

Equipements/services personnes âgées pour 1 000 habitants de 75 ans et plus

	EHPAD	Non-EHPAD (maisons de retraite, logements-foyers, places USLD)	Soins à domicile (SSIAD, SPASAD)
<i>Source : DRESS, FINISS, ARS</i>			
Haute-Loire	144	11,3	18,8
Auv.-Rhône-Alpes	106	26,5	17,2
France métropolitaine	100	25,8	19,8

CONSTATS

- Une implantation des services de police et de gendarmerie permettant un réel maillage du territoire départemental
- Un constat similaire pour le Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS)
- Des sapeurs-pompiers contactés par défaut, du fait d'un manque de médecins dans certains territoires ruraux

ENJEUX

- La réutilisation des bâtiments des gendarmeries ayant fermé ces dernières années
- Le développement des liens entre le SDIS et la médecine de proximité

Le caractère rural de la Haute-Loire a une incidence sur l'organisation des services de sécurité. Ainsi, 99 % du territoire (soit environ 85 % de la population) est situé sur un territoire gendarmerie.

L'accès physique à l'une de la trentaine de gendarmeries (ou au commissariat du Puy-en-Velay) est ainsi très aisé, avec 82 % de la population située à moins de 10 minutes et 99% à moins de 20 minutes.

L'implantation des services suit la localisation de la population de façon cohérente. A noter qu'aucun projet de fermeture de gendarmerie n'était envisagé au moment de la présente étude, alors que de nombreuses ont fermé ces dernières années. Ce dernier point pose d'ailleurs la question de la réutilisation des bâtiments.

Des projets de rénovation ou de construction sont également à l'œuvre à Bas-en-Basset, Brioude et Vorey.

Accès à la gendarmerie ou au commissariat le plus proche, en voiture et en heure creuse, en 2017



Sources :
Gendarmerie de Haute-Loire (2017)
Routes OpenStreetMap (2017)
Limites IGN (2017)

ITHEA Conseil
Novembre 2017

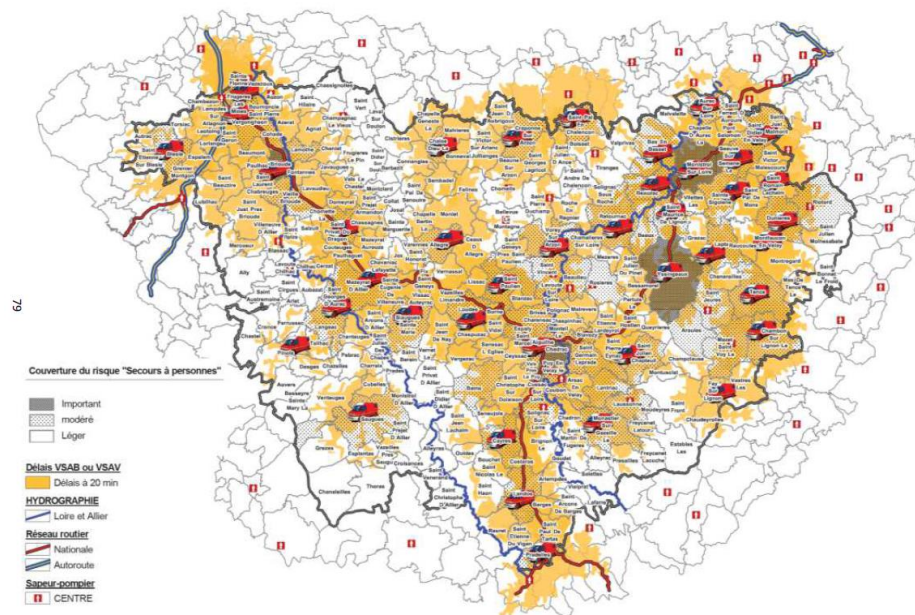
Le Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) de Haute-Loire dispose de 58 unités territoriales réparties sur l'ensemble du territoire, en fonction d'une analyse détaillée des différents risques.

En 2016, le SDIS43 a réalisé 13 800 opérations, dont 87 % étaient du secours à personnes et 7 % des incendies.

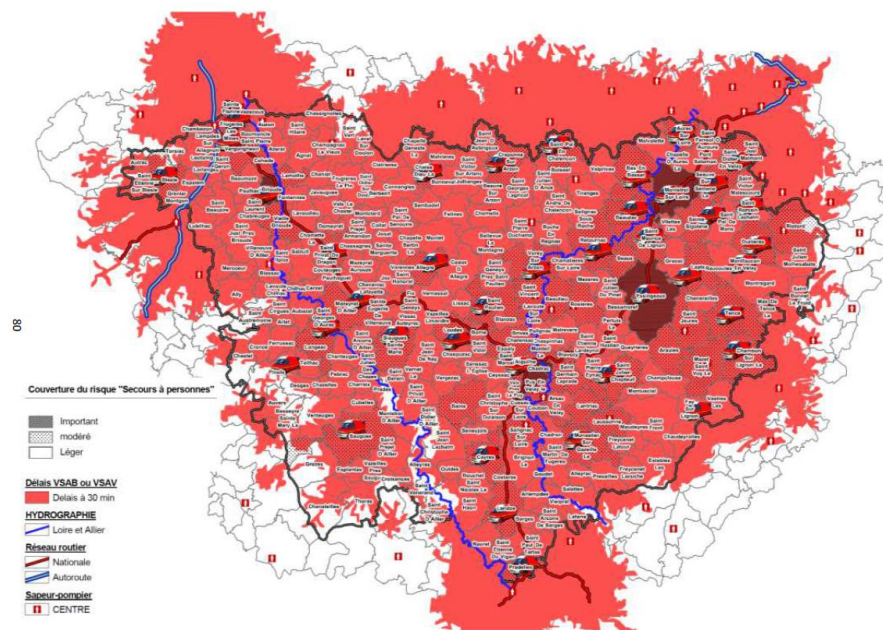
Avec le maillage actuel, cet acteur majeur est en capacité d'intervenir en 20 minutes sur la majorité du département, et en 30 minutes, sur la quasi-totalité.

Parmi les perspectives du service pour les prochaines années, nous pouvons retenir le **développement des liens avec la médecine de proximité (médecins, MSP...), dans la mesure où le SDIS est de plus en plus contacté à défaut de médecin.**

Couverture du risque secours à personnes – Délais 20 min



Couverture du risque secours à personnes – Délais 30 min



Source : Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, SDIS43, 2015

CONSTATS

- Les mairies, premier service public de proximité en Haute-Loire
 - Des horaires d'ouverture qui ne sont pas égaux en fonction des communes, avec une amplitude de 15 heures en moyenne par semaine et par mairie
- 8 MSAP aujourd'hui installées en Haute-Loire, dont une seule semble fonctionner de façon satisfaisante (Craponne-sur-Arzon)
 - Un manque de données d'étude ne permettant pas de poser une évaluation définitive
 - Un dispositif qui apparaît toutefois comme étant embryonnaire, par comparaison à d'autres départements (Lozère notamment)

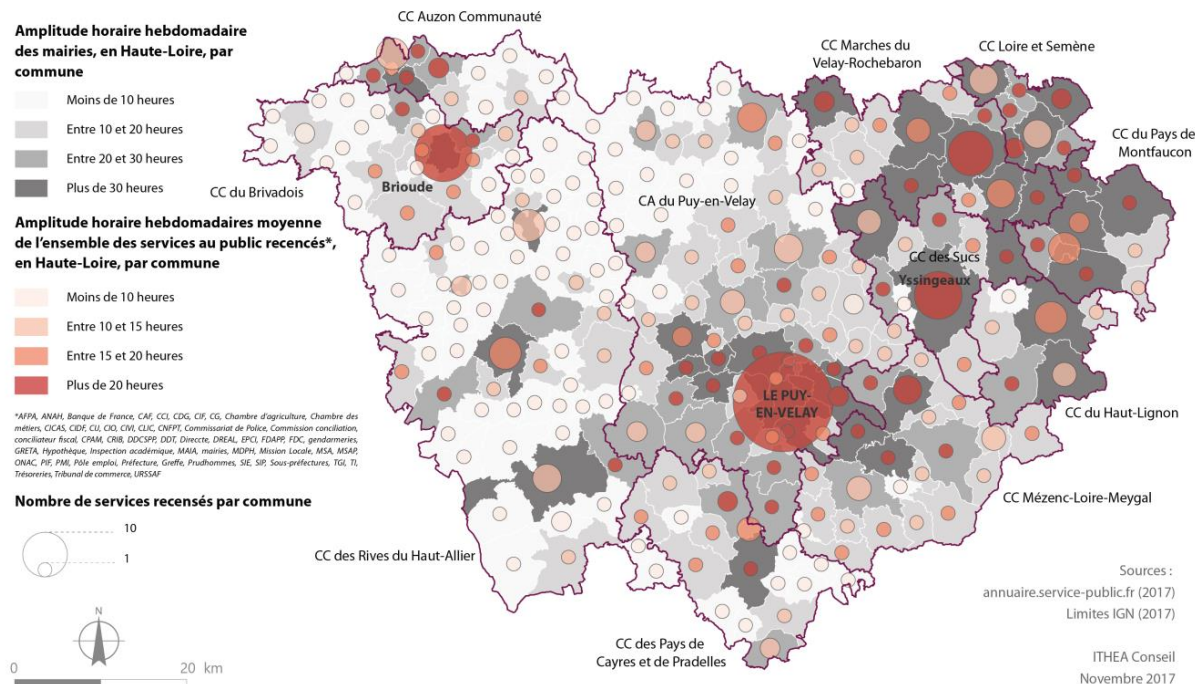
ENJEUX

- La mise en place de solutions d'accueil innovantes, sur la base des expériences réussies
- La cohérence de l'implantation des MSAP, et la structuration du dispositif autour de différents axes : animation, pilotage, partenariats, communication, contenu de l'offre, formation des agents, évaluation...

Comme dans le reste du pays, les mairies constituent le premier service public de proximité. Elles sont ouvertes en moyenne 15 heures par semaine, mais de façon inégale selon les territoires (cf. légende de couleur grise sur la cartographie ci-contre).

Par ailleurs, le Puy-en-Velay apparaît logiquement comme 1^{er} pôle en matière de nombre de services publics (tous types confondus), devant Brioude, Yssingeaux et Monistrol-sur-Loire.

Malgré tout, dans un contexte où les accueils physiques se réduisent (points fixes comme permanences), **il devient essentiel de se pencher sur de nouvelles réponses, numériques, innovantes ou encore mutualisées.**



LE PLAN PREFECTURES NOUVELLE GENERATION

Positionnées au cœur de la représentation territoriale de l'Etat, les préfectures et sous-préfectures ont fait l'objet d'une refonte de leurs missions. Le Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) poursuit ainsi un double objectif :

- Améliorer la qualité du service rendu aux usagers
- Renforcer les 4 missions prioritaires des préfectures et des sous-préfectures : gestion des crises, lutte contre la fraude documentaire, expertise juridique / contrôle de légalité, coordination territoriale des politiques publiques

Le positionnement de la Préfecture de Haute-Loire, et des sous-préfectures de Brioude et d'Yssingeaux est ainsi repensé, ce qui est facilité par un recours systématique aux télé-procédures. A noter que ces lieux d'accueils mettent également à disposition des usagers un point d'accueil numérique pour diverses démarches administratives.

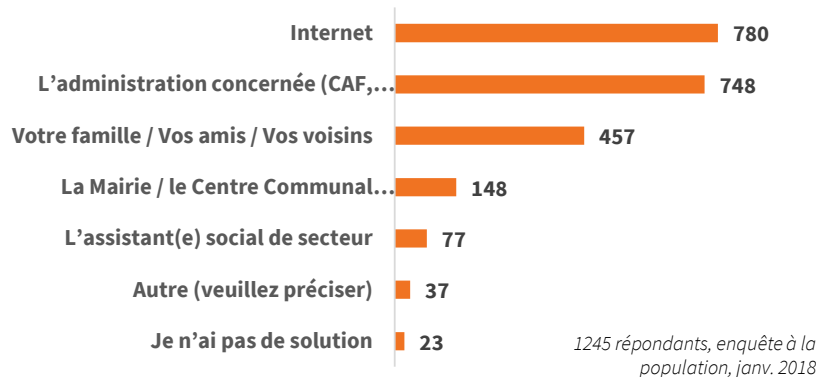
La moitié des altiligériens ayant répondu à l'enquête font part de leurs difficultés à réaliser leurs démarches administratives et fiscales : 8% ont de grandes difficultés, 40% en maîtrisent certaines mais d'autres peuvent leur poser problème, 52% n'ont pas de difficultés.

Un manque d'informations sur la conduite des démarches mais aussi une difficulté à contacter et à identifier les interlocuteurs ont été relevés à de très nombreuses reprises. La difficulté à s'approprier le vocabulaire administratif a elle aussi été soulevée dans les difficultés rencontrées par les altiligériens.

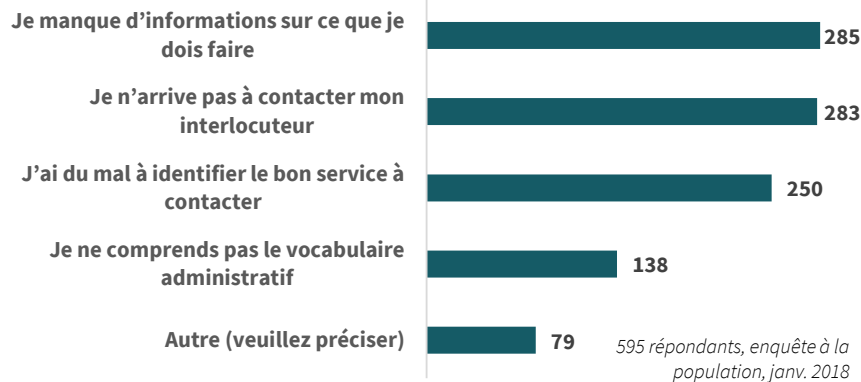
Face à ces difficultés rencontrées pour mener leurs démarches administratives et fiscales, c'est principalement vers internet et vers l'administration concernée que se tourne la population afin de demander de l'aide. Dans cette situation, seulement 11% des altiligériens se dirigent vers le CCAS ou la Mairie pour obtenir de l'aide.

Un enjeu d'accompagnement à la réalisation des démarches administratives de la population est donc bien présent en Haute-Loire.

Les interlocuteurs lors de difficultés administratives (en nb de répondants)



Les difficultés rencontrées lors des démarches administratives (en nb de répondants)





Guichets d'accueil polyvalent, les Maisons de Service au Public (MSAP) rassemblent en un lieu unique plusieurs services au public. Lancées par le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique en 2013, ces structures de mutualisation sont portées par des collectivités, des centres socioculturels, des associations ou la Poste. Le budget de fonctionnement moyen annuel d'un MSAP est estimé à 48 000 euros. Les MSAP sont financées à 25 % par le fonds inter-opérateurs, 25 % par l'Etat (FNADT) et 50 % par le porteur de projet en question.

Dans un lieu unique, les usagers peuvent avoir accès à un premier niveau de service, être accompagnés dans la conduite de leurs démarches, ou être orientés vers les bons interlocuteurs. Les premières évaluations montrent que les MSAP offrent un espace de proximité permettant de répondre en grande partie aux besoins des usagers. Les trois quarts des agents et responsables des MSAP en France estiment d'ailleurs que les services proposés au sein des MSAP « répondent aux besoins des usagers ». Elles constituent l'un des dispositifs phares de l'amélioration de l'accessibilité des services en milieu rural.

L'ambition nationale était d'atteindre 1000 MSAP fin 2016 (dont la moitié portée par la Poste) : fin 2017 on en comptait 1150. J. MEZARD, ministre de la cohésion des territoires, a par ailleurs annoncé le 10 octobre 2017 « la pérennisation du dispositif, son renforcement pour aller vers plus de qualité de service et son extension pour aller vers toujours plus de proximité. », ainsi que différentes évolutions :

- Une réflexion va s'ouvrir sur la mise en place d'un modèle unique de MSAP
- Une multiplication du nombre de MSAP est prévue d'ici à 2020 afin que tout usager habite à moins de 15 minutes d'une MSAP
- Alors qu'aujourd'hui l'Etat finance à hauteur de 25% le fonctionnement des MSAP et avec un plafond de 15 000€, le financement pourrait dépendre en partie de la qualité et de l'efficacité du service rendu.

LA MSAP DE CRAPONNE-SUR-ARZON

La MSAP de Craponne-sur-Arzon est gérée par l'intercommunalité. Elle est ouverte aux usagers tous les matins et deux après-midis de la semaine.

16 partenariats avec des opérateurs de services publics sont disponibles.

Un accompagnement à l'utilisation des outils informatiques est proposé aux usagers et un espace de confidentialité leur est réservé.

La MSAP a déjà été le lieu de sensibilisation des usagers, notamment à certaines pratiques d'économies énergétiques (distribution d'ampoules LED dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Le projet de la structure pourrait s'étendre dans les années à venir, en intégrant une conciergerie ainsi qu'un espace de coworking.

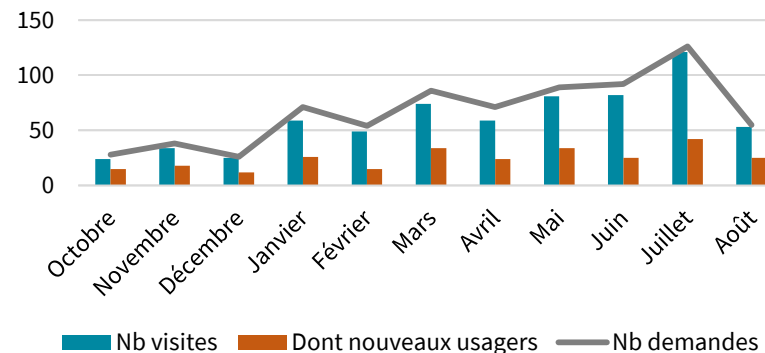
Le département compte 8 MSAP, réparties de façon très inégale, dont seulement 2 sont gérées par des collectivités.

Hormis dans la MSAP de Craponne-sur-Arzon, seulement 6 opérateurs des services publics sont partenaires des MSAP du département. A titre de comparaison, la moyenne française est de 15 partenaires.

En termes de fréquentation, une très forte hétérogénéité est constatée :

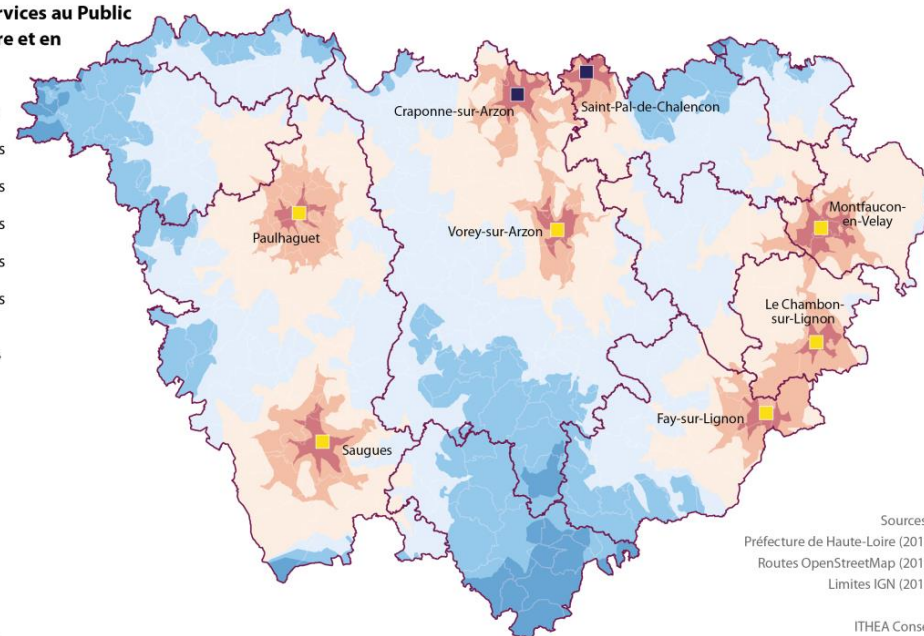
- A Saint-Pal-de-Chalencon, à peine 20 usagers ont été accueillis de janvier à juin 2017 (seules données disponibles)
- A Craponne-sur-Arzon, une montée en puissance de la fréquentation est constatée (à noter 3 semaines de fermeture en août 2017 et des données disponibles sur seulement 1 semaine en septembre 2017)
- Les MSAP portées par la Poste se caractérisent quant à elles par le peu de données disponibles. Seul le nombre de sessions sur les ordinateurs a été communiqué, sans que la part de l'activité MSAP ne soit établie selon une nomenclature unique, ce qui ne permet pas une comparaison avec les MSAP de Craponne-sur-Arzon et de Saint-Pal-de-Chalencon. On retiendra toutefois que le nombre de sessions concernant les services signataires va de quelques unes à une cinquantaine sur la période de septembre 2016 à avril 2017.

Activité de la MSAP de Craponne-sur-Arzon d'octobre 2016 à août 2017



Source : données transmises par la Préfecture de Haute-Loire

Accès à la Maison de Services au Public la plus proche, en voiture et en heure creuse, en 2017



Sources :
Préfecture de Haute-Loire (2017)
Routes OpenStreetMap (2017)
Limites IGN (2017)

ITHEA Conseil
Novembre 2017



Au vu d'un dispositif qui reste embryonnaire, plusieurs axes de travail peuvent être identifiés :

- **L'augmentation du nombre de MSAP**, 5 intercommunalités du département en étant aujourd'hui pourvues
- **Le développement de l'offre de services et des partenariats** avec les opérateurs.
 - Les services pour les personnes âgées (CARSAT par exemple) pourraient faire l'objet de partenariats avec l'ensemble des MSAP du département, puisque les seniors représentent une part importante de la population en Haute-Loire.
 - Toutefois, ce travail ne pourra être conduit qu'une fois qu'une stratégie claire sera établie, les opérateurs de services ne souhaitant pas prendre davantage part au dispositif actuel.
- **La mise en place d'une animation départementale des MSAP**, et d'un réel pilotage du dispositif (Comité de pilotage sous l'égide du Préfet ou le sous-préfet en charge du dossier, référent technique dédié...)
- **Le développement de la communication autour du dispositif**, que ce soit auprès des élus ou de la population
 - ¾ des répondants à l'enquête déclaraient ne pas connaître de MSAP près de chez eux. 72 % de ceux qui en connaissaient une ne s'y rendaient jamais.

En définitive, le schéma des services au public pourra permettre de structurer le dispositif MSAP, avant de définir une stratégie pour les prochaines années (pilotage, animation, implantation, contenu de l'offre, partenariat...) voir un « cahier des charges » spécifique à la Haute-Loire.

VU D'AILLEURS

UNE MSAP ITINERANTE

Au titre d'une expérimentation suivie par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, 3 communautés de communes du Jura, du Pas-de-Calais et de l'Aisne ont mis en place une MSAP itinérante sur leur territoire. Le financement est assuré en majorité par l'Etat à hauteur de 25 000€.

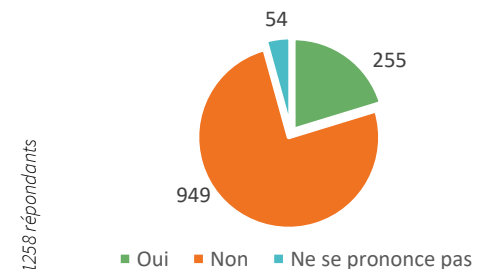
Un bus itinérant sillonne les villages au sein duquel un agent ainsi que du matériel informatique se trouvent à disposition des usagers ruraux.

A raison d'un stationnement d'une demi-journée par commune, ce bus permet aux usagers de la communauté de communes de pouvoir se faire aider dans leurs démarches administratives et de trouver un point d'accès à des ordinateurs et au réseau internet.

Entendu en Haute-Loire

« Nous bénéficions d'une MSAP à notre bureau de Poste mais l'information n'est pas toujours connue »

Avez-vous connaissance d'une MSAP proche de chez vous ?



Le territoire de l'Argonne Ardennaise, intercommunalité à faible densité située dans le Sud des Ardennes, expérimente actuellement une **MSAP à la demande**. Alors que l'ancienne MSAP itinérante tenait des permanences dans chacun des chefs-lieux de canton, la nouvelle MSAP à la demande couvre tout le périmètre de l'EPCI et se déplace selon les demandes des usagers.

Alors qu'en 2015, la MSAP à la demande n'a été que très peu sollicitée (7 RDV), en octobre 2016, 25 RDV avait été enregistrés. Selon la responsable des MSAP de l'Argonne Ardennaise (qui se déplace au plus près de l'utilisateur), cette augmentation des demandes est largement imputable à **la forte communication mise en place afin de développer la notoriété du service** : « Mailings, objets publicitaires, prospection ».

Cette communication s'est faite à destination directe des usagers (flyers, dépliants, articles dans la presse locale, page internet...) et aussi par le biais d'un « réseau d'ambassadeurs locaux » susceptibles de rediriger les usagers :

- Rencontres avec 25 assistants sociaux du département
- Participation à la journée des 60 ans de l'ADMR (services à la personne)
- Rencontres avec les professionnels de santé et associations diverses telles que les Restos du Cœur

Cette expérience met en lumière deux enjeux prégnants des MSAP :

- Travailler sur les problématiques de mobilité des usagers
- Mettre en place une communication large et proactive du dispositif

L'enjeu de communication sera particulièrement prégnant pour les MSAP portées par La Poste puisqu'elles sont fortement identifiées par les usagers comme des points de contact Poste. Pour ces MSAP, la communication doit également passer par une amélioration de la visibilité de la signalétique « MSAP ».

Par ailleurs, une autre bonne pratique se distingue dans les Ardennes. **Toutes les six semaines, les agents des différentes MSAP ardennaises sont invités à une « réunion de réseau »** se déroulant en deux temps :

- Une matinée de formation par un partenaire des MSAP (exemples de formations réalisées en 2015 : CAF pour la mise en place de la prime d'activité, CARSAT sur les nouvelles lois de la retraite, CPAM sur la nouvelle réglementation pour les nouveaux droits des flux de l'immigration)
- Un après-midi d'échanges sur les difficultés rencontrées par les professionnels au quotidien

Animées par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), ces réunions permettent d'améliorer les qualifications des agents et, *in fine*, la qualité du service rendu.

CONSTATS

- Une baisse des effectifs scolaires importante :
 - - 7% pour le primaire (soit 1070 élèves)
 - - 4,7 % pour les collèges publics, soit 350 élèves (alors que 320 élèves en plus étaient accueillis dans le privé)
 - + 342 élèves dans les lycées publics (+7,6 %)
- Un département qui ne ressemble à aucun autre en matière de « pratiques » scolaires :
 - 49% des 2 ans scolarisés, soit le niveau le plus élevé du pays
 - Une part d'élèves inscrits dans des établissements privés très élevée, dans un territoire à forte connotation rurale : un phénomène ne facilitant pas le maillage de l'offre éducative, et des établissements privés qui sont, *de facto*, des acteurs incontournables
- Des temps d'accès à l'école élémentaire, au collège et, dans une moindre mesure, au lycée, jugés comme satisfaisants par une large partie des répondants
 - Un temps d'accès à l'école qui semble pleinement intégré dans le choix résidentiel des altiligériens

ENJEUX

- La conciliation entre l'école comme « lieu de centralité pour les villages » / service public de proximité et la qualité des enseignements (locaux, présence d'équipes éducatives, transports...)
- La construction de modèles de projections des effectifs scolaires, par classe et par établissement, afin d'anticiper finement les besoins futurs
 - Un travail qui pourrait être mené à travers un fichier unique, à partir de la méthode des taux apparents de passage

En Haute-Loire, **une baisse notable des effectifs scolaires est enregistrée pour différents niveaux au sein des établissements publics :**

- -7% pour le primaire (soit 1 070 élèves)
- -4,7 % pour les collèges publics, soit 350 élèves (alors que 320 élèves en plus étaient accueillis dans le privé)

Les lycées enregistrent quant à eux une augmentation générale de 342 élèves sur la période.

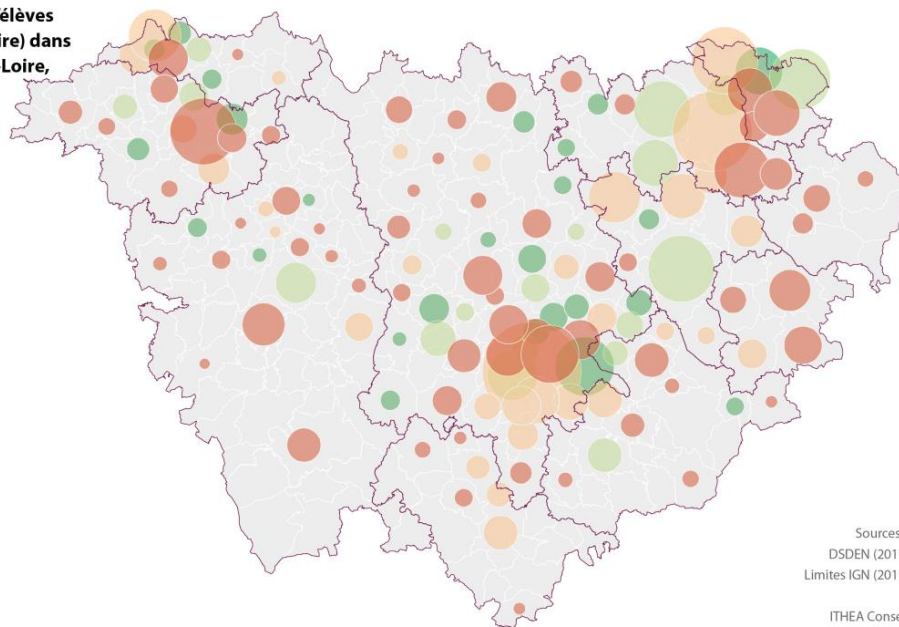
Ces tendances sont imputables à une baisse générale des naissances (-373 depuis 2008), qui n'étaient que de 205 en 2016. Les acteurs rencontrés évoquent également des mouvements de population en lien avec l'emploi (partie est du département notamment).

Elles sont loin d'être homogènes à l'échelle de la Haute-Loire, notamment pour le premier degré : lorsque certaines zones périurbaines sont en hausse, les écoles de Brioude, Yssingeaux et le Puy-en-Velay accusent parfois une baisse de plus de 10 % entre 2013 et 2017, tout comme les écoles de l'ouest du département et de l'extrême est.

Evolution des effectifs d'élèves (maternelle et élémentaire) dans les communes de Haute-Loire, entre 2013 et 2017



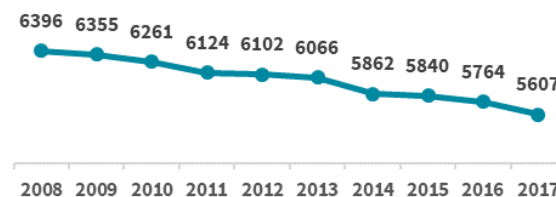
Effectifs d'élèves, en 2017



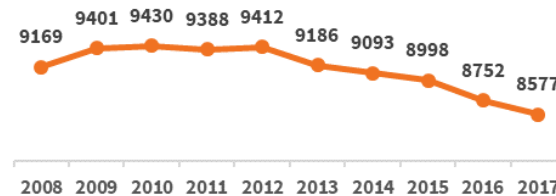
Sources :
DSDEN (2017)
Limites IGN (2017)

ITHEA Conseil
Novembre 2017

Evolution des effectifs scolaires de maternelle en Haute-Loire de 2008 à 2017



Evolution des effectifs scolaires de primaire en Haute-Loire de 2008 à 2017



Source : DSDEN 43, 2008-2017

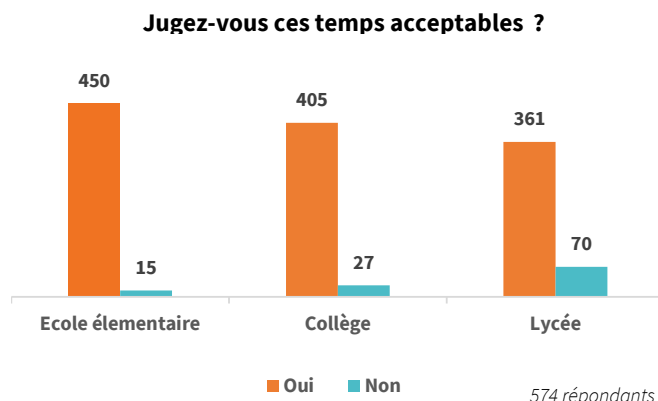
D'après les données recueillies dans le cadre de l'enquête, le temps d'accès moyen en Haute-Loire à l'école élémentaire est de 7 minutes, contre 18 minutes pour le collège et 24 minutes pour le lycée. Pour les répondants résidant en dehors du Puy, de Brioude et de Yssingeaux, ces temps étaient similaires pour l'école élémentaire, et supérieurs d'une minute pour le collège et le lycée.

Par ailleurs, on retiendra également que les temps d'accès sont jugés particulièrement acceptables pour l'école élémentaire et le collège (respectivement 97 % et 94 %), et dans une moindre mesure pour le lycée (84%). Le niveau de satisfaction ne varie pas en fonction du lieu de résidence (urbain ou rural).

Même si le mode de transport n'est pas pris en compte (bus, marche à pied, voiture des parents...), il semblerait donc que le temps d'accès à ce type de service fasse partie intégrante du choix résidentiel des altiligériens.

Type d'école	Temps d'accès moyen
Ecole élémentaire	7 minutes
Collège	18 minutes
Lycée	24 minutes

Source : Enquête à la population, 558 répondants



PROJETER LES EFFECTIFS SCOLAIRES A L'HORIZON 2025 SELON LA METHODE DES TAUX APPARENTS DE PASSAGE

Les effectifs scolaires peuvent être projetés selon la méthode des taux apparents de passage (TAP).

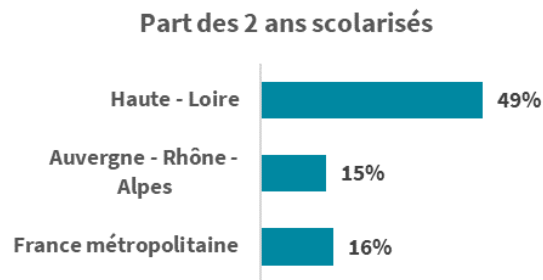
Le calcul de ces taux présente l'avantage de simplifier la projection, puisqu'ils prennent en compte à l'échelle de chaque établissement les dérogations, les redoublements, la mobilité résidentielle, les taux de scolarisation (calculés d'après les naissances) ou encore le passage entre le secteur public et le secteur privé.

Les effectifs en très petite section et petite section sont fortement liés au nombre de naissance en année N-3. Pour projeter l'évolution des effectifs en première classe de maternelle, les calculs s'appuient sur l'évolution du nombre de naissances rapportée à un ratio moyen, qui correspond au lien entre les naissances en N-3 et les effectifs en N. En multipliant pour chaque année, le nombre de naissances projetées par le ratio moyen, on obtient le nombre d'entrées en très petite section et petite section.

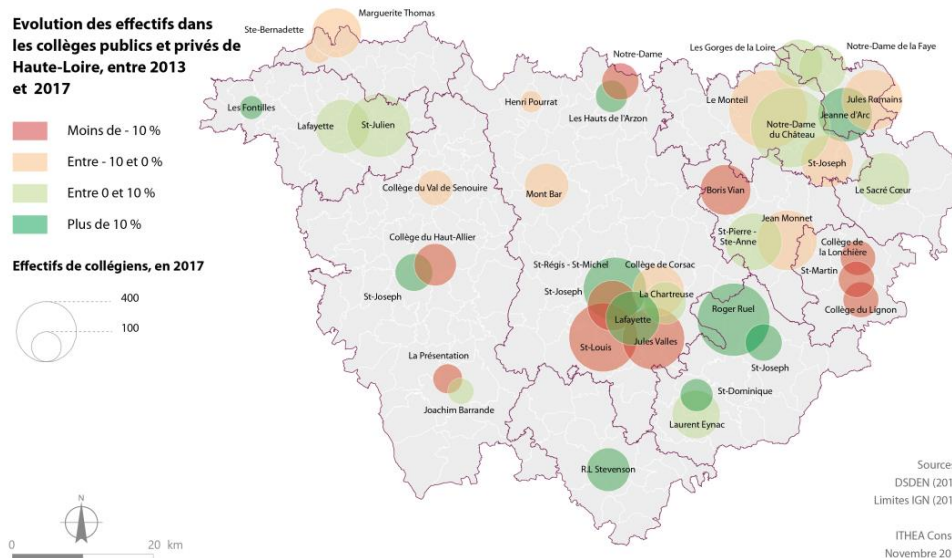
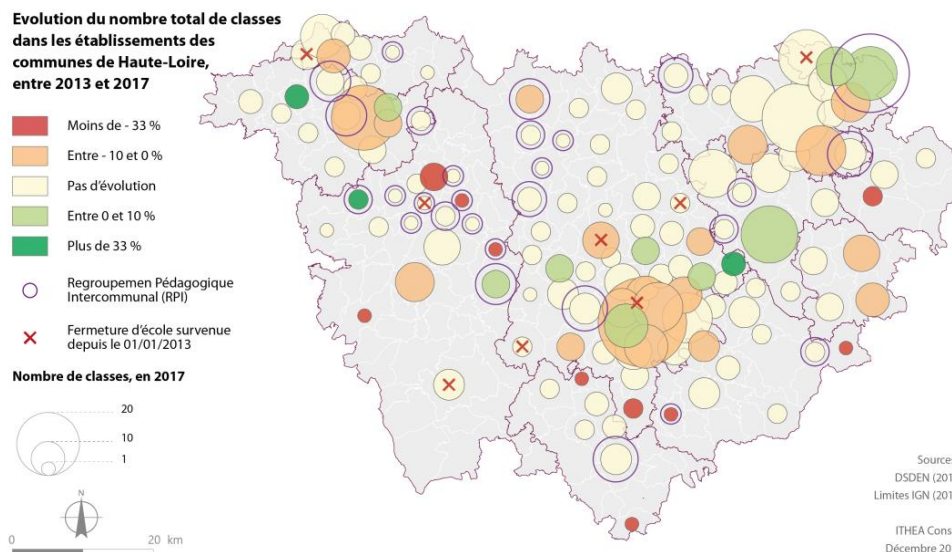
Afin de conduire cette méthodologie, il sera cependant essentiel de disposer d'une carte scolaire précise et exhaustive, tous niveaux confondus.

Par ailleurs, on retiendra deux spécificités propres à la Haute-Loire en matière d'éducation :

- **Une part extrêmement élevée des enfants de moins de 3 ans scolarisés** (49 % contre 15 % en Auvergne-Rhône-Alpes ou 16 % en France métropolitaine), à mettre en lien avec un nombre de places en structure d'accueil collectif du jeune enfant relativement faible (13,4 pour 100 moins de 3 ans, contre 17,8 en France métropolitaine)
- **Un taux de scolarisation de près de 50 % dans le secteur privé contre 17 % en France métropolitaine** (cf. *l'Education nationale en chiffres, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Ministère de l'Education nationale, 2017*)
 - A cet égard, il est frappant de voir des « petits » établissements situés à proximité, dont l'un enregistre une forte hausse lorsque l'autre accuse une baisse (ex. Saugues, Langeac, Craponne-sur-Arzon)
 - On retiendra également d'importants flux constatés par les services de l'Education nationale entre le public et le privé, y compris en cours d'année, pouvant poser des difficultés organisationnelles.



Source : INSEE RGP 2014



Dans un département où la densité de population est faible, le poids si élevé des écoles privées ne vient pas faciliter le maillage des établissements publics, le nombre d'élèves intégrant l'école publique étant proportionnellement plus faible qu'ailleurs. 140 communes disposent toutefois d'une école publique du premier degré, contre 10 seulement d'une école privée : l'accès à l'école en milieu rural est donc avant tout garanti par les communes et l'Education nationale.

Pour répondre à ces différents enjeux, **l'Education nationale encourage le développement des Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI)**, qui étaient une vingtaine au moment de la présente étude (contre 7 en 2013). Par la mutualisation des moyens et des projets pédagogiques, ce type de dispositif permet de favoriser la qualité de l'apprentissage, de lutter contre l'isolement des professeurs, et de limiter le nombre de locaux à entretenir. Ce n'est pas complètement le cas en Haute-Loire, la majorité des RPI ayant des classes « éclatées » sur plusieurs sites (la plupart ou la totalité des communes concernées), ce qui pose également des difficultés en matière de transport des enfants.

LES CONVENTIONS RURALITE

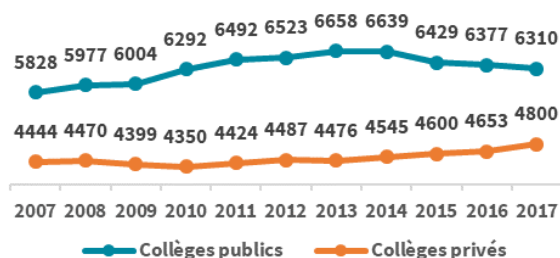
Face à une tendance structurelle de baisse des effectifs du 1er degré à l'œuvre dans les territoires ruraux éloignés des pôles urbains, le Comité interministériel aux ruralités qui s'est tenu à Vesoul le 14 septembre 2015, a acté « 21 nouvelles mesures pour la qualité de vie et l'attractivité des territoires ». Y figure notamment celle qui consiste à « développer des conventions ruralité pour une école rurale et de qualité ».

Ce dispositif ancien qui a existé sous diverses formes a ainsi été réaffirmé, en particulier pour les territoires ruraux et de montagne. Ses signataires sont le Président du Département, le Préfet, l'Inspecteur d'Académie et les élus locaux.

Elle stipule que les moyens de l'Education Nationale sont maintenus pendant une durée de 3 ans dans le territoire, en contrepartie de la création d'un établissement scolaire unique permettant ainsi plusieurs mutualisations (bâtiment, personnel...), d'éviter l'isolement des professeurs des écoles et une meilleure mixité sociale.

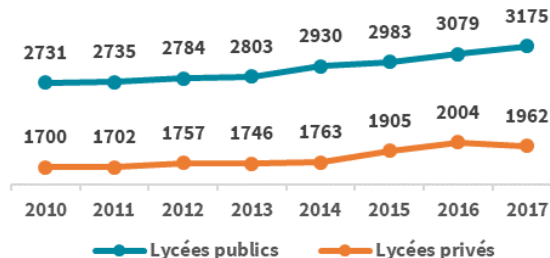
A noter que le succès d'un tel dispositif, qui pourra être mentionné dans le plan d'actions du schéma (le cas échéant), ne constitue une réelle plus-value que si les élus y adhèrent pleinement dans le cadre d'un projet coconstruit et partagé.

Evolution des effectifs des collèges de Haute-Loire de 2007 à 2017



Source : DSDEN 2007-2017, hors ULIS et SEGPA

Evolution des effectifs des lycées généraux de Haute-Loire de 2010 à 2017



Source : DSDEN 2010-2017, hors lycées professionnels et effectifs post-bac

CONSTATS

- Des transports en commun limités (hors agglomération du Puy), dans un territoire peu dense et à la géographie ne facilitant pas le développement d'une offre étoffée
 - Une utilisation très modérée, du fait d'une absence d'offre à proximité du domicile ou d'horaires ne convenant pas
- Des déplacements par le rail qui sont modérés par comparaison aux départements voisins
- Une dépendance automobile très marquée, tant en termes d'équipement que d'usages
 - Un phénomène encore amplifié dans les territoires à proximité des principales aires d'emploi (Brioude, le Puy-en-Velay et agglomération stéphanoise)
- Des publics ayant des difficultés à se déplacer bien présents en Haute-Loire (personnes âgées isolées, demandeurs d'emploi, publics en situation d'insertion...)

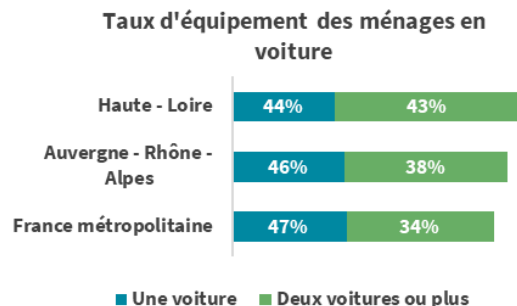
ENJEUX

- Le développement d'offres intégrées, diversifiées et complémentaires, afin de correspondre aux besoins de chacun, de faciliter l'accès à l'information et de lever les freins matériels et psychologiques à la mobilité
- Une forte dépendance à la voiture et aux coûts qui lui sont liés, impliquant un risque fort en cas d'augmentation des prix du carburant, pour des ménages dont le niveau de vie n'est pas particulièrement aisé
- La lutte contre les freins à la mobilité (matériels et psychologiques)
- La centralisation et la mise en cohérence de l'offre, afin de s'adresser à une diversité de publics fragiles (isolement, précarité...)
- La diversification des modes de transport (TAD, covoiturage...) et le soutien aux initiatives existantes

En 2014, les chiffres du recensement de l'INSEE indiquent un taux de motorisation (part des ménages disposant d'une voiture ou plus) de 87 %, soit 6 points de plus qu'en France métropolitaine (81 %), et 3 points de plus qu'en Auvergne-Rhône-Alpes (84 %).

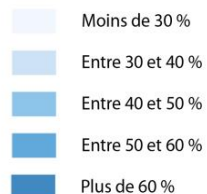
Le département se distingue également par une forte proportion de ménages ayant deux voitures ou plus (43%), qui se situe d'ailleurs aux alentours du Puy-en-Velay, de Brioude, d'Yssingeaux et sur la partie nord-est du département (aire d'attractivité stéphanoise). Cet indicateur est pleinement corrélé à la part des actifs se rendant au travail en voiture (cf. page suivante), ce qui laisse supposer la présence de nombreux couples bi-actifs.

Enfin, si une forte prédominance de la voiture permet un accès facilité aux services, un risque est présent, alors même que la population altiligérienne n'est pas particulièrement aisée (cf. partie portant sur les revenus et la précarité). En effet, une augmentation significative des prix du carburant risque de peser très fortement sur les ressources des ménages, en défaveur de l'accès aux services.

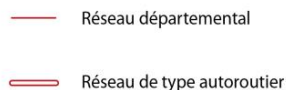


Source : INSEE RGP 2014

Par des ménages possédant au moins deux voitures, en 2014, en Haute-Loire, par commune



Réseau routier principal



Sources :
RGP INSEE (2014)
Routes 500, limites IGN (2017)

ITHEA Conseil
Novembre 2017

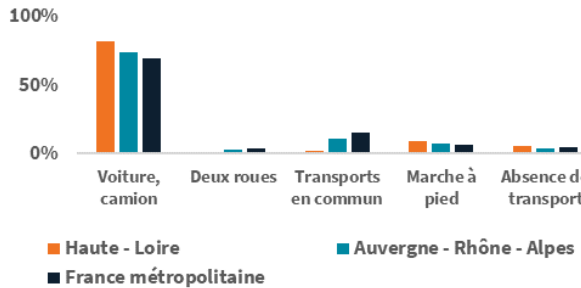
En 2014, 77 % des actifs de Haute-Loire utilisent quotidiennement leur voiture pour se rendre au travail, pour un trajet n'excédant pas 20 minutes en moyenne.

Les plus forts taux d'utilisation de la voiture se retrouvent dans l'agglomération du Puy-en-Velay, le long de la N102 entre Brioude et le Puy-en-Velay, et tout le long de la N88. Dans 39 communes, soit 15 % du total, le taux dépasse 90 %, et 70 communes ont 85 % d'actifs se rendant au travail en voiture.

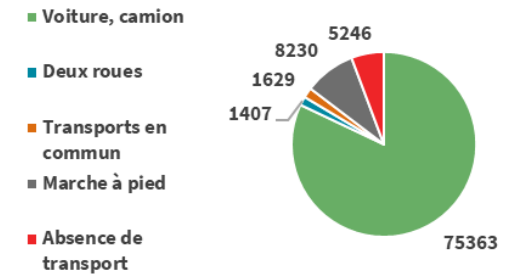
A l'inverse, des taux inférieurs à la moyenne sont observés :

- En agglomération (Le Puy-en-Velay, Brioude, Saugues...), soit parce que la desserte en transports en commun permet une alternative à la voiture, soit parce que la proximité au lieu de travail permet d'autres pratiques de mobilité (marche à pied, vélo...)
- En milieu rural puisque les déplacements domicile-travail sont parfois plus courts, entre le lieu d'habitation et le lieu d'exploitation d'un agriculteur ou entre le lieu d'habitation et l'atelier d'un artisan par exemple.

Moyen de transport des actifs occupés (%)

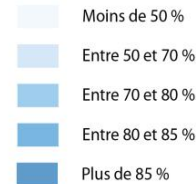


Moyen de transport des actifs occupés (nb)

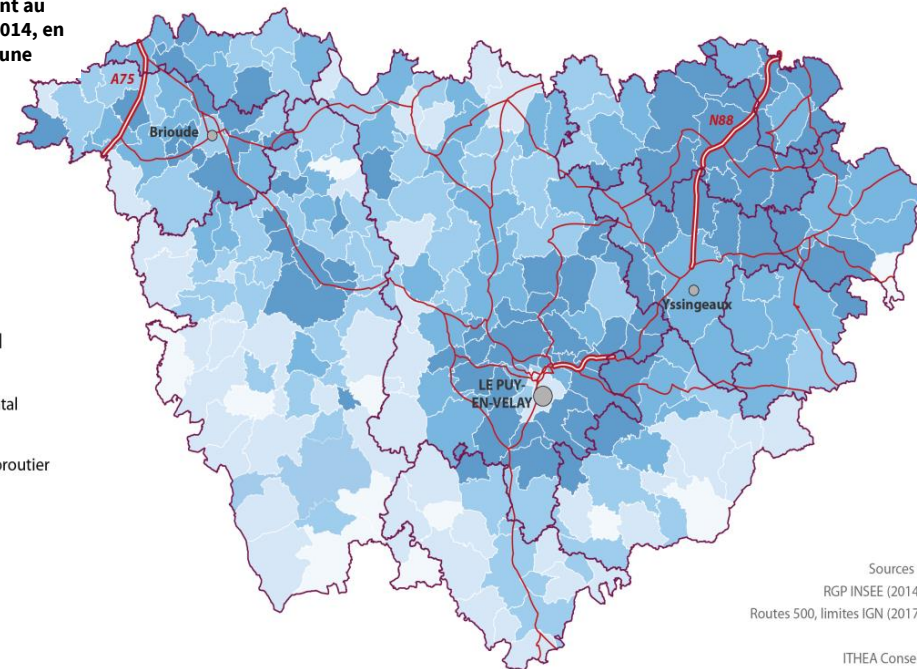
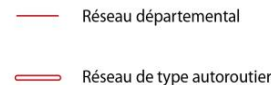


Source : INSEE RGP 2014

Part des actifs se rendant au travail, en voiture, en 2014, en Haute-Loire, par commune



Réseau routier principal



Sources :
RGP INSEE (2014)
Routes 500, limites IGN (2017)

ITHEA Conseil
Novembre 2017

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence transport est transférée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Toutefois, dans un objectif de maintien de la proximité et pour faciliter les conditions du transfert de compétence, une convention a été signée entre le Département et la Région. Elle est valable jusqu'en décembre 2022, et concerne le transport interurbain et le transport scolaire.

Sans disposer de données détaillées de l'offre (ex. localisation des arrêts de bus, cartographies des lignes interurbaines et scolaires), il est difficile d'évaluer la facilité d'accès et d'utilisation des transports en commun. Toutefois, les acteurs rencontrés évoquent :

- Une offre limitée à l'exception de l'agglomération du Puy (en particulier au sud-est et ouest du département, ainsi qu'au nord du Puy)
- Une géographie montagneuse constituant un frein au développement des transports en commun, venant s'ajouter à une faible densité de population et un usage prédominant de la voiture

Enfin, on retiendra que, même si la Haute-Loire est modérément dotée en transports en commun, elle n'en reste pas moins une terre d'innovation. L'application MyBus, développée par Monkey Factory, entreprise installée au Puy-en-Velay, permet de faciliter l'expérience du voyageur d'un réseau de bus d'agglomérations de 20 000 à 400 000 habitants (ticket dématérialisé, informations en temps réel, guide horaire...).

Le réseau des transports interurbains de voyageurs



Source : Département de Haute-Loire, 2017

La Haute-Loire est traversée par deux lignes ferroviaires d'intérêt national : Paris-Nîmes et Paris-Béziers. Le Puy-en-Velay est relié à Clermont-Ferrand et Saint-Etienne par le réseau ferré et à Langogne-Mende par le réseau routier. Deux gares sont définies comme étant d'intérêt régional : Bas Monistrol et Le Puy-en-Velay.

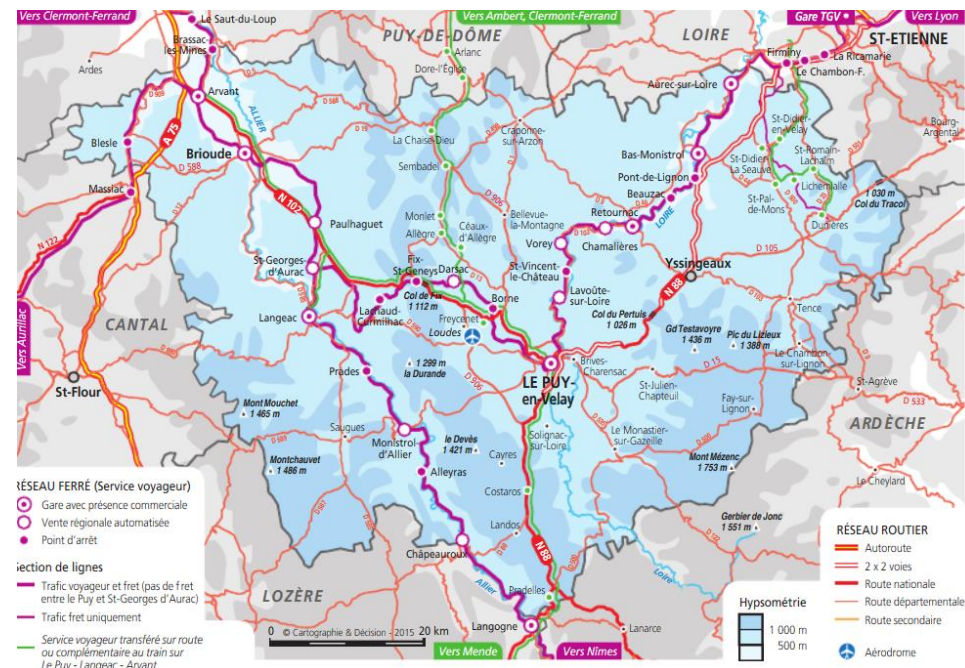
Entre 2014 et 2016, le trafic de voyageur a augmenté de 11 % dans les gares de Haute-Loire, passant de 550 000 voyageurs à plus de 610000 voyageurs. La plupart des gares sont desservies par des autocars du réseau SNCF. D'importantes hausses de trafic ont lieu dans les gares d'Aurec-sur-Loire, Bas Monistrol, Darsac, Retournac ou encore Vorey. A l'inverse, les gares d'Arvant, de Chamalières-sur-Loire et Lachaud-Curmilhac ont enregistré des baisses.

Par comparaison à la Loire (7,6 millions de voyageurs) ou le Puy-de-Dôme (6,3 millions), la Haute-Loire est un département faiblement doté en matière de transports par le rail. Le trafic est cependant plus élevé que dans le Cantal (321 000 voyageurs).

Evolution du trafic voyageur entre 2014 et 2016 dans les gares de Haute-Loire

Nom de la gare	2016	2015	2014	Evolution 2014 - 2016
<i>Sources : OpenData SNCF, 2017</i>				
Alleyras	323	253	309	5%
Arvant	34 644	40 295	43 504	-20%
Aurec	63 350	69 464	47 102	34%
Bas Monistrol	87 570	94 970	62 020	41%
Brioude	76 734	83 298	83 132	-8%
Chamalières sur Loire	1 426	1 321	2 082	-32%
Darsac	8 411	7 364	5 719	47%
Lachaud Curmilhac	549	696	774	-29%
Langeac	19 509	19 891	22 124	-12%
Lavoute sur Loire	9 154	9 493	9 592	-5%
Le Puy en Velay	224 116	236 748	202 442	11%
Monistrol d'Allier	797	210	704	13%
Paulhaguet	1 305	2 285	1 617	-19%
Pont de Lignon	77	121	556	-86%
Retournac	36 053	37 764	26 053	38%
Saint-Georges d'Aurac	3 534	3 454	4 379	-19%
Saint-Vincent le Château	10 905	10 980	10 238	7%
Vorey	35 142	34 894	28 556	23%
TOTAL	613 599	653 501	550 903	11%

Le réseau ferroviaire et routier



Source : Atlas économique de la Haute-Loire, 2015

L'enquête à la population, après avoir confirmé un taux important d'équipement des altiligériens en véhicule (94 % des répondants), permet de quantifier une utilisation modérée des transports en commun : 16% des répondants ont indiqué utiliser les transports en commun, dont uniquement 1,7% pour l'intégralité de leurs déplacements. Les utilisateurs sont plus jeunes que le reste des répondants (42 ans contre 47), et les catégories « retraités » et étudiants-lycéens sont plus représentées.

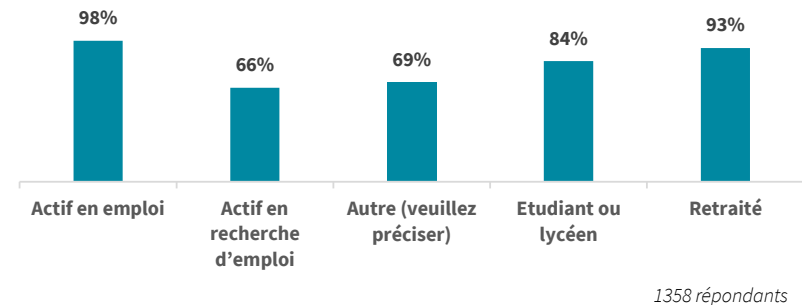
On retiendra également qu'un tiers des répondants en recherche d'emploi ne possède pas de voiture.

De fait, les services de transport semblent mal desservir le territoire altiligérien, puisque 48% des répondants renoncent à les utiliser car ils ne desservent pas leur domicile. Un enjeu autour des horaires des transports en commun se dessine également à l'analyse de l'enquête, puisque près de 30% des répondants soulignent que les horaires proposés ne leur conviennent pas.

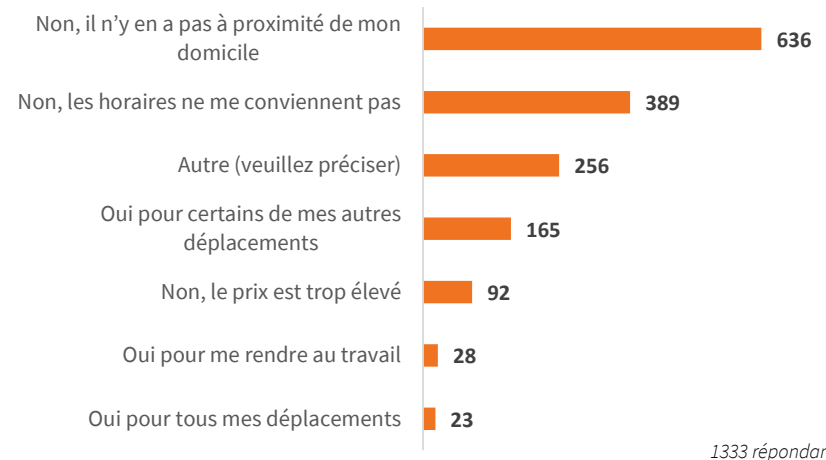
L'amélioration de l'accès du territoire est également apparue comme un enjeu important pour les élus, qui citent plusieurs axes de travail : développement des lignes de transport routier, aménagement des centre-bourgs afin de développer le nombre de places de parking ou encore meilleur déneigement dans les zones rurales.

La réflexion engagée par l'Agglomération du Puy vise aussi à promouvoir des solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle et à développer des mobilités actives (vélo, marche) ou partagées (covoiturage, autopartage par exemple).

Répondants possédant un véhicule selon le statut d'activité



Utilisez-vous les transports en commun?



De nombreux publics sont vulnérables du fait de leur incapacité à pouvoir se déplacer avec leur propre véhicule (jeunes, personnes âgées, ménages précaires). De plus, certains ménages ayant un véhicule peuvent se trouver en situation de précarité énergétique, contraints d'utiliser leur voiture de façon quotidienne.

Plusieurs acteurs rencontrés ont également évoqué des « freins psychologiques » à la mobilité.

Dans ce contexte, la vulnérabilité de certains publics se superpose avec le déséquilibre territorial en matière de transports en commun. Un enjeu de prise en compte des besoins des altiligériens, dans leur diversité, est ainsi présent.

Pour répondre à ces enjeux, une offre de transport à la demande (TAD) existe. Elle est portée par le Département d'une part, et l'Agglomération du Puy d'autre part. Elle s'adresse aux personnes en situation de handicap ou de dépendance.

Depuis plusieurs années, une offre de mobilité solidaire est également en cours de structuration autour d'un garage solidaire situé à Chadrac, porté par l'association « Auto liberté pour tous », qui regroupe notamment le Secours Catholique et le porteur de la Plateforme mobilité de Haute-Loire « Formation Insertion Travail 43 » (qui porte également une autoécole solidaire). Des services de réparation sont proposés à moindres frais pour les publics à faibles revenus, ainsi qu'une offre de location de véhicule. Par ailleurs, la collectivité régionale a mis en place deux dispositifs en matière de mobilité solidaire (tarification TER illico solidaires et réservation ACCES TER pour les personnes en situation de handicap).

Dès lors, le schéma pourra être l'occasion d'engager une réflexion autour de la plus-value que représentent ces dispositifs, dans un territoire où la population âgée isolée est de plus en plus présente, et où les difficultés de mobilité représentent un frein encore plus important qu'ailleurs.

VU D'AILLEURS

ECOSYST'M, LA SOLIDARITE DE PROXIMITE

Depuis 2014, en Corrèze, le dispositif Ecosyst'm sur la mobilité partagée s'essaime.

Il propose la mise en lien d'usagers pouvant conduire et d'usagers n'en ayant pas les moyens. Ce covoiturage de proximité est organisé par une association qui centralise les demandes et les offres de trajets.

L'originalité du dispositif tient au fait que le paiement du trajet est effectué via la monnaie locale réutilisable auprès des commerçants de proximité.

Un large partenariat d'acteurs s'articule autour de ce projet : la MSAP, l'association Ecosyst'm, les commerçants, les habitants. Ce projet a obtenu la deuxième place au grand prix des MSAP de 2017.

CONSTATS

- Des services judiciaires uniquement implantés au Puy-en-Velay, ce qui ne témoigne pas d'un accès physique aisé pour tous les altiligériens
- Une diversité d'acteurs engagés en faveur de l'accès à la justice, permettant d'intervenir autour de l'accès aux droits par différents biais
 - Des permanences gratuites réalisées par des avocats et des notaires dans plusieurs communes du département
- Une coordination des acteurs et un pilotage d'une stratégie d'amélioration de l'accès aux droits assuré par le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD), permettant une véritable cohérence des interventions entre elles

ENJEUX

- L'information sur les droits et l'Education
- La mise en place d'un Comité d'Action Juridique en Haute-Loire
- L'accompagnement des publics à l'utilisation de « Portalis »

Suite à la réforme de la carte judiciaire de 2007, qui a conduit à la suppression de 400 juridictions, les tribunaux d'instance de Brioude et d'Yssingeaux ont été supprimés. Depuis, l'ensemble des tribunaux (TI, TGI et prudhommes) sont centralisés au Puy-en-Velay, ce qui est une particularité notable.

L'accès à la justice est donc moins aisé aujourd'hui, même si l'impact des fermetures est difficilement quantifiable.

Par ailleurs, d'autres freins dépassant largement l'accès physique peuvent être mentionnés :

- Un vocabulaire judiciaire difficilement compréhensible pour le justiciable
- Une complexité des procédures

L'amélioration de l'accès à la justice passe donc également par l'éducation aux droits, l'information, l'orientation des usagers vers une juridiction ou un organisme permettant de faire valoir ses droits, ou encore l'accompagnement dans les procédures judiciaires par un professionnel habilité.

Le Département d'Accès au Droit (CDAD), qui est une structure partenariale créée sous la forme juridique d'un GIP placé sous la présidence de la Présidente du TGI, porte la stratégie d'amélioration de l'accès aux droits dans le département. Il coordonne également ceux qui la mettent en œuvre (professionnels du droit, associations spécialisées, collectivités locales, Etat...).

Différentes actions émanent du CDAD :

- Consultations juridiques gratuites sans rdv (notaires et avocats) : Brioude, Yssingeaux, Le Chambon-sur-Lignon, Saugues, Costaros, Rosières, Montfaucon, St-Sigolène, Beuzac, St Pal-de-Mons, Monistrol, Le Puy-en-Velay
- Elaboration d'un guide local de l'accès aux droits
- Création d'un Livret pédagogique « c'est quoi mes droits »
- Mise en place d'un Point d'Accès au Droit (PAD) pénitentiaire



D'autres organismes départementaux sont actifs en Haute-Loire pour l'amélioration de l'accès à la justice : le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles (CIDFF) ainsi que l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

A leurs côtés, diverses associations accompagnent les altiligériens dans leurs démarches :

- L'association Justice et Partage offrant une aide aux victimes, une aide à la médiation lors d'un litige etc.
- L'association T'as le droit d'être défendu s'adressant aux mineurs et aux jeunes concernant leur droit à la justice.
- L'association Le Tremplin qui se positionne plutôt sur des aides d'urgence mais qui assure aussi un accompagnement quant à l'accès au droit si besoin pour les ménages en difficultés.

Le Palais de Justice du Puy-en-Velay a lui aussi lancé des initiatives afin d'améliorer l'accès à la justice. En 2015, le TGI a ouvert ses portes aux jeunes altiligériens en leur proposant des activités sur le thème des droits et de la justice, des démarches de sensibilisation sur certaines situations à risques.

Malgré la présence de ces associations, il n'existe pas de CAJ dans le département. En effet, la Haute-Loire fait partie des 5 départements sur 12 de la région Auvergne-Rhône-Alpes à ne pas en bénéficier. Dans un département à forte présence de milieux ruraux, la présence d'un CAJ permettrait de pallier certaines carences et difficultés quant à l'accès à la justice pour les altiligériens.

Par ailleurs, on peut noter que l'accès à la justice devrait évoluer dans les prochaines années avec le déploiement progressif de « Portalis » d'ici 2021, portail numérique intégré qui permettra à terme de :

- Saisir en ligne une demande d'aide juridictionnelle
- Saisir une juridiction directement sur internet
- Suivre en ligne l'avancement d'une procédure
- Recevoir par mail tous les documents liés à une procédure

VU D'AILLEURS

LE COMITE D'ACTION JURIDIQUE (CAJ)

Un nouvel acteur de défense de l'accès à la justice spécifique aux milieux ruraux est apparu en 2008, le CAJ.

Cet organisme est une association de loi 1901 présente uniquement en Auvergne-Rhône-Alpes et offrant un soutien juridique et solidaire aux habitants de milieux ruraux.

Réunions thématiques, formations, aide aux victimes, gestion de litiges, point d'écoute sont proposés aux ruraux et permettent de contrer le manque de juridiction de proximité dans les milieux ruraux.

« C'est, en quelque sorte, la mise en place d'un circuit court du droit »* en milieu rural.

* Source : Propos recueilli sur le blog Sillon 38, Article du 22 Mars 2010



PLAN D' ACTIONS

- 1. Dématérialiser** – Développer les usages du numérique et accompagner les publics en difficulté dans leurs démarches
 - Fiche programme n°1 : Lutter contre la fracture numérique
 - Fiche programme n°2 : Accompagner l'évolution des services au public par le numérique

- 2. Mutualiser** - Favoriser la mutualisation des services en faveur de la proximité et de la qualité
 - Fiche programme n°3 : Structurer le réseau des MSAP
 - Fiche programme n°4 : Soutenir les initiatives de mutualisation aux échelons pertinents

- 3. Accueillir** - Proposer un accueil innovant au plus près des besoins
 - Fiche programme n°5 : Créer un réseau « accueil qualité 43 »
 - Fiche programme n°6 : Expérimenter des modalités d'accueil innovantes pour rapprocher les usagers des services

- 4. Accompagner** – Soutenir les territoires tenant compte des publics fragilisés dans leurs politiques d'accès aux services
 - Fiche méthode n°1 : Faire du SDAASAP43 un outil d'animation des territoires
 - Fiche méthode n°2 : S'appuyer sur un pilotage et un suivi du schéma à plusieurs niveaux

Principaux constats

- La persistance de « zones blanches », affectant l'attractivité des territoires
- Une « fracture numérique » qui concerne aussi les usages : ¼ des altiligériens qui ne sont pas à l'aise avec les démarches dématérialisées

Pilotes : Etat et Département

Partenaires : Région, Département, Mairies, EPCI, MSAP, bibliothèques / médiathèques, associations (ex. ADMR...), CAF, MSA, CPAM, la Poste, CARSAT...

Actions à conduire

1. Poursuivre les travaux d'aménagement numérique, conformément aux dispositions du SDTAN Auvergne
2. Favoriser l'implantation de points numériques (ordinateurs, imprimantes, scanners) au sein de lieux clés (mairies, bibliothèques...) en maillant le territoire
3. Offrir aux altiligériens un accès accompagné au numérique
 - Identifier et promouvoir les lieux proposant un accompagnement au numérique (cf. orientation « accueillir »)
 - Améliorer la formation numérique des agents au contact des publics
 - Encourager le recrutement de « médiateurs numériques »
 - Créer des tutoriels à destination des altiligériens souhaitant faire leurs démarches de façon dématérialisée
4. Soutenir les acteurs offrant des formations collectives au numérique (cyberespaces, médiathèques, MSAP, mairies volontaires...)



Dispositifs mobilisables

- Le portail « Ma solution numérique » de la Région Rhône-Alpes Auvergne
- Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Programme Zones Blanches centres-bourgs de France THD
- Formations CNFPT
- Services civiques



Actions reproductibles

- Cyberespace de Vorey-sur-Arzon : cours d'informatique, matériel informatique à disposition des usagers, présence d'un médiateur numérique
- Ateliers numériques collectifs de l'ADMR, de la Poste, de la MSAP de Craponne-sur-Arzon, d'Auzon communauté...
- Bornes Wifi 43



Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'espaces publics numériques sur le territoire
- Nombre de médiateurs numériques recrutés et formés
- Nombre d'altiligériens ayant reçu une formation au numérique
- Evolution des niveaux d'usage des démarches dématérialisées



Calendrier

Ensemble de la période de validité du SDAASAP43

Principaux constats

- Des acteurs altiligériens conscients que le numérique est devenu un facteur incontournable de l'attractivité des territoires
- Des services de proximité qui se font de plus en plus rares en milieu rural (en particulier services de santé et commerces de proximité)

Pilotes : Etat et Département

Partenaires : Région, Communes, EPCI, ARS, Associations de commerçants, acteurs privés

Actions à conduire

1. Encourager le développement de la télémédecine
 - Assurer une bonne connectivité entre les établissements de santé (en particulier MSP)
 - Etendre le dispositif de télémédecine existant au CHU du Puy-en-Velay (neurologie) à d'autres services (gériatrie...)
 - Encourager la création de partenariats de télémédecine entre les médecins des pôles urbains et ruraux
2. Soutenir le développement d'initiatives de commerces locaux en ligne
3. Favoriser l'implantation d'espaces de coworking
 - Repérer les publics susceptibles d'utiliser ces espaces (soit le potentiel économique), en se rapprochant notamment des entreprises du territoire et de l'agglomération stéphanoise
 - Assurer une bonne connectivité de ces espaces
 - Accompagner les porteurs dans la mise en place de leurs projets (formation, ingénierie, soutien financier...), en particulier s'ils sont intégrés à des espaces multiservices (cf. orientation « mutualiser »)



Dispositifs mobilisables

- Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
- Programme national ETAPES du Ministère des Solidarités et de la Santé
- Appels à projets de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés de la Direction Générale de l'Offre de Soins
- Appels à projet dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir
- Appels à projets et contrats de la Région, label « FabRégion »



Actions reproductibles

- Le coworking de Monistrol-sur-Loire, 4puissance3, fruit d'une initiative privée
- Le partenariat de télémédecine entre le CHU du Puy-en-Velay et de Clermont-Ferrand
- Dans le département de la Loire, une plateforme web pour que les consommateurs puissent localiser les points de vente de produits locaux et puissent les acheter



Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'établissements pratiquant la télémédecine
- Nombre de commerçants locaux présents sur des plateformes en ligne
- Nombre d'espaces de coworking créés et de co-workers actifs



Calendrier

Ensemble de la période de validité du SDAASAP43

Principaux constats

- 8 MSAP en Haute-Loire, dont la plupart ont des niveaux d'activité modérés et inégalement réparties sur le territoire
- Un pilotage encore peu développé du réseau, conduisant à une adhésion modérée de l'ensemble de ses parties prenantes

Pilote : Etat

Partenaires : MSAP, CAF, MSA, CPAM, Pôle emploi, la Poste, EPCI, Département, Caisse des Dépôts

Actions à conduire

1. Définir un référentiel départemental des MSAP précisant ce qui est attendu d'une MSAP en Haute-Loire
 - Veiller à l'égalité de l'offre de services au sein des MSAP du département
 - Définir la fiche de poste des agents d'accueil MSAP
2. Arrêter un nouveau maillage des MSAP à l'horizon 2019, en fonction de la cartographie des centralités arrêtée au sein du présent schéma
3. Mettre en place une gouvernance et une animation du dispositif MSAP à l'échelle départementale
 - Conduire une animation départementale (comité de pilotage annuel avec les opérateurs de service, initier un cadre pour favoriser les échanges entre agents des MSAP)
 - Assurer un suivi rigoureux de l'activité des MSAP, à l'appui des outils existants au niveau national
 - Mettre en place une communication efficace et locale autour des MSAP existantes



Dispositifs mobilisables

- Outils et études réalisés par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET)
- Cellule d'animation nationale des MSAP de la Caisse des Dépôts



Actions reproductibles

- MSAP de Craponne-sur-Arzon
- MSAP des Ardennes (animation, relations entre agents, itinérance, ...)
- MSAP « relais de services » (MSAP, Office de Tourisme, services marchands) à Lavoncourt (70)



Indicateurs d'évaluation

- Niveau de fréquentation des MSAP
- Nombre de MSAP implantées et de services présents
- Fréquence des comités de pilotage / rencontres entre agents des MSAP



Calendrier

D'ici fin 2019 (actions 1&2) et durant l'ensemble de la période de validité du SDAASAP43 (actions 3&4)

Principaux constats

- Les conditions d'une mutualisation réussie : adhésion du territoire, fluidité / qualité du partenariat, portage clair, identification du besoin en amont, modèle économique pérenne...
- 76% des communes de Haute-Loire équipées d'au moins 1 commerce de proximité

Pilotes : EPCI et communes

Partenaires : Etat, Département, région, ARS, CCI, CMA, associations de commerçants, entrepreneurs, banques implantées localement, CAF...

Actions à conduire

1. Poursuivre le soutien aux maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) portées par des professionnels de santé
2. Favoriser le rapprochement de commerçants autour d'initiatives locales et innovantes
 - Agir pour la diversification des commerces en milieu rural et leur positionnement en tant que relais de services
 - Encourager ces commerces de proximité à valoriser les circuits-courts
 - Soutenir les commerçants s'adaptant aux nouveaux modes de consommation (ex. plateforme web commune, implantation de casiers...)
3. Favoriser de nouvelles formes de mutualisation par l'expérimentation : rapprochements public/privé, multiples ruraux innovants, tiers-lieux...
 - Encourager notamment l'implantation de tiers-lieux, par l'accompagnement des porteurs
4. Envisager de nouvelles formes de mutualisations, par les coopérations avec d'autres Départements



Dispositifs mobilisables

- Aide régionale en faveur des maisons et centres de santé et de toutes autres formes d'exercice coordonné
- Fonds d'aide aux commerces de proximité de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)
- Fonds européen LEADER pour l'aménagement de commerces multi-services mettant en avant des produits locaux notamment
- Dispositifs de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- Projet MG2T de la CCI Auvergne-Rhône-Alpes



Actions reproductibles

- La plateforme ProcheTousCommerces, permettant aux commerçants locaux de créer « un drive de proximité »
- MSP de Langeac



Indicateurs d'évaluation

- Evolution de la densité des professionnels de santé
- Évolution du maillage commercial
- Nombre de tiers-lieux présents sur le territoire départemental
- Réalisation de la cartographie des centralités



Calendrier

Ensemble de la période de validité du SDAASAP43

Principaux constats

- La qualité de l'accueil et de l'accompagnement, 1^{ère} condition d'un service accessible selon les répondants aux enquêtes
- La fluidité entre les acteurs de l'accueil, dans une logique de parcours de l'usager, élément essentiel pour un accueil de qualité selon les acteurs rencontrés
- Des modalités de mise en place de « l'accueil social inconditionnel de proximité » qui doivent être précisées au sein des SDAASAP (cf. *plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion et circulaire du 1er Ministre du 18/07/2016*)

Pilote : Département

Partenaires : Mairies, EPCI, MSAP, Services de l'Etat, acteurs associatifs, CAF, MSA, CPAM, CARSAT, Pôle emploi, CIDFF, UDAF...

Actions à conduire

1. S'appuyer sur 3 niveaux d'accueil définis au sein du SDAASAP43 pour définir les contours des interventions de chaque acteur, et les modalités d'accueil approuvées :
 1. Information générale sur les services et orientation (ensemble des mairies et des acteurs de l'accueil de proximité)
 2. Accueil généraliste (MSAP, CMS...)
 3. Accueil spécialisé
2. Outiller les différents acteurs de l'accueil de niveau 1 et 2 (formations, guides pratiques, coffres-forts numériques, charte, mode de repérage des publics, outil de suivi de leur activité...)
3. Créer un label « Accueil 43 » et animer le réseau des acteurs labellisés
4. Mettre en place une plateforme « services publics 43 » permettant aux usagers et aux différents acteurs de l'accueil d'identifier les bons interlocuteurs
 - Veiller à l'actualisation des informations relatives aux services au public (horaires, lieux...) et à l'animation du réseau (= un agent dédié ?)



Dispositifs mobilisables

- Référentiel qualité accueil Marianne
- Guide sur l'accueil social inconditionnel de proximité dont l'élaboration a été coordonnée par le ministère des affaires sociales et de la santé, décembre 2016
- Outils d'accueil des opérateurs de service (CAF, CPAM..)



Actions reproductibles

- Wikisol62, plateforme unique offrant aux agents d'accueil du Pas-de-Calais une ressource pour les réponses à leurs questions et aux usagers les informations essentielles pour l'ensemble des services au public
- Coffre-fort numérique



Indicateurs d'évaluation

- Nombre de membres du réseau « Accueil 43 »
- Étude de satisfaction des usagers à moyen terme
- Nombre de réorientation d'usagers d'un point d'accueil à un autre



Calendrier

A l'horizon fin 2019 (actions 1,2,3) et fin 2020 (action 4)

Principaux constats

- Plusieurs freins à l'accès aux services en Haute-Loire : fracture numérique, difficultés en termes de mobilité, lisibilité perfectible de l'offre...
- Un accueil qui doit s'adapter, par l'innovation, pour mieux correspondre aux besoins des altiligériens :
 - Un accueil qui s'appuie sur le numérique, mais qui reste aussi physique et de proximité
 - Un accueil inclusif, s'adressant à tous et notamment aux publics éloignés des services
 - Un accueil qui (se) rapproche des usagers de différentes façons, en fonction de l'offre proposée

Pilote : Département

Partenaires : Mairies, EPCI, MSAP, Centres Sociaux, CAF, MSA, CPAM, CARSAT, Pôle emploi, Groupe la Poste, Pôle emploi...

Actions à conduire

1. Soutenir les initiatives s'inscrivant dans cette fiche programme, par le biais d'un appel à projet « innovation sociale » à destination des EPCI (cf. fiche méthode n°1)
2. Expérimenter des MSAP itinérantes au sein des territoires volontaires
3. Développer un système de visioconférence complet et simplifié, accessible au sein des lieux d'accueil généralistes (cf. action précédente)
4. Encourager l'aide à la mobilité des publics les plus fragiles
 - Continuer à développer le transport à la demande
 - Soutenir les acteurs de la mobilité solidaire



Dispositifs mobilisables

- Soutien aux porteurs de projet visant à lever les freins à la mobilité des personnes en insertion (Région Auvergne-Rhône-Alpes)



Actions reproductibles

- Actions « d'Auto-liberté pour tous » basé à Chadrac (43)
- Le covoiturage de proximité Ecosyst'm (19)
- Colibri, réseau de transport à la demande (43)



Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bénéficiaires des actions de mobilité solidaire
- Effectivité de l'appel à projets, nombre de répondants et actions conduites
- Effectivité de la visioconférence



Calendrier

A l'horizon 2019 (action 1), 2020 (actions 2, 3) et sur l'ensemble de la période de validité du SDAASAP43

Principaux constats

- Des territoires dont les dynamiques, niveaux d'ingénierie ou projets de territoire varient fortement
- Des réflexions autour de l'accès aux services qui ont conduit à s'interroger sur la notion de « centralité »

Actions à conduire

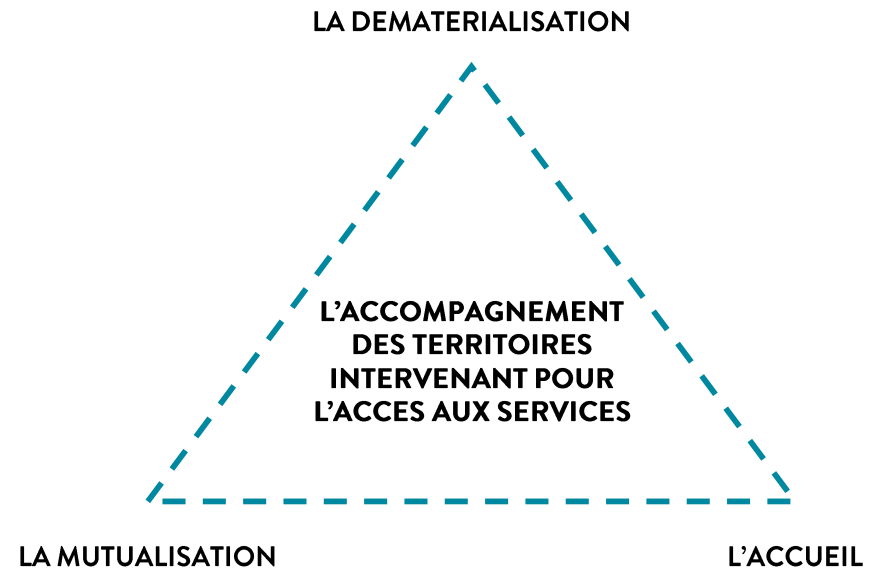
1. Lancer un appel à projets « services au public » à destination des EPCI, déclinaison opérationnelle d'une partie des axes du SDAASAP43
2. Poursuivre la structuration de l'offre du Département à destination des territoires : ingénierie départementale, contrats 43-11, politique RH de territoire
 - S'appuyer sur les contrats 43-11 pour accompagner les EPCI dans la déclinaison de leurs projets de territoire
3. Positionner le Département en tant qu'animateur des territoires autour de deux axes : solidarités sociales et solidarités territoriales
4. S'appuyer sur les différents niveaux de centralité de la cartographie annexée au SDAASAP43, pour aiguiller les politiques de l'Etat et du Département
 - S'appuyer sur les niveaux figurant au sein des SCoT
 - Conduire ce travail aux côtés des présidents des EPCI, au sein d'une instance dédiée animée par le Département

Pilote : Département

Partenaires : Etat, Mairies, EPCI, Pays

LES 4 PILLIERS DU SCHEMA

Le SDAASAP43 articule ses actions autour de 3 axes forts. L'accompagnement des territoires dans leurs politiques d'accès aux services complète cette stratégie, en apportant des réponses et moyens pragmatiques, dans la continuité de l'existant.



FICHE METHODE N°2 – S'APPUYER SUR UN PILOTAGE ET UN SUIVI DU SCHEMA A PLUSIEURS NIVEAUX

Principaux constats

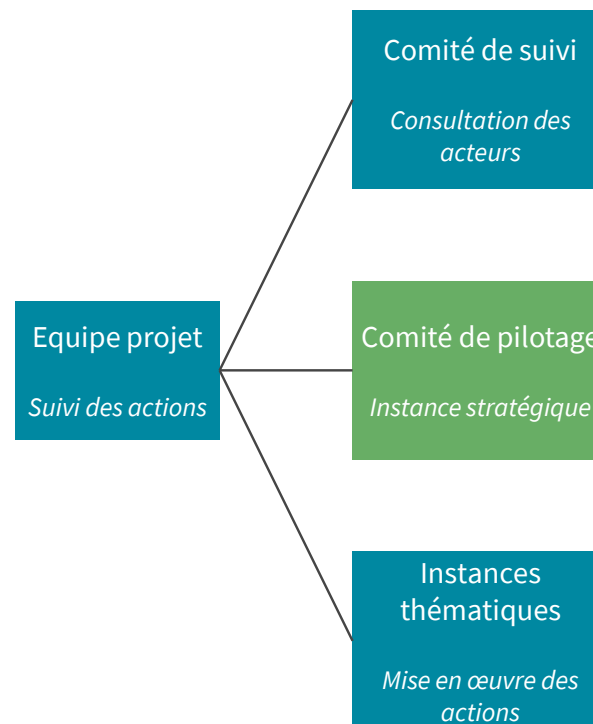
- Un important nombre d'acteurs engagés lors de l'élaboration du SDAASAP43 (1400 répondants à l'enquête « population », 100 répondants à l'enquête « élus », 150 acteurs locaux et départementaux mobilisés lors des différents temps de concertation) : une dynamique à maintenir dans les prochaines années autour d'actions partagées, lisibles et pragmatiques

Pilote : Département

Partenaires : Etat, Mairies, EPCI, Pays

Actions à conduire

1. Réunir un Comité de suivi tous les deux ans, sous l'égide du Préfet et du Président du Département, en présence des EPCI, des associations des Maires, des opérateurs de services et de différents partenaires
2. Mobiliser en amont un Comité de pilotage, co-présidé par le Préfet et le Président du Département, en présence des EPCI et des pilotes identifiés au sein du plan d'actions
3. Mettre en place une équipe projet autour du schéma, en charge de la coordination des actions du schéma
4. Mobiliser des instances en lien avec les thématiques du schéma
 - S'appuyer sur les instances existantes (ex. Comité de pilotage des MSAP...)
 - Si nécessaire, en constituer d'autres, en lien avec les thématiques du plan d'actions (axe « accueillir » notamment)
5. Assurer une évaluation continue de la mise en œuvre du schéma
 - Tout au long de la validité du schéma, se référer aux indicateurs d'évaluation relatifs à chaque fiche programme
 - Conduire une évaluation multidimensionnelle et complète, en étudiant tant le niveau de mise en œuvre des actions que leurs résultats
 - Le cas échéant, procéder aux ajustements nécessaires du plan d'actions (validés par le Comité de pilotage)



ANNEXES

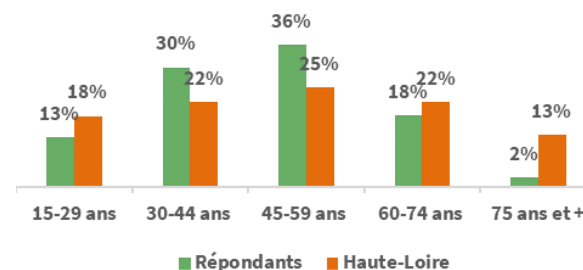


1389 altiligériens ont participé à une grande enquête sur les services au public, de novembre 2017 à janvier 2018. Les principales caractéristiques des répondants sont les suivantes :

- 60% de femmes
- Des âges situés entre 16 et 90 ans, avec des 30-59 légèrement surreprésentés contrairement aux 75 ans, très peu mobilisés
- Une très forte majorité résidant au sein de la CA du Puy-en-Velay, la quasi-totalité des autres EPCI étant sous-représentés
- Des actifs en emploi (69%) représentés à un niveau similaire aux données INSEE
- Des catégories employés et cadres sur-représentées, contrairement aux retraités et ouvriers

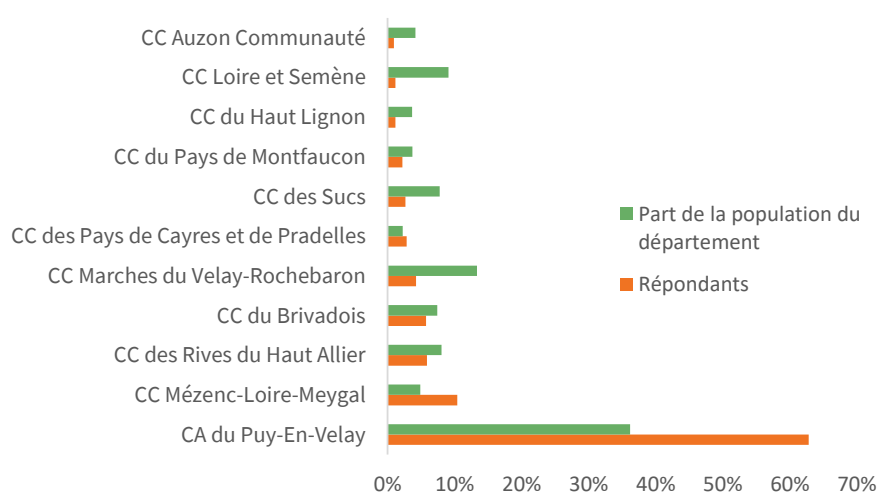
En parallèle, une enquête à destination des élus a été conduite. Sur 101 répondants, 86 étaient des maires, et 21 des conseillers départementaux.

Les répondants par tranche d'âges



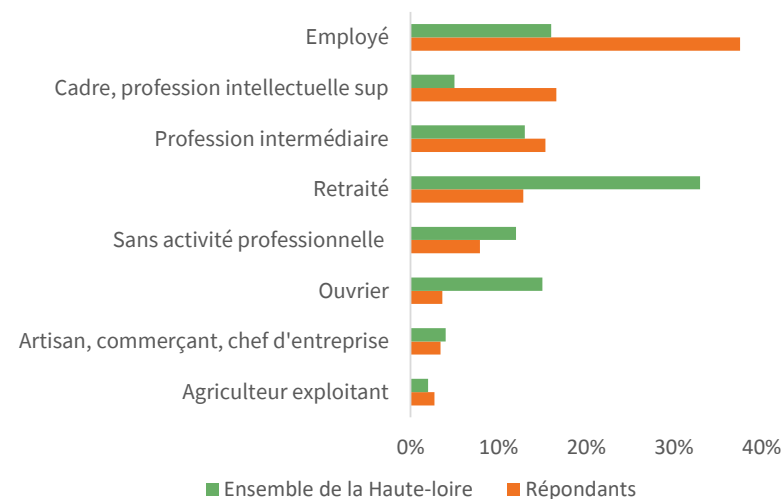
1365 répondants et INSEE RGP 2014

Lieu de résidence des répondants



1365 répondants et INSEE RGP 2014

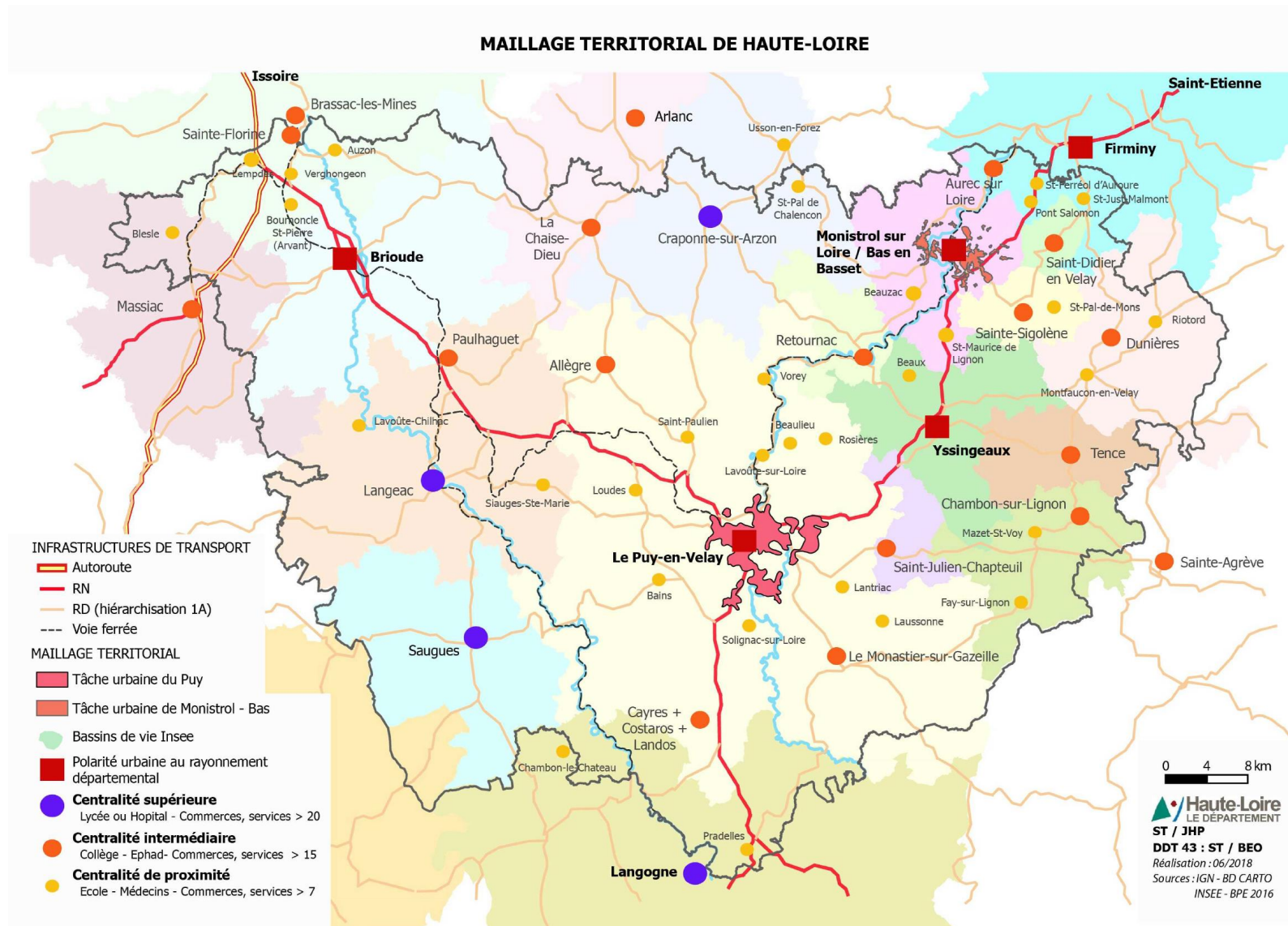
Catégorie socio-professionnelle des répondants



1358 répondants et INSEE RGP 2014

Mr Yves ROUSSET, Préfet de la Haute-Loire
 Mr Jean-Pierre MARCON, Président du Département de la Haute-Loire
 Mr Rémy DARROUX, Secrétaire Général, Préfecture de la Haute-Loire
 Mr Jean-Marie MARTINO, Directeur Général des Services, Département de la Haute-Loire
 Mme Valérie KREMSKI-FREY, Directrice Générale Adjointe Vie Sociale, Département de la Haute-Loire
 Mr Dominique GILLET, Directeur Général Adjoint Jeunesse, Culture et Développement Durable, Département de la Haute-Loire
 Mr Alain SABY, Directeur Délégué Pôle Cohésion sociale, Département de la Haute-Loire
 Mme Fabienne CAMUS, Chargée Mission Logement-Accès aux droits et référente SDAASAP43, Département de la Haute-Loire
 Mr Marc BROCHETON, stagiaire ENA, référent SDAASAP de septembre 2017 à janvier 2018, Préfecture de la Haute-Loire
 Mme Isabelle BARRIAL, Cheffe du Bureau de la Coordination Interministérielle, référente SDAASAP, Préfecture de la Haute-Loire
 Mr Jean-Williams SEMERARO, Inspecteur d'Académie de la Haute-Loire
 Mme Marie-Christine DUPORT, Inspection Académique de la Haute-Loire
 Mr Philippe THEVENON, chef du service aménagement urbanisme et risques naturels, DDT43
 Lieutenant-Colonel RABASTE, Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Loire
 Commandant Denis CHARROIN, directeur départemental adjoint de la sécurité publique de la Haute-Loire
 Colonel BARAY, Directeur départemental adjoint, SDIS 43
 Mr David RAVEL, Directeur territorial de la Haute-Loire, ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Mr François BRUNO, directeur général, CCI de la Haute-Loire
 Mr Pierre GENTES, Président de l'Association des Maires Ruraux de la Haute-Loire
 Mr Nicolas RIGOT-MULLER, Procureur
 Mme Véronique CADORET, Présidente du Tribunal de Grande Instance
 Mr David TORRES, Directeur Adjoint, CAF de la Haute-Loire
 Mr Laurent BOIRON, attaché de direction, CPAM de la Haute-Loire
 Mme Audrey COLOMB, Directrice Adjointe, MSA de la Haute-Loire
 Mme Marie-Claire VIAL, directrice, Mission locale du Velay
 Mr. Abdelkader RAÏLANE, directeur, Mission locale jeune loire et ses rivières
 Mme Joëlle IGNACIO, directrice, Mission locale pour les jeunes de Brioude
 Mr. Alain GIBERT, délégué aux relations territoriales de la Haute-Loire, Groupe La Poste
 Mr Pierre-Yves DELORME, Directeur, UDAF de la Haute-Loire



63_DRDDI_Direction régionale des douanes et droits
indirects d’Auvergne

43-2019-03-08-012

Décision de fermeture de débits de tabac ordinaires
permanents dans le département de la HAUTE-LOIRE

*Décision de fermeture de débits de tabac ordinaires permanents dans le département de la
HAUTE-LOIRE*



DÉCISION DE FERMETURE DE DÉBITS DE TABAC ORDINAIRES PERMANENTS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Le directeur régional des douanes et droits indirects à Clermont-Ferrand

Vu l'article 568 du code général des impôts ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et notamment ses articles 8 à 19 ;

Considérant la situation du réseau local des débitants de tabac ;

DÉCIDE

la fermeture définitive des débits de tabac ordinaires permanents de :

- Montregard
- Polignac
- Sainte Sigolène, 8 rue de la Victoire
- Yssingeaux , 61 avenue de la Marne

Fait à Clermont-Ferrand, le 8 mars 2019

Le directeur régional des douanes à Clermont-Ferrand

Nicolas LE GALL

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans les deux mois suivant la date de publication de la décision.

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

43-2019-03-12-006

Arrêté N° DREAL-SG-2019-03-07-34/43 du 12 mars 2019
portant subdélégation de signature aux agents de la
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
pour les compétences générales et techniques
pour le département de la Haute-Loire



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Arrêté N° DREAL-SG-2019-03-07-34/43 du 12 mars 2019
portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
pour les compétences générales et techniques
pour le département de la Haute-Loire

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret du 9 août 2017 nommant M. Yves ROUSSET préfet de la Haute-Loire ;
- Vu l'arrêté NOR : DEVK1531352A du 1er janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté du préfet de région n°2016-20 du 04 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté préfectoral N°2017-41 du 04 septembre 2017 portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de la Haute-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise NOARS, délégation de signature est donnée à Messieurs Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, pour l'ensemble des actes et décisions visés dans l'arrêté préfectoral N°2017-41 du 04 septembre 2017 portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne - Rhône-Alpes pour le département de la Haute-Loire à savoir :

- tous les actes de gestion interne à sa direction,
- tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances, dans le cadre des missions relevant de sa direction à l'exception :
 1. Des actes à portée réglementaire.
 2. Des sanctions administratives telles que suspensions, annulations ou retraits d'agrément ou d'autorisations.
 3. des décisions individuelles dont la procédure d'instruction requiert soit une enquête publique, soit l'avis d'une instance consultative nationale, soit l'avis d'une instance consultative présidée par un membre du corps préfectoral ou ont fait l'objet, dans le cadre de cette procédure d'instruction, d'un avis contraire au sens de la décision proposée de la part d'une des collectivités territoriales consultée.
 4. Des arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités départementaux.
 5. Des arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents.
 6. Des conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État.
 7. Des instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales.
 8. Des requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.
 9. Des décisions attributives de subventions de fonctionnement d'un montant supérieur à 30 000 € et des subventions d'investissement d'un montant supérieur à 100 000 €.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise NOARS, Messieurs Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), délégation de signature est accordée aux personnes suivantes, selon les conditions fixées ci-dessous, dans la limite des actes cités en article 1.

2. 1. Contrôle de l'électricité, du gaz, et utilisation de l'énergie :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, à Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe du service déléguée, à M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Romain CAMPILLO, chef du service délégué, à l'effet de signer :

- tous actes liés aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de production et de transport d'électricité, à l'exclusion des certificats d'économie d'énergie portant sur des opérations supérieures à 20 millions de KWh ;
- tous actes liés au contrôle administratif des ouvrages de distribution de gaz ;
- les décisions d'inscription sur les listes d'usagers prioritaires des plans de délestage ;
- tous les actes liés au contrôle de l'utilisation de l'énergie par les installations assujetties ;
- les certificats d'obligation d'achat ;
- tous actes liés à l'approbation de projet d'ouvrage.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DEBLANC, Mme Marie-Hélène GRAVIER, M. Sébastien VIENOT, M. Romain CAMPILLO, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Jean-Jacques FORQUIN, chef de pôle climat air énergie, service prévention des risques industriels, climat air énergie, Mmes Évelyne BERNARD, adjointe au chef de pôle, Anne-Sophie MUSY, chargée de mission lignes électriques filière éolienne, M. Philippe BONANAUD, chargé de mission réseaux électriques vulnérabilité énergétique ;
- Mmes Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, cheffe de pôle police de l'eau et hydroélectricité, Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe à la cheffe de pôle et M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau ;
- MM. Cyril BOURG, Maxime BERTEAU et Mmes Marie-Hélène VILLÉ, Béatrice ALLEMAND, chargés de mission concessions hydroélectriques et Claire ANXIONNAZ, chargée de mission gestion domaniale et portuaire ;
- MM. Pascal SIMONIN, chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire et Fabrice CHAZOT, chef de l'unité interdépartementale délégué.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Pascal SIMONIN et Fabrice CHAZOT, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par M. Philippe TOURNIER, adjoint au chef de l'unité interdépartementale, chef de pôle matériaux, énergie, agroalimentaire.

2.2. Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques :

Subdélégation de signature est donnée à M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques et Mme Nicole CARRIE, cheffe du service déléguée, à l'effet de signer tous les actes liés aux contrôles techniques et administratifs de ces ouvrages.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PIROUX et Mme Nicole CARRIE, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mme Mériem LABBAS, adjointe au chef de service, cheffe de pôle ouvrages hydrauliques, M. Jean-Luc BARRIER, chef de pôle délégué et Olivier BONNER, adjoint au chef de pôle ;
- Mmes Karine AVERSENG, Lauriane MATHIEU et Lise TORQUET, MM. Nicolas BAI, François BARANGER, Ivan BEGIC, Stéphane BEZUT, Romain CLOIX, Dominique LENNE, Philippe LIABEUF, Samuel LOISON, Bruno LUQUET, Alexandre WEGIEL, inspecteurs des ouvrages hydrauliques.

2.3. Gestion et contrôle des concessions hydroélectriques :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature et Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe du service déléguée, à l'effet de signer tous les actes liés à la gestion et au contrôle des concessions hydroélectriques, et de la concession pour l'aménagement du fleuve Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DEBLANC et Mme Marie-Hélène GRAVIER, la même subdélégation pourra être exercée par :

- Mmes Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, cheffe de pôle police de l'eau et hydroélectricité, Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe à la cheffe de pôle et M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau,
- MM. Cyril BOURG, Maxime BERTEAU et Mmes Marie-Hélène VILLÉ, Béatrice ALLEMAND, chargés de mission concessions hydroélectriques et Claire ANXIONNAZ, chargée de mission gestion domaniale et portuaire ;
- MM. Jean-Luc BARRIER, chef de pôle ouvrages hydrauliques délégué, Dominique LENNE et Philippe LIABEUF, ingénieurs contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (PRNH).

2.4. Mines, après-mines, carrières et stockages souterrains :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau, hydroélectricité et nature, Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service déléguée, M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Romain CAMPILLO, chef de service délégué, à l'effet de signer :

- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des autorisations techniques et tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des installations en exploitation ;
- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des dossiers de titres miniers prévus par le décret n°2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DEBLANC, Mme Marie-Hélène GRAVIER et M. Sébastien VIENOT, M. Romain CAMPILLO, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mmes Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, cheffe du pôle police de l'eau et hydroélectricité, Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe à la cheffe de pôle, M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau et Mme Marguerite MUHLHAUS, chargée de mission géothermie ;
- M. Jean-Jacques FORQUIN, chef de pôle climat, air, énergie, service prévention des risques industriels, climat air énergie, Mme Evelyne BERNARD, cheffe de pôle déléguée, Mmes Ghislaine GUIMONT, cheffe de pôle risques technologiques, mines et carrières, Carole CHRISTOPHE, cheffe d'unité sol et sous-sol, Lysiane JACQUEMOUX, chargée de mission après-mines, exploitations souterraines, titres miniers et inspection du travail, Elodie CONAN, chargée de mission carrières, planification carrières et déchets, Agnès CHERREY, chargée de mission carrières, ISDI, référent inspection travail, M. Alexandre CLAMENS, chargé de mission après mines, mines de sel, stockages souterrains, titres miniers ;
- MM. Pascal SIMONIN, chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire et Fabrice CHAZOT, chef de l'unité interdépartementale délégué.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Pascal SIMONIN et Fabrice CHAZOT, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Philippe TOURNIER, adjoint au chef de l'unité interdépartementale, chef de pôle matériaux, énergie, agroalimentaire, Julien LEROY et Mme Stéphanie ROME, chargés de mission matériaux et énergie, urbanisme et après-mines.

2.5. Transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations, distribution et utilisation du gaz, équipements sous pression :

Subdélégation de signature est donnée à M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels climat air énergie, M. Romain CAMPILLO, chef de service délégué, à l'effet de signer :

- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations ;
- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des dossiers de canalisations de transport prévu par le code de l'environnement, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique ou de DUP ;
- tous actes relatifs au contrôle technique des ouvrages de distribution et d'utilisation du gaz ;
- tous actes relatifs à l'approbation, à la mise en service et au contrôle des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la délégation des opérations de contrôle dans le domaine des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la reconnaissance des services Inspection dans le domaine des équipements sous-pression.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien VIENOT, M. Romain CAMPILLO, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mme Ghislaine GUIMONT, cheffe de pôle risques technologiques, mines et carrières, Pierre FAY, chef de pôle délégué, M. François MEYER, chargés de mission appareils à pression-canalisation, Christine RAHUEL, chargée de mission canalisations, référent de la coordination inter-région canalisations, MM. Emmanuel DONNAINT, Daniel BOUZIAT et Rémi MORGE, chargés de mission canalisations ;
- MM. Pascal SIMONIN, chef de l'unité interdépartementale Loire-Haute-Loire et Fabrice CHAZOT, chef de l'unité interdépartementale délégué.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Pascal SIMONIN et Fabrice CHAZOT, la même subdélégation pourra être exercée par M. Alain XIMENES, adjoint au chef de l'unité, chef de pôle contrôles techniques et Bruno ARDAILLON, chargé d'affaires ESP canalisations.

2.6. Installations classées, explosifs et déchets :

Subdélégation de signature est donnée à M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Romain CAMPILLO, chef de service délégué, à l'effet de signer :

- toutes demandes de modification ou de complément de dossiers de demande d'autorisation,
- tous actes relatifs au contrôle en exploitation des installations classées,
- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des installations en exploitation concernant les explosifs,
- toutes décisions relatives à l'importation ou l'exportation des déchets,
- tout acte relatif aux plans de surveillance de gaz à effet de serre : vérification et acceptation des plans tels que prévus aux II et III de l'arrêté ministériel du 31 octobre 2012.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien VIENOT, M. Romain CAMPILLO, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mme Ghislaine GUIMONT, cheffe de pôle, risques technologiques mines et carrière, M. Thomas DEVILLERS, chef d'unité risques accidentels, Mmes Gwenaëlle BUISSON, Cathy DAY, et Anne ROBERT, MM. Emmanuel BERNE, Yann CATILLON, Ulrich JACQUEMARD, Stéphane PAGNON et Pierre PLICHON, chargés de mission risques accidentels et M. Alexandre CLAMENS, chargé de mission après mines, stockages souterrains ;
- MM. Gérard CARTAILLAC, chef de pôle risques chroniques, santé et environnement, Mme Elodie MARCHAND, coordinateur substances et produits chimiques nanomatériaux, M. Jacob CARBONEL, référent territorial SSP Coordinateur foncier, Mmes Aurélie BARAËR, chargée de mission déchets, Delphine CROIZÉ-POURCELET, chargée de mission eau et Andrea LAMBERT, chargée de mission eau-déchets, MM. Samuel GIRAUD et Frédérick VIGUIER, chargés de mission sites et sols pollués ;
- M. Yves EPRINCHARD, chef d'unité installations classées air, santé, environnement, Mmes Caroline IBORRA, chargée de mission air, et Dominique BAURES, chargée de mission santé environnement ;
- MM. Pascal SIMONIN, chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire et Fabrice CHAZOT, chef de l'unité interdépartementale délégué.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Pascal SIMONIN et Fabrice CHAZOT, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mme Corinne DESIDERIO, adjointe au chef de l'unité interdépartementale, cheffe de pôle eau, air, risques, MM. Bertrand GEORJON, adjoint au chef de l'unité interdépartementale, chef de pôle déchets, sites et sols pollués et Philippe TOURNIER, adjoint au chef de l'unité interdépartementale, chef de pôle matériaux, énergie, agroalimentaire, Mmes Patricia TROUILLOT, Cécile MASSON, Chrystelle GIBERT, Maryline ANDREAU et MM. Stéphane MAZOUNIE, Thierry DUMAS, David BASTY, Pascal PETIT, Antoine FRISON, Guillaume HANRIOT, Eric MOULIN, chargés d'affaires ICPE, Mme Stéphanie ROME, MM. Julien LEROY et Bruno TARDY chargés de mission matériaux et énergie, urbanisme et après-mines. .

2.7. Véhicules :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Cendrine PIERRE, cheffe du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules et M. Laurent ALBERT, chef de service délégué, à l'effet de signer :

- tous actes relatifs à la réception, à l'homologation et au contrôle des véhicules et des matériels de transport de marchandises dangereuses ;
- toutes délivrances ou retraits des autorisations de mise en circulation de véhicules ;
- tous actes relatifs au contrôle technique périodique des véhicules (agrément des contrôleurs et des installations, récépissé de déclaration, avertissement, organisation des réunions contradictoires) à l'exception des suspensions et retraits d'agrément.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cendrine PIERRE et de M. Laurent ALBERT, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Frédéric EVESQUE, chef de pôle contrôle secteur Est, Mme Myriam LAURENT-BROUTY, cheffe de pôle réglementation secteur Est, Mme Estelle POUTOU, cheffe du pôle contrôle et réglementation secteur Ouest, MM. Denis MONTES, chef d'unité contrôle technique des véhicules, Vincent THIBAUT et Nicolas MAGNE, chargés des activités véhicules, Mme Claire GOFFI, chargée des activités véhicules, Mme Françoise BARNIER, chargée de mission ;
- MM. Pascal SIMONIN, chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire et Fabrice CHAZOT, chef de l'unité interdépartementale délégué.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Pascal SIMONIN et Fabrice CHAZOT, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Alain XIMENES, adjoint au chef de l'unité, chef de pôle contrôles techniques, puis en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, MM. Yoan, MALLET, Bruno ARDAILLON, M. David BASTY et Mme Céline BRUNON, chargés de contrôles techniques véhicules.

2.8. Préservation des espèces de faune et de flore et des milieux naturels :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, Mme Marie - Hélène GRAVIER, cheffe de service déléguée, M. Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, Mme Carine PAGLIARI-THIBERT, adjointe au chef de pôle et MM. Dominique BARTHELEMY adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau, Olivier RICHARD, chef de pôle politique de la nature et Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, cheffe de pôle police de l'eau et hydroélectricité, à l'effet de signer :

- tous les actes et décisions relatifs :
 - ✗ à la détention et à l'utilisation d'écaille de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas*, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
 - ✗ à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
 - ✗ au transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338/97 sus-visé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement ;
- toutes les autorisations accordées en application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et des règlements communautaires correspondants (CITES – convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L.411-1 du code de l'environnement relatif à la conservation d'espèces de faune et de flore protégées et de leurs habitats naturels ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux modifiant l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale au titre de l'article L.332-9 du code de l'environnement, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux ou d'activités ne modifiant pas l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation.

2.9. Pénétration dans les propriétés privées à des fins d'inventaires du patrimoine naturel :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, Mme Marie - Hélène GRAVIER, cheffe de service déléguée, M. Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, Mme Carine PAGLIARI-THIBERT, adjointe au chef de pôle préservation des milieux et des espèces et MM. Dominique BARTHELEMY adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau, Olivier RICHARD, chef de pôle politique de la nature et Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, cheffe de pôle police de l'eau et hydroélectricité, à l'effet de signer les autorisations de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel de l'article L 411-5 du code de l'environnement.

2.10. Police de l'environnement :

Subdélégation est accordée, selon leurs attributions respectives, à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature et Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service déléguée, M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Romain CAMPILLO, chef de service délégué, M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages et M. Christophe MERLIN, chef de service délégué, à l'effet de signer :

- tous documents ou actes de procédure nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police administrative de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions du livre 1 du code de l'environnement, à l'exception de la décision portant mise en demeure et de la décision portant sanctions administratives.
- tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police judiciaire de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions- du livre 1 du code de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces chefs de service, la même subdélégation pourra être exercée, selon leurs domaines de compétences respectifs, par :

- Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, cheffe de pôle stratégie, animation et M. Christophe BALLEZ, chef de pôle stratégie, animation délégué (service MAP) ;
- MM. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau, Olivier RICHARD, chef de pôle politique de la nature, Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, Mmes Carine PAGLIARI-THIBERT, adjointe au chef de pôle, Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, cheffe de pôle police de l'eau et hydroélectricité et Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe à la cheffe de pôle ;
- M. Cyril BOURG, M. Maxime BERTEAU, Mmes Marie-Hélène VILLÉ et Béatrice ALLEMAND, chargés de mission concessions hydroélectriques ;
- Mmes Cécile PEYRE, chargée de mission coordination police et appui juridique, Camille DAVAL, chargée de mission biodiversité, hydroélectricité, observatoire montagnes, Marianne GIRON, chargée de mission biodiversité, référent RNN montagnes et carrières, MM. Romain BRIET, chargé de mission biodiversité, réserves fluviales, référent création aires protégées et coordination réserves, Xavier BLANCHOT, chargé de mission biodiversité, référent énergie renouvelable, suivi axe fluvial Rhône, Fabien POIRIE, chargé de mission biodiversité, référent ZAC, espèces exotiques envahissantes, référent flore, Mme Monique BOUVIER, chargée de mission espèces protégées scientifiques, M. Cédric CLAUDE, chargé de mission réserves naturelles en PNR, suivi PNR et PNA, MM. Marc CHATELAIN, chef de projet espèces protégées et Mathieu METRAL, chef de l'unité loup ;
- Mme Mallorie SOURIE, chargée de mission PNA et espèces protégées, MM. David HAPPE chargé de mission flore et connaissance et espèces invasives, Sylvain MARSY, chef de projet pilotage technique et scientifique N2000/référent forêt et Patrick CHEGRANI chargé de mission SCAP et SNEFF.

2.11. Inspection du travail dans les carrières :

Subdélégation de signature est donnée à MM. Pascal SIMONIN, chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire et Fabrice CHAZOT, chef de l'unité interdépartementale délégué pour les décisions concernant l'application du Décret n°80-331 du 7 mai 1980 portant règlement général des industries extractives.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Pascal SIMONIN et Fabrice CHAZOT, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Philippe TOURNIER, adjoint au chef de l'unité interdépartementale, chef de pôle matériaux, énergie, agroalimentaire, Mme Stéphanie ROME et M. Julien LEROY, chargés de mission matériaux et énergie, urbanisme et après-mines.

ARTICLE 3 :

L'arrêté DREAL-SG-2019-02-05-16-/43 du 5 février 2019 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de la Haute-Loire est abrogé.

ARTICLE 4 :

Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Loire.

fait à Lyon, le 12 mars 2019
pour le préfet et par délégation,
la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Signé

Françoise NOARS

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06
Standard : 04 26 28 60 00 – www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

6/6